

BULLETIN DE LILLE

Publié sous le contrôle de l'autorité allemande

A NOS CONCITOYENS

L'autorité militaire allemande nous ayant exprimé *le désir formel* de voir paraître par les soins de la Municipalité un journal qui contiendrait les informations officielles (proclamations, affiches et conférences de la Commandature) ainsi que des réclames commerciales, nous avons entrepris la publication de ce journal auquel nous avons donné pour titre : *Bulletin de Lille*.

Les renseignements concernant l'état civil et les convocations aux funérailles trouveront également place dans cet organe.

LA MUNICIPALITÉ.

Proclamations de l'Autorité Allemande

A la suite de l'occupation de Lille par l'armée allemande, il a été apposé sur les murs de la ville diverses proclamations émanant de l'autorité allemande.

Dans l'intérêt de la population, nous croyons utile d'en reproduire le texte ci-après :

Aux Habitants de la Ville de Lille

1. L'armée allemande ne fait la guerre qu'aux armées françaises, anglaises et belges, pas à la population qui ne prend pas part à la guerre. Elle garantit aux citoyens toutes leurs propriétés, pourvu qu'on ne commette pas d'actes d'hostilité contre les troupes allemandes.

2. Afin que la population soit tranquille, seront pris comme otages :

Monsieur Charost, évêque de Lille ; MM. Trépont, Préfet du Nord ; Delory, Député du Nord ; Ghesquière, Député du Nord ; Delesalle, Maire de Lille ; Crépy-Saint-Léger, Adjoint ; Rémy, Adjoint ; Liégeois-Six, Adjoint ; Duburcq, Adjoint ; Baudon, Adjoint ; Brackers-d'Hugo, Adjoint ; Duponchelle, Conseiller municipal ; Ovigneur, Conseiller municipal ; Lesot, Conseiller municipal ; Richebé, Conseiller municipal ; Ducastel, Conseiller municipal ; Leleu, Conseiller municipal ; Boutry, Conseiller municipal ; Guiselin, Conseiller municipal.

Ces otages devront se présenter à la Mairie, chaque jour, à 10 heures du matin (heure française) 11 heures (heure allemande).

L'autorité militaire allemande se réserve le droit de prendre comme otages encore d'autres personnalités.

3. Le Maire doit déposer demain la somme de 5.000.000 de francs comme cautionnement. Cette somme sera rendue à la ville si la population se montre raisonnable et ne commet aucun acte d'hostilité. La question de la contribution de guerre sera réglée plus tard par l'autorité militaire allemande.

4. Il y a grand danger à toucher aux obus non éclatés qui seront trouvés dans la Ville. La population doit indiquer à la Mairie les endroits où on en trouvera.

5. Je désire que la vie régulière recommence aussi vite que possible, que l'industrie et le commerce ne soient pas interrompus, que la police garde ses fonctions.

Les cultivateurs des environs pourront entrer librement dans la Ville comme d'ordinaire.

J'espère que des relations correctes s'établiront entre la population et les soldats Allemands.

6. Tout ce que l'autorité allemande reçoit et tout ce que les soldats demanderont pour leur propre usage sera payé comptant, au besoin une taxe sera établie par une commission spéciale.

Toute réquisition est interdite.

WAHNSCHAFFE,
Généralmajor.

A la Population

J'ai repris à la date d'aujourd'hui, c'est-à-dire le 14 octobre 1914, le commandement d'étape de la ville de Lille. A cette occasion je fais remarquer ce qui suit :

1. La proclamation de M. le Général Wahnschaffe reste rigoureusement en vigueur.

2. Toutes les armes, les munitions et matières explosives sont à déposer de suite à la Mairie. Celui qui retient ou cache chez lui de tels objets sera fusillé.

Toutes les personnes qui détruiront ou endommageront les ponts, viaducs, passerelles, tunnels, aqueducs ou canaux, les lignes télégraphiques ou les chemins de fer, ainsi que celle qui obstrueront les routes, etc., seront punies de la peine de mort.

Les communes auxquelles les coupables appartiendront ainsi que celles dont le territoire aura servi à l'action incriminée, seront passibles dans chacun de ces cas, d'une amende égale au montant annuel de leur impôt foncier.

3. Toutes les automobiles devront être remises à la Citadelle, le plus tard au 15 octobre, contre reçu du commandement d'étape. Les contrevenants seront punis d'une amende de fr. 1.000 pour chaque cas.

4. Celui qui loge ou cache chez lui, sans autorisation du Commandement d'étape, des personnes appartenant à l'armée française ou à une des nations en guerre avec l'Allemagne, ainsi que des personnes suspectes, sera fusillé.

5. Les réquisitions ne peuvent être exécutées qu'exclusivement par des assignations de la Mairie, ceci après avoir été *confirmé par écrit* de la part du Commandement d'étape.

6. Les soldats qui seront nourris chez les habitants auront à recevoir par jour, et par hommes :

750 grammes de pain ;

1500 grammes de pommes de terre ;

25 " de sel ;

25 " de café moulu ou

25 " de café vert.

Ces vivres doivent être donnés tout cuits et préparés en trois repas, à des heures se conformant au service de la troupe.

7. La circulation entre Lille, Roubaix et Tourcoing est permise sans avoir besoin de laissez-passer.

8. Il est défendu, sous peine de mort, de lancer des dirigeables, des aéroplanes, des ballons montés ou vides, de lâcher des pigeons voyageurs, d'installer des appareils radiotélégraphiques ou de s'en servir, de faire des signaux optiques, ou de faire sonner les cloches.

9. Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits.

10. Tous les restaurants doivent être fermés à partir de 9 heures du soir (heure française), 10 heures (heure allemande). A la même heure, les habitants doivent être rentrés chez eux.

11. Pendant la journée, les volets de toutes les habitations et maisons de commerce doivent rester ouverts.

Lille, le 15 octobre 1914.

SCHMIDHUBER,
Colonel et Commandant d'Etape.

PROCLAMATION

1. — J'ai repris le haut commandement de la place forte de Lille, des communes de banlieue et des communes situées dans l'enceinte des forts.

2. — Les autorités civiles de cette région, en particulier le Préfet et les Maires, restent dans leurs fonctions en ce qui concerne l'ordre public et le bien-être de la population.

3. — Le Général von Graevenitz est chargé de régler les relations entre les troupes allemandes et la population civile de la ville de Lille. Son bureau est installé dans les bureaux du Crédit du Nord.

4. — Pour éviter l'emploi de mesures graves qui pourraient endommager davantage la superbe ville et ses florissants faubourgs, j'invite la population à s'abstenir de tout geste, de tout acte d'hostilité contre les troupes allemandes.

Je désire que, dans les limites jusqu'ici ordonnées, la vie publique reprenne son cours normal, et je prends la population sous mon entière protection, à condition toutefois que cette dernière se conduise comme je le demande.

5. — La population est soumise aux lois de guerre, c'est-à-dire, que selon le code de guerre allemand :

a). Sera puni de la peine de mort :

Toute personne civile y compris les fonctionnaires civils du Gouvernement français, qui aidera les troupes ennemis de l'Allemagne ou qui portera préjudice aux troupes allemandes ou aux troupes alliées de l'Allemagne.

b). Sera puni des peines les plus graves :

Quiconque dérobera ou endommagera un objet quelconque appartenant : 1° à un soldat allemand ou faisant partie des troupes alliées de l'Alle-

tour, et bien que nous connaissons la rareté du numéraire à Lille, nos très chers Frères, adresser un ardent et pressant appel à tous ceux qui n'ont pas contribué encore, ou dont la contribution pourrait monter plus haut.

La ville de Lille a deux titres à nos avances : sa solvabilité et son malheur. N'est-ce pas quand le malheur tombe sur une famille qu'elle devient plus chère à tous les siens ? N'est-ce pas alors que ses fils les meilleurs et les plus dévoués se font connaître ? Et d'autre part, quelles sont les villes et les pays qui méritent de survivre aux grandes crises et de triompher des tragiques épreuves, sinon ceux qui ne comptent plus ni les vies ni l'argent, ceux qui ne tiennent plus qu'à conserver une chose : la patrie ?

Notre divine religion qui n'a jamais été plus vivante parmi nous qu'en ces jours où passe partout le souffle de la mort, exalte encore et porte jusqu'à une surnaturelle énergie ces sentiments les plus nobles de la nature humaine.

Souvenons-nous qu'en général ses leçons se ramènent à une seule qui nous est sans cesse inculquée : se donner, et que le catholicisme, s'il n'était plus une école de dévouement, ne serait plus rien. Souvenons-nous qu'il enseigne en particulier, que tous les priviléges et celui de la fortune — le seul qui soit resté — tout comme les autres, ne sont garantis aux yeux des hommes et justifiés aux yeux de Dieu que par les services qui leur correspondent et leur font contre-poids. Souvenons-nous enfin que le temps presse. Les délais agravaient les charges qui pèsent sur nous, tandis que les sacrifices consentis, grâce à la vertu de salut inhérente au sacrifice, depuis que le Fils de Dieu a planté sa Croix sur la terre, hâteront, dans les conseils divins, l'heure de notre délivrance et de notre relèvement.

Et sera notre présente lettre, lue en chaire, à Lille, le Dimanche 15 Novembre, à chacune des Messes, dans toutes les églises et chapelles publiques où elle restera ensuite affichée.

Donné à la Curie Episcopale, le Vendredi 13 Novembre 1914
À ALEXIS-ARMAND
Évêque de Lille.

Nous croyons inutile d'insister auprès de nos concitoyens sur l'importance qui s'attache au concours financier qui leur est demandé par la Municipalité.

Logements Militaires

Dans une lettre du 3 novembre 1914, adressée à la Mairie de Lille par M. le général von Graevenitz, celui-ci a donné les instructions suivantes :

1. — Les officiers et les hommes logés chez l'habitant pendant un temps court seront logés avec nourriture.

Le maximum de ce qui peut être exigé par les militaires comme nourriture est :

Pour un officier et son ordonnance :

Petit déjeuner. — Café ou thé avec lait, pain, beurre et confitures.

Dîner. — Soupe, un plat de viande avec légumes, fromage et dessert.

Souper. — Un plat de viande avec légumes et dessert.

Boisson par jour. — Une bouteille de vin (3/4 de litre).

La ville aura à rembourser à l'habitant les dépenses réellement faites par lui.

Le maximum de ces dépenses est taxé comme suit :

Pour 1 officier 12 francs

Pour 1 ordonnance d'officier. 7 " "

Pour 1 homme 3 "

Les officiers et les hommes séjournant à Lille, recevant l'argent nécessaire à leur entretien sur la somme mise par la ville à la disposition de l'autorité allemande, doivent pourvoir eux-mêmes à leur nourriture.

S'ils sont nourris par l'habitant où ils logent, ils doivent lui payer leur nourriture.

RÉQUISITIONS

L'autorité allemande a fait apposer le 17 novembre sur les murs de la ville une affiche en allemand dont voici la traduction :

KOMMANDANTUR II

Il est interdit aux officiers, membres du corps de santé, employés et hommes de troupe d'exercer des réquisitions personnelles.

Les achats faits dans les magasins doivent être payés comptant.

Les autorités et commandants de troupes ont, seuls, qualité pour demander des bons de réquisition à la Kommandantur et pour payer avec eux les marchandises prélevées.

VON GRAEVENITZ,
Général-major et 2e commandant.

Lille, le 6 novembre 1914.

CONSERVATOIRE. — Les élèves du Conservatoire habitant les environs de Lille (St-André, La Madeleine, Lambersart, Canteleu, Loos, Mons-en-Barœul et St-Maurice) sont informés que les cours n'ont pas été interrompus et qu'ils peuvent s'y rendre sans avoir besoin de laissez-passer.

Les cours de chant et de solfège du soir sont seuls suspendus momentanément.

Avis de la Mairie (Travail)

La Mairie ayant journallement besoin d'ouvriers d'état (Électriciens, Vitriers, Serruriers, Fumistes, Maçons) invite ceux qui voudraient travailler pour elle à se faire inscrire à la Mairie, bureau de l'Assistance.

AVIS

Les citoyens américains habitant ou de passage dans le Département du Nord, qui ne se sont pas fait inscrire au Consulat, 65, rue de la Gare, depuis le commencement de la guerre, sont priés de le faire sans retard.

(Signé) John J. C. WATSON,
Consul des Etats Unis d'Amérique.

Roubaix, 16 Novembre 1914.

Renseignements sur les prisonniers de guerre en Allemagne

Auprès du Zentral-Nachweise-Bureau du Ministère de la guerre prussien, on a établi une section, recueillant toutes les informations ayant trait aux soldats des armées ennemis, qui sont détenus en Allemagne comme prisonniers de guerre. Ces listes sont remises, par l'intermédiaire des Etats neutres, aux gouvernements des pays ennemis dans lesquels existent aussi des bureaux centraux de renseignements. En outre, toutes les listes sont envoyées au Bureau Central de la Croix-Rouge à Genève. Enfin, une liste des prisonniers de guerre belges est envoyée à la Croix-Rouge, à Bruxelles. Ces listes se complètent continuellement. Le Zentral-Nachweise-Bureau ne s'occupe pas de correspondance, qui se fait immédiatement par les commandants des camps de prisonniers en question ou des hôpitaux.

Par conséquent, les citoyens des pays faisant la guerre à l'Allemagne ont à chercher des renseignements par leurs propres gouvernements. Le Ministère de la Guerre prussien ne donne pas non plus des informations par l'intermédiaire de citoyens allemands. Cependant, les étrangers qui ont eu des soldats allemands logés chez eux et qui envoient des certificats de la part de ces derniers prouvant qu'on leur a fait bon accueil, peuvent être assurés que leurs désirs seront, le cas échéant, pris en considération de la manière la plus bienveillante.

Communiqué par la Kommandantur.

ANNONCES et Insertions

Les annonces à insérer dans le présent Bulletin seront reçues à la Mairie, Salon blanc, guichet du contentieux, elles peuvent y être adressées par lettre.

Les offres et demandes d'emploi seront insérées gratuitement.

Les offres et demandes de vente ou location et les annonces diverses seront payées à raison de 1 franc l'annonce.

Les avis de funérailles seront taxés 2 francs.

NOTA. — La municipalité se réserve le droit de modifier le texte déposé de façon à réduire l'annonce au strict nécessaire et elle ne fera les insertions demandées que suivant la place disponible dans le cadre très restreint du journal.

Le Bulletin de Lille est en vente chez Madame Tersaud, 14, rue du See-Arembault.

M. Cheval, tailleur, précédemment rue du Bleu-Mouton, est prié de donner sa nouvelle adresse à M. Cornillot.

ÉTAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES du 1er Novembre 1914

Dewame Madeleine, rue Lafontaine, 6. — De Leers Georgina, rue Malesherbes, 22.

Du 2 Novembre

Bonamis Alphonse, rue Baudin, cité Debout, 9. — Van Weydevelt Céleste, rue de Jemmapes, 41. — Vivez Louis, rue du Port, 86. — Haviez Paul, rue de Douai, 16. — Ossieur André, rue d'Esquerme, 94. — Mayer Charles, rue Fabre-d'Égantine. — Vanzut Georges, rue des Bouchers, cour du Pourpoint-d'Or, 4. — Dubois André, rue des Célestins, 35. — Caby Michel, rue Léon-Gambetta, 11. — Fervin André, rue du Calvaire, 27. — Joseph Arsène, rue du Faubourg-de-Béthune, 22. — Fossé Jean, rue du Molinel, 12. — Carlier Léon, rue Adolphe-Werquin, 9. — Roux Madeleine, rue Armand Carrel, 24.

Du 3 Novembre

Mensiez Robert, rue de Valenciennes, 45. — Van Hereweghe Rosine, rue Fénelon, 26. — Selosse Marie-Thérèse, rue de l'Hôpital-St-Roch, 17, cour St-Paul, 4. — Halluin René, rue de Russie, 3. — Cotart Georgette, rue Corbet, 17. — Janssens Gustave, rue Magenta, cour Vandenberghe, 6. — Gravelle Roger, boulevard de Lorraine, 47. — Vanstaev Charles, rue d'Alger, 11, cour Dupuis. — Leroi Denise, rue Baudin, 39. — Delobel Albert, rue Duhem, 1. — Deplancke Irma, rue du Faubourg-des-Postes, cour Lebleu. — Viceroy Solange, impasse Franklin, 11. — Lecourt Gustave, rue de Rivoli, 4.

Du 4 Novembre

Michel Raymonde, rue des Sarrazins, 89. — Macdonald Jean, rue d'Holbach, 3. — Ravaux André, rue Stéphenson, 26. — Digié André, rue Léon-Gambetta, 85. — Verley Geneviève, rue Voltaire, 40. — De Schoenmacker André, rue Philadelphia, 105. — Despinoy Fernande, rue de Rivoli, 17. — Arreckx Jeanne, rue de la Préfecture, 1 ter. — Dobbels Amand, rue d'Aboukir, cité Riveaupierre, 2. — Descomps Paule, boulevard Vauban, 8. — De Mille Achille, rue des Rogations, 12. — Lefebvre Thérèse, rue Delezenne, 9. — Decoster René, rue Thiers, 5. — Coquelle Odette, rue du Rempart, 3.

Du 5 Novembre

Berten Ernest, rue du Faubourg-des-Postes, 35. — Thevenon Augustin, rue du Port, 86. — Formesyn Mathilde, rue des Hennetons, 39. — Lebrant Antoine, rue Broca, 5. — Thielens Pierre, place des Reineaux, 16. — Quemblé Jean, rue du Ballon, 24. — Leboucq Renée, rue du Curé-Saint-Sauveur, 5. — De knuyt Victoria, rue des Etages, 47. — Strub Martha, boulevard de Belfort, 10. — Claus Henri, rue Malakoff, 33. — Gravelin Simonne, rue de Rivoli prolongée, impasse Vermeulen, 17.

DÉCÈS du 1er Novembre 1914

Lavercher Marie, 66 ans 2 mois, épouse de Gustave Deboine, 6, rue de Jemmapes. — Deryn Pierre, 53 ans 1/2, célibataire, 2, rue du Bois. — Scheer Albert, 27 ans 7 mois, rue Alexandre-Leleux, 27. — Duprez Emile, 66 ans 4 mois, célibataire, rue St-Sauveur, 59. — Depape Cécile, 39 ans 11 mois, veuve de Jean Brilleman, rue des Hennetons, 33. — Elipret Hélène, 57 ans, rue des Rogations, 33.

Du 2 Novembre

Labarre Thérèse, 5 ans 3 mois, rue du Marché aux Bêtes, 9. — Cattiaux Henri, 30 ans, époux de Maria Cousin, rue de Flandre, impasse Demoov, 10. — Lefebvre Julien, 5 mois, rue de Poids, 30. — Haquart Amand, 50 ans 10 mois, époux de Ferayde Blanquet, 19, rue St-Eloi. — Van Overtveldt Marie, 59 ans, épouse de Léopold Provost, rue des Postes, 180, cour Bos, 10. — Truffin Yvonne, 1 an 8 mois, rue des Robleds, 43. — Domen Michel, 86 ans 10 mois, veuf de Rosalie De Meuleester, rue St-Sauveur, 59. — Clergé Charles, 43 ans 3 mois, époux de Henriette Piquet, rue de Dieppe, 37. — Tricart Pierre, 48 ans 11 mois, époux de Gabrielle Castel, rue du Commerce, 78. — Longueval Jules, 30 ans 4 mois, époux de Marie Boëte, 196, boulevard Montebello. — Demulier Césarine, 75 ans, épouse de J.-B. Somers, 86, rue du Port. — Boitelle Adèle, 55 ans 7 mois, célibataire, rue Meurein, 22. — De Waelé Mélanie, 56 ans 5 mois, épouse de Henri Godderis, 30, rue de Seclin. — Therry Adèle, 68 ans 1/2, veuve de Vienne, 145, rue des Stations. — Casquin Marie, 35 ans 9 mois, épouse de Jules Herbaud, rue au Pétrinck, 8 bis. — Michels Adolphe, 64 ans, veuf de Marie Terryn, 225, rue des Postes. — Ostré Charles, 52 ans 5 mois, époux de Victornine Onof, 103, rue du Long-Pot. — Astier Victor, 30 ans 8 mois, époux de Eugenie Chalon, 13, rue Jeannette-à-Vache. — Samoy Emile, 11 mois 1/2, 95, rue d'Esquerme.

Du 3 Novembre

Dorge Louis, 60 ans 2 mois, époux de Pauline Hohenberg, 99, rue des Sarrazins. — Maes Virginie, 70 ans 5 mois, veuve de Charles Lootiens, 40, rue Saint-Amé. — Galle Rosalie, 44 ans 3 mois, célibataire, 12 bis, rue de Thionville. — Desrouseaux J.-B., 42 ans 5 mois, époux de Odile Mercier, 22, rue du Calvaire. — Roufet Georges, 62 ans 2 mois, époux de Hélène Lecerf, 5, rue du Béguinage. — Delattre Louis, 9 ans 11 mois, veuf Adolphe, 10. — Boone Henri, 33 ans, époux de Aline Bériot, 67, rue de Douai. — Lalizel Ernest, 60 ans, époux de Philomène Beaussart, rue Caumartin, 54.

Du 4 Novembre

Bruyère César, 87 ans 1/2, veuf de Pauline Cattrisse, rue d'Arcole, 55. — Istance Joseph, 70 ans 1/2, célibataire, 59, rue St-Sauveur. — Meurisse Edouard, 42 ans 1/2, époux de Charlotte Delcourt, rue de Lyon, 38. — Vandewaelle Julia, 65 ans, épouse de J.-B. Vandervaincq, rue de l'Hôpital-St-Roch, 9. — Lauvaux Ursule, 29 ans 1/2, épouse de Charles Bogard, cour des Trépassés, 34. — Bondu Estelle, 45 ans, veuve de Alfred Bondues, rue de la Vignette, 50. — Debret Marie, 20 ans, célibataire, rue Lafontaine, 43. — Guenot Albert, 14 ans 1/2, rue du Grand-Balcon, 17. — Debeir Suzanne, 9 mois, rue Léon-Gambetta, 206.

Du 5 Novembre

De Croock Fernande, 21 ans, épouse de Florentin Van Exe, rue de Thumesnil, 25. — Delecourt Florentine, 80 ans, veuve de Alexandre Homart, 45, rue de la Monnaie. — Lefèvre Marie, 75 ans 1/2, veuve de Edouard Mandeville, 33, rue de la Justice. — Destombe Albert, 45 ans, célibataire, rue de Gand, 84. — Barrière Alfred, 2 ans, cité Vandeweghe, 18. — Boone Camille, 61 ans, veuf de Anne Brans, rue d'Arcole, 27. — Harchies Joseph, 71 ans, époux de Léonie Bouvat, rue des Bois-Blancs, 204. — Vadure Juliette, 64 ans 1/2, veuve de François Richez, rue St-Eloi, 29. — Petitthory Louis, 46 ans 1/2, veuf de Victoria Carlier, rue de Cambrai, 126. — Stalmans Reine, 77 ans 1/2, veuve de Antoine Crombui, 104, quai de la Basse-Dérule. — Navez Henri, 80 ans 1/2, époux de Adèle Dardenne, 104, quai de la Basse-Dérule.

d'infirmités ne sont pas permises, elles ne peuvent pas être tolérées davantage et qu'il faut donner des instructions à la police pour les faire cesser. Au besoin, les estropiés, s'ils sont sans ressources, doivent être hospitalisés.

M. le Général von Graevenitz dit à Mgr Charost qu'il fait droit à la demande par lui précédemment présentée en faveur des otages spéciaux de Loos.

A partir d'aujourd'hui ceux-ci sont libérés. M. le Général ajoute que l'autorité allemande a tenu compte de ce que la Commune de Loos avait fait son devoir pour le logement des troupes allemandes et s'était montrée correcte vis à vis d'elles.

Enseignement. — M. le Général von Graevenitz dit qu'il a été question précédemment des Ecoles de la Ville, mais que l'enseignement doit aussi être donné dans les communes suburbaines et il fait appel à M. le Préfet pour qu'il fasse le nécessaire.

M. le Préfet répond que le service de l'Enseignement primaire a fait partout le nécessaire pour que les Ecoles soient réouvertes là où l'Etat des locaux le permettait.

Il demande à M. le général s'il serait possible à l'autorité militaire allemande de renoncer à l'occupation du petit Lycée de Garçons (rue Saint-Jacques) pour que des cours puissent y être réouverts. Un hôpital important est installé au Lycée Faidherbe et déjà quelques lits ont été installés au petit Lycée.

L'importance du premier établissement doit permettre de renoncer à l'occupation du petit Lycée.

Envoi d'un Prêtre en Allemagne. — Mgr Charost fait connaître à M. le Général von Graevenitz qu'il a le désir d'envoyer en Allemagne, là où il y a des prisonniers et blessés français, un prêtre du diocèse, pour leur porter les secours de la religion, et il croit utile de prendre cette initiative comme évêque de Lille, parce qu'il a été fait prisonnier, à Maubeuge, beaucoup de soldats de la Région du Nord.

M. le Général répond que cette question n'est pas de son ressort, car il n'a pas qualité pour autoriser quelqu'un pour se rendre en Allemagne : seul, le Ministère de la Guerre, à Berlin, pourrait donner semblable autorisation.

Sur demande de Mgr Charost, qui propose d'envoyer quelqu'un à Bruxelles, auprès du Général Von der Goltz, M. le Général confirme que M. le général von der Goltz, gouverneur de la Belgique, n'aurait pas davantage qualité, et que c'est à Berlin qu'il faut s'adresser.

Secours aux blessés et prisonniers. — Mgr Charost demande, au nom de Mme Ponce, qui est d'origine suisse, de pouvoir se rendre à la gare au moment du départ des prisonniers ou des blessés pour porter à ceux-ci des provisions de route et secours.

M. le Général indique que, dans l'intérêt de l'ordre, pareille autorisation ne peut être donnée, car après Mme Ponce, d'autres personnes demanderaient pareille autorisation. Il ajoute que, d'ailleurs, tous les blessés sont bien soignés et n'ont besoin de rien.

Ravitaillement de la Population

Pain. — La farine est vendue par la Ville à raison de 33 francs le quintal. Le pain de deux livres doit, par conséquent, être vendu aux particuliers trente-sept centimes et demie.

Aux pauvres assistés par le Bureau de Bienfaisance, le pain doit être cédé pour le prix du bon soit 0 fr. 35. La Ville se verra dans l'obligation de refuser de la farine aux boulanger qui réclameront encore un supplément d'un sou par pain aux indigents.

Charbon. — La Ville vend du charbon dans les locaux ci-après, tous les jours de 8 h. à 13 h., à raison de 0 fr. 90 le sac de 25 kilos :

Docks Yauban.

Magasin Brûlé, quai de la Basse-Deûle.

Patronage laïque, rue de Bouvines.

Chenil municipal, rue Van den Heede.

Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers.

La vente du charbon aux boulanger se traite à l'Hôtel-de-Ville (service des Finances).

Coke. — Les compagnies du gaz n'ont pas augmenté leurs prix depuis le début de la guerre.

Les marchands doivent, par conséquent, vendre le coke aux consommateurs à des prix qui ne doivent pas être supérieurs aux chiffres ci-après :

Poussier de coke. 1.00 l'hectolitre

Coke tout venant. 1.25 "

Coke cassé. 1.60 "

Sucre. — Le sucre cristallisé vaut actuellement 0.90 le kilo.

BILLETS DE LOGEMENT

M. le général von Heinrich va faire placarder en ville une affiche établissant, d'une façon précise, les conditions dans lesquelles le logement et la nourriture devront être donnés aux militaires allemands chez l'habitant.

CHRONIQUE LOCALE

17 novembre. — *Vol.* — Les filles Lefebvre et Leclercq Louise, demeurant rue de Tournai, ont été arrêtées, pour vol de lingerie, vêtements et bijouterie dans une maison, 5, boulevard Papin. Les objets volés ont une valeur de 1.000 francs environ. Ces deux filles ont été condamnées à 18 mois et 2 ans de prison.

18 novembre. — *Mort accidentelle.* — Ce matin à 6 heures, une femme a été trouvée morte dans le kiosque de tramways, en face le Palais-Rameau.

L'enquête a établi qu'elle s'appelait Mme veuve Bricout, née Elodie Robine, sans profession ni domicile et qu'elle était morte d'une congestion cérébrale déterminée par le froid. Son corps a été transporté à la Morgue.

21 novembre. — *Vol.* — Le sieur Henri Bourdon, colporteur, sans domicile fixe, a été arrêté pour vol d'un foulard et d'un paquet de tabac au préjudice de M. Duquenne. Bourdon est en outre inculte d'escroquerie au préjudice de divers : Augustine Mathurin, marchande ambulante, inculpée de complicité dans le fait reproché à Bourdon, a fait l'objet d'un procès-verbal.

23 novembre. — *Abus de confiance.* — Le sieur Ch. Degrez, garçon de café, rue Gambetta, a été arrêté pour abus de confiance d'une somme de 52 francs au préjudice de Mme Duvillers, cabaretière, rue Neuve.

Vol. — Le sieur Léon Taton, journalier, rue des Postes, ayant été surpris dérobant 4 pieux de clôture à la Gare des Postes, a fait l'objet d'un procès-verbal.

Suicide. — Le sieur J.-B. Destieau, 56 ans, peintre, rue des Meuniers, a été trouvé pendu dans sa chambre. Depuis le début des hostilités il avait manifesté à plusieurs reprises, l'intention d'en finir avec la vie.

Incendie. — Vers 6 heures du soir, un commencement d'incendie, dont la cause est demeurée inconnue, s'est déclaré dans un grenier à l'hôpital militaire. Il a été éteint avec quelques seaux d'eau.

DEMANDES D'EMPLOIS

Dame sérieuse demande à faire des ménages. S'adresser, 19, rue des Tanneurs, à sa propriétaire.

Ménage de sinistrés, sollicite gardiennage de propriétés ou maisons durée de la guerre. Meil-

leures références. S'adresser, 40, rue Gauthier-de-Châtillon, au premier.

Jeune dame parlant anglais désire donner de leçons à domicile ou dans école, prix modéré. S'adresser 101, rue Barthélémy-Delespaul.

Couturière expérimentée demande travail. S'adresser 23, rue d'Artois.

LOCATION

Petit et grand appartement à louer, eau, gaz. W. C. Prix modéré. 112, boulevard de la Liberté.

Rez-de-chaussée à louer, avec deux pièces au premier, 10, rue Catel-Béghin. S'adresser 45, rue Denfer-Rochereau.

Nous rappelons que les insertions sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon blanc) et qu'elles sont gratuites pour les offres et demandes d'emploi.

ETAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES du 13 Novembre 1914

Holmard Julienne, rue Mazagran, 4. — Salomé Louis, rue des Sarrazins, 88. — Garand Denise, rue Guillaume-Werniers, 27. — Roget Raymonde, rue de Bouvines, 71. — Tytgat Jean, rue du Vieux-Moulin, 7. — Ghesquière Georges, rue Balzac, cour Roussel, 5. — Defaut Henriette, rue Pierra-Legrard, 261. — Alloo Jean, rue de Thionville, 34. — Kniebille Léonie, rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, 41. — Laligant Lucie, rue du Port, 86.

du 14 Novembre

Choquel Henri, rue Fourrier. — Mangin Simonne, rue Roland, 4. — Findinier Pierre, rue Malakof, 7. — Marchand Jeanne, rue de Carvin, 10. — Muylaert Julie, rue de Valenciennes (Cité Debaillieux, 9). — Plaisant Edmond, rue d'Avesnes, 8. — Cherond Georgette, rue de l'Arc, 5. — Verbrugge Clémence, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 24. — Lemire Marie-Thérèse, boulevard Montebello, 196. — Dussart Isabelle, rue des Augustins, 21.

du 15 Novembre

Langie Robert, rue Philadelphie, 154.

du 16 Novembre

Jonckière Paul, rue de l'Ecole Saint-Louis, 52. — Griez Germaine, rue Charles Decottignies, 2. — Van Haeken Augusta, rue Gobin (Cité Carbonnet, 8). — Plonchart Marie-Thérèse, rue Van Oost, 10. — Taverne Gustave, rue Léon-Gambetta, 11. — Détobelle Marcel, rue de Fives, 65. — De Sieter Charles, rue Lamartine, 28. — Verlych Simonne, rue de la Baignerie, 21. — De Bois Gaston, rue des Postes, 133. — Smits Georgette, rue des Trois-Mollettes, 30. — Blum Juliette, rue de Lyon, 40. — Joris Andrée, boulevard d'Alsace, 31.

DÉCÈS du 12 Novembre

Lambert Charles, 36 ans, veuf de Elise Lalau, rue Solferino, 45. — Hennion Edouard, 78 ans, veuf de Maria Merlin, rue Gantois, 55. — Testelin Adolphe, 33 ans, célibataire, rue des Bois-Blancs, 38. — Grulio Denise, 11 mois, rue Frédéric Mottez, 1. — May Désiré, 81 ans, veuf de Julie Hibaut, rue de la Monnaie, 32.

du 13 Novembre

Buf Gustave, 40 ans, époux de Jeannette Lobel, rue St-Sauveur, 69. — Mange Hippolyte, 51 ans, époux de Hélène Bocquet, rue St-Elie, 16. — Dassonville Adolphe, 48 ans, époux de Pauline Noiret, rue de Flandre, cour Blanquart, 4. — Vandamme Raymond, 2 mois, avenue de Dunkerque, 111, cour Breu. — Platé Henriette, 49 ans, époux de Albéric Lensen, rue Pasteur, 39. — Hivet Rachel, 18 ans, célibataire, rue d'Haubourdin, cour Bigotte, 4. — Meunier Marie, 48 ans, épouse de Louis Meunier, rue Léon-Gambetta, 105. — Delesalle Emile, 60 ans, époux de Marie Sanche, rue du Faubourg-d'Arras, 21. — Parmentier Marie, 40 ans, épouse de Hector Backelandt, rue St-Pierre-St-Paul, 32. — Pollet Elisa, 35 ans, épouse de Louis Jonchere, rue du Vieux-Moulin, 54. — Massemays Edouard, 63 ans, rue Ban-de-Wedde, 15. — Bailly Irma, 27 ans, épouse de Victor Patoir, boulevard Montebello, 196. — Kerckaert Gabrielle, 24 ans, épouse de Lambert Gratte, rue de Thumesnil, cité Liévraux, 10. — Tourvau Marcelle, 2 mois, rue de Wazemmes, 16. — Piérens Angèle, 36 ans, célibataire, rue de Tournai, 67.

du 14 Novembre

Mille Arthur, 46 ans, époux de Hélène Desmazières, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 96. — Brouard Joséphine, 52 ans, célibataire, rue de La Bassée, 8. — Le Senne Emile, 33 ans. Quai de la Basse-Deûle, 104. — Chiffiot Lazare, 34 ans, Quai de la Basse-Deûle, 104. — Liem Fidèle, 95 ans, Quai de la Basse-Deûle, 104.

15 Novembre

Blondel, Émile, 77 ans, veuf de Adèle Assemans, r. Frédéric-Mottez, 4. — Benoit Narcisse, 56 ans, époux de Hermance Francomme, rue des Étaques, cité Vanisquette, 10. — Varlez Léopoldine, 36 ans, épouse de Maurice Noffé, rue des Vieux-Murs, 21. — Labie Léon, 42 ans, époux de Marie Berne, rue du Pont-Neuf, 17. — De Vensere Octavie, 73 ans, épouse de Pierre Vandenhove, rue de Lannoy, cité Bacquet, 63. — Leleu Sylvie, 74 ans, rue de Fives, 3. — Delpierre Alfred, 74 ans, époux de Maria Fremeaux, rue de Juliers, 71.

du 16 Novembre

Bastien Eugène, 41 ans, époux de Marie Lebon, rue de Tournai, cour du Chaudron, 5. — Rivière J.-B., 29 ans, terrasse Ste-Catherine. — Bossut Alphonse, 70 ans, époux de Clotilde Plume, rue St-Michel, 6. — Dorches Maria, 36 ans, épouse de Eugène Dessoit, rue Ernest-Mayer, 13. — Verdier Esthère, 79 ans, célibataire, rue du Metz, 24. — Hubert Anastasie, 87 ans, célibataire, rue de Thionville, 12 bis. — Saulman Charles, 78 ans, rue de Magenta, 8. — Debloch Armel, 93 ans, veuve de Jean Christin, avenue de Dunkerque, 215.

Il y a lieu également d'accepter en paiement les Bons de la Banque d'Emission de Lille, mis en circulation sous le patronage de la Chambre de Commerce de cette ville.

Le Maire de Lille, Le Maire de Roubaix,
Cs. DELESALLE. J. LEBAS.
Le Maire de Tourcoing,
G. DROS.

BOULANGERIE

M. le Maire de Lille a fait passer aux divers boulangers de la Ville, la note suivante :

L'autorité allemande demande les renseignements suivants :

1^o Combien de kilogrammes de pain produisez-vous actuellement par jour ?

2^o Quelle quantité de pain pourriez-vous produire si vous aviez des ouvriers supplémentaires, de la farine et du charbon à volonté ?

3^o De combien d'ouvriers auriez-vous besoin pour atteindre cette production maximum ?

Hôtel de Ville, le 23 Novembre 1914.

Grand Incendie au Lycée Faidherbe

La Ville de Lille n'a pas de chance. Dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 novembre, un incendie s'est déclaré au Lycée, ou plutôt dans les bâtiments front à la rue des Fleurs, anciennement occupés par la Faculté des Sciences et dont une partie abritait encore l'institut électro-technique.

Vers une heure du matin, quelques personnes logées au Lycée ont aperçu des flammes à la toiture, rue des Fleurs jusqu'à la rue des Arts, au pied de la herse téléphonique près de laquelle, dans la journée, avait été planté un drapeau de la Croix-Rouge.

Immédiatement on prévint les pompiers, le Maire et la Commandanture, pendant qu'on faisait évacuer les blessés qui étaient soignés au Lycée, transformé en hôpital.

En raison de l'absence de toute communication téléphonique, les secours ne purent arriver que assez lentement et, lorsque les pompiers arrivèrent, il fallut faire la part du feu, qui fut malheureusement large. Tous les bâtiments à partir de la rue des Fleurs étant en flammes, il fallut localiser l'incendie et l'empêcher de gagner le bâtiment du Lycée proprement dit.

Le feu fut énergiquement combattu avec les trois pompes à vapeur des pompiers de Lille et avec l'assistance des pompiers de Roubaix, de Tourcoing et de La Madeleine, que l'autorité allemande avait requis dès le début de l'incendie.

La Ville de Lille ne peut qu'être reconnaissante une fois de plus à nos voisins du concours précieux qu'ils nous ont donné cette fois encore, car nous avons gardé le souvenir reconnaissant de leur laborieuse et efficace intervention lors des incendies des 12, 13 et 14 octobre derniers.

Vers six heures du matin, tout danger d'extension du fléau était écarté, mais les pompiers restèrent en permanence pour surveiller les bâtiments qui achevaient de se consumer.

De ces bâtiments des Facultés, il ne reste plus que les gros murs. Le laboratoire où Pasteur avait commencé ses recherches si fécondes sur les fermentations est détruit.

La perte peut être évaluée à un million environ, tant pour la Ville que pour l'Etat, qui étaient co-propriétaires de ces bâtiments en vertu de conventions récentes.

Sur les lieux, le service d'ordre était assuré par la police municipale et des soldats allemands.

En même temps que M. le Maire de Lille et ses Adjoints, on remarquait sur les lieux, son Excellence M. le général von Heinrich et M. le géné-

ral von Graevenitz et de nombreux officiers allemands.

La cause de l'incendie n'est guère connue.

Elle pourrait être attribuée à un vice de cheminée ou à une imprudence.

Vaccination antivariolique

Le Bureau d'Hygiène informe la population qu'il est prudent de se faire revacciner si on ne l'a déjà fait depuis huit années. On vaccine tous les jours : à l'Institut Pasteur, de 12 h. à 12 h. 1/2 (heure allemande); au Bureau d'Hygiène, de 4 h. à 4 h. 1/2 (heure allemande).

CHRONIQUE LOCALE

24 Novembre. — *Vol.* — Les nommés Vandenborren, Léopold, paqueteur, 17, rue Buffon, et Vermeulen, J.-Bte, ajusteur, 39, rue de Thumesnil, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour vol au préjudice de M. Gourdin, contremaître de fonderie, boulevard de Strasbourg.

Police sanitaire. — Des contraventions pour infractions à l'arrêté municipal prescrivant l'estampille sur toutes viandes mises en vente ont été dressées à la charge de divers bouchers.

25 novembre. — *Outrage.* — La femme Bafolenos, née Duquay, Jeanne, blanchisseuse à Hellennes, a fait l'objet d'un procès-verbal pour utrages à agent.

Suicide. — Le sieur Bodel Adrien, 37 ans, journalier, 45, rue J.-J. Rousseau a tenté de se suicider en se jetant dans la Deûle, quai Vauban. Il en a été retiré aussitôt par les mariniers. Le docteur Geillé, qui lui a donné des soins, l'a reconnu atteint de démence. Bodel a été admis à la clinique d'Esquerme.

Offres et demandes d'emploi

Ouvriers Tapissiers, Villiers et Garnisseurs sont demandés. S'adresser, rue Royale, 10, de 11 heures à 1 heure et de 4 à 6 heures.

Homme de confiance, sinistré, demande surveillance de jour. S'adresser, r. de La Bassée, 111.

Caissière-comptable, dactylo, recherche emploi. S'adresser, 280, rue Nationale, 3^e étage.

Chef de chantier expérimenté, demande direction, surveillance ou tout autre emploi. S'adresser, 12, rue Thiers.

Dame de confiance demande emploi ou maison à garder, durée de la guerre. S'adresser, 8, rue de Lens.

Ex-employé d'octroi, 38 ans, demande place de surveillant de propriétés, bonnes références, conditions avantageuses. S'adresser chez M. Alb. Blicq, rue de Friedland, 2, au second étage.

Deux dames désirent faire des ménages ou toutes autres besognes utiles. S'adresser rue Mercier, cité Centrale, 35.

Giletière demande n'importe quel raccommodages pour hommes, remise à neuf. S'adresser 40, rue Gauthier de Châtillon. Entrée rue de Valmy, au 1^{er}.

Traducteur. — On demande traducteur qui pourrait mettre en allemand le règlement municipal sur les abattoirs de Lille.

Dessin oriental enseigné en une ou deux leçons pour 5 fr. S'adresser : 36, rue Nationale.

Professeur d'écriture donne leçons, conditions très modestes. S'adresser : 36, rue Nationale.

Garçon boucher demandé, au besoin pour matinée. S'adresser : 3, place de Strasbourg.

Madame Marie Déjardin désire des journées. S'adresser 44, rue de Poids.

Jeune homme, 15 ans 1/2, demande emploi de bureau, 12 bis, quai du Wault.

Dame veuve, diplômée musique, demande emploi quelconque. S'adresser, 9, rue de Vahny.

Femme de confiance demande ménage. S'adresser : 13, rue de Flandre, au 3^{me}.

Dame veuve, 39 ans, honorable et instruite, connaissant couture, ménage, etc., désire emploi quelconque. Références. S'adresser, 14, rue Saint-André.

Comptable expérimenté demande tous genres de travaux de bureau. S'adresser, 261, rue du Ballon.

Jeune ménage cherche emploi concierge, gardien de maison ou surveillance de nuit. Lille ou dehors. Référ. S'adresser, 19, avenue Verdi.

LOCATION

A louer appartements 3 et 4 pièces, eau, w.-c., rues de Douai, 74 et de Fives, 82.

ÉTAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES DU 17 Novembre 1914

Van Box Sum Marie, rue des Rogations, 133. — Bruyère Louis, rue Magenta, 10. — Deligne Louis, rue d'Austerlitz, 72. — Leurquin Adrienne, rue Hippolyte-Laurain, 24. — Dhaeneus Raymond, rue St-Luc, 40. — Dhaenens Marcelle, rue St-Luc, 40. — Cheval Julien, rue Fémy, 31. — Tondereau Yvonne, rue de Wazemmes, 95-97.

du 18 Novembre

De Groote Alphonse, rue St-Pierre-St-Paul, 18. — Basen Mauricette, rue Nationale, 266. — Turpin Raymond, rue de Flers, 5. — Menet Fernand, rue du Faubourg-de-Roubaix, impasse Jeanne-d'Arc, 11. — Cornil André, rue du Grand-Balcon, cour Bassat, 5. — Barbut Viollette, façade de l'Esplanade, 80. — Courdier Germaine, rue St-Gabriel, 53. — Empissey Fernand, rue du Port, 86. — Canwenbergh Carmen, rue de Wazemmes, 65. — Begard Geneviève, rue d'Artois, 106. — Juymouche Lucienne, place Sébastopol, 14. — Derycker Charles, rue d'Élena, 12. — Clément Robert, rue des Rogations, cité Delatour, 11.

DÉCÈS DU 16 Novembre 1914

Devriendt François, 41 ans, époux de Louise Léleu, rue Dubrunfaut, 4. — Micheau Gaston, 35 ans, célibataire, rue d'Esquerme, 93. — De Cuyper Marcel, 1 mois, rue Fombelle, 7. — Houzeaux Zulma, 66 ans, veuf de Augustin Pringuet, quai de la Basse-Deûle, 104. — Ryckelynck Adèle, 79 ans, veuve de Henri Deilandre, quai de la Basse-Deûle, 104. — Chrétién Emile, 76 ans, veuf de Victoire Ducrocq, rue Négrier, 70. — Tonneau Adolphe, 75 ans, veuf de Jules De Caluwer, rue Manuel, 68.

du 17 Novembre

Dumont Jeanne, 6 ans, quai de l'Ouest, 26, cité Debooschère. — Galand Joseph, 9 ans, rue Coquerel, 4. — Dété François, 88 ans, veuf de Zulmè Delavenasse, rue des Bois-Blancs, maison Puvion. — Puchaux Joüen, 57 ans, époux de Marie Lavercher, rue de la Halle, 19. — Duvié Alfred, 65 ans, veuf de Ilide Bertiau, rue d'Antin, 3. — Déréc Catherine, 87 ans, veuve de Fleury Duhem, quai de la Basse-Deûle, 104. — Hovines Jules, 74 ans, époux de Amélie Plancke, quai de la Basse-Deûle, 104. — Duprez Amand, 11 jours, rue Turgot, 61. — Lestienne Louis, 36 ans, célibataire, rue Frédéric Mottez.

du 18 Novembre

Blanquart Thamar, 48 ans, époux de Estelle Boulot, rue Nicolas-Leblanc, 7. — Blondeau Anatole, 33 ans, époux de Germaine Fistache, rue des Buissons, 5. — Janssen Benyck Suzanne, 4 ans, rue du Faubourg-de-Roubaix, 49. — Lemaire Estelle, 38 ans, époux de Jacques Haeck, rue Van Hende, 19. — Crombet Pauline, 78 ans, célibataire, rue Ratisbonne, 63. — Deveaux Georgine, 70 ans, veuve de Auguste Declercq, rue Wicar, 18. — Deligne Louis, 2 jours, rue d'Austerlitz, 18. — Dujardin François, 53 ans, célibataire, rue du Bois, 128.

du 19 Novembre

Sinsoilliez Maria, 48 ans, épouse de Charles Fauquet, rue de Bouvines, 64. — Robine Elodie, 65 ans, veuve de Louis Briquet, boulevard Vauban. — Leruste Richard, 61 ans, époux de Clara Maes, rue de la Barre, 58. — Marsy Clovis, 46 ans, célibataire, Boulevard des Ecoles, 23. — Descamps Marie, 55 ans, célibataire, rue Nationale, 120. — Milliot Charles, 51 ans, époux de Zélie Pruvost, rue Duhem, 27. — Gerbin Adélaïde, 86 ans, veuve de Auguste Molinet, rue de Poids, 44.

Décès — Remerciements

M. Georges Ducastel-Blandin, conseiller municipal, et sa famille expriment leur vive reconnaissance et leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui leur ont donné des témoignages de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper en la personne de Monsieur

Alfred BLANDIN

leur père, beau-père, grand-père, arrière grand-père, frère, oncle et cousin, décédé à Lille, 61, rue Nationale, le 24 novembre 1914, dans sa 87^e année, dont les convoi et service ont eu lieu le vendredi 27, à l'église Saint-Étienne.

Ils prient les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de vouloir bien les excuser en raison des difficultés créées par les circonstances actuelles.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAÎSSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

RÉQUISITIONS MILITAIRES

M. le Maire a reçu de l'autorité allemande la lettre suivante :

Lille, le 30 Novembre 1914.

A Monsieur le Maire de la Ville de Lille,

Les bons de réquisition seront établis par l'intendance de la forteresse de Lille le 1^{er} décembre 1914. La Mairie de Lille doit s'abstenir de délivrer des ordres de réquisitions à partir de cette date.

Les ordres de réquisitions munis du timbre et signés par l'Intendantur de la forteresse de Lille devront être timbrés et signés par la Mairie.

La Mairie doit par affiches attirer l'attention sur ce que les ordres de réquisitions doivent être remis à la Mairie dans les quatre jours après réception, pour lesquels la mairie donnera aux propriétaires un bon provisoire. Les ordres de réquisitions rassemblés par la Mairie tous les lundis doivent être remis à l'Intendantur de la forteresse de Lille et après rendus de nouveau par la Mairie aux propriétaires.

Le Commandant, von GRAEVENITZ.

Commentaire

Jusqu'ici, les demandes de réquisitions formulées par l'autorité allemande étaient présentées à la Mairie qui conservait ces demandes par devers elle et remettait à l'officier ou au soldat allemand un bon de réquisition signé et timbré par la Mairie, indiquant, autant que possible qui devait exécuter cette réquisition.

C'est sur le vu de ce bon que le commerçant faisait la livraison demandée, en faisant déclarer soit sur le bon, soit sur une pièce annexe, que la livraison demandée avait bien été faite.

A l'avenir, le bon de réquisition établi par l'Intendance allemande sera signé et timbré par l'Intendant militaire allemand.

La Mairie se contente de contresigner et timbrer cette pièce et ne conserve plus rien en mains ; elle n'indique plus le commerçant qui doit exécuter la réquisition.

Ce bon établi par l'autorité allemande et contre signé par la Mairie est présenté à un commerçant qui l'exécute.

Dans les quatre jours, ce commerçant remet ce bon de réquisition à la Mairie qui lui en donne récépissé.

Tous les lundis, la Mairie remet à l'Intendance allemande, avec un état joint, tous les bons de réquisition qui lui sont rentrés la semaine précédente.

Lorsque l'autorité allemande a renvoyé ces bons à la Mairie, celle-ci les restitue à leurs propriétaires et en retire le récépissé.

Nous appelons l'attention de nos concitoyens sur l'obligation qui leur est faite de déposer à la Mairie sur récépissé et dans les quatre jours les bons de réquisition qu'ils auront exécutés.

LOGEMENT

L'autorité allemande a fait placer en ville et spécialement à Fives et à St-Maurice, une affiche en allemand dont voici la traduction :

Il est interdit de demander du logement ou de faire des réquisitions dans ces sections de la ville sans bons de logement et de réquisition de la Kommandantur II.

VON HEINRICH,
Gén. d'art. et 1^{er} Commandant.

Logement et Nourriture des Troupes

Nous reproduisons ci-après la nouvelle affiche concernant le logement et la nourriture des troupes que son Excellence M. le Général von Heinrich vient de faire placer en ville.

Cette nouvelle affiche modifie et complète celle que nous avons reproduite dans notre numéro du 29 Novembre.

Pour la nourriture et le logement des membres de l'armée allemande on aura à se conformer aux prix suivants :

Nourriture dans les hôtels et chez l'habitant		Déjeuner (diner)	Dîner (souper)	Total
		Potage, 1 plat de VIANDE 1 plat de Légumes Dessert avec Fromage 1/2 bouteille de Vin. 4 fr. 50	10 francs	
		1 plat de VIANDE, 1 plat de Légumes, Dessert, 1/2 bouteille de Vin. 2 fr. 50	7 francs	
		Potage, 1 plat de VIANDE 1 plat de Légumes Dessert, 1/2 bout. de Bière ou 1 bout. de Bière. 1 fr. 50	8 francs	
		Potage, 1 plat de VIANDE 1 plat de Légumes Dessert, 1/2 bout. de Vin ou 1 bout. de Bière. 1 fr. 20	3 francs	
1 m 16	1 m 16	Café ou Thé avec Lait, Pain, Beurre, Confiture. 1 fr. 50		
1 m 16	1 m 16	Café ou Thé avec Lait, Pain, Beurre, Confiture. 1 fr.		
1 m 16	1 m 16	Café ou Thé avec Lait, Biscuit, Pain, Confiture. 1 fr.		
1 m 16	1 m 16	Café ou Thé avec Lait, Pain, Beurre, Confiture. 0 fr. 80		

Tout supplément à ce qui a été indiqué plus haut, doit être payé comptant par les officiers, sous-officiers ou soldats.

L'administration municipale est tenue de payer sur le champ le montant de ces frais, sur présentation du billet de logement.

Tous les habitants qui n'auraient pas encore touché le montant des frais d'entretien, doivent s'adresser immédiatement à la Mairie et faire valoir leurs droits.

L'Administration municipale est tenue d'effectuer immédiatement ce paiement.

En général, les billets de logement ne sont établis que pour un jour.

Dans le seul cas où un séjour plus long est prévu, le billet de logement porte l'indication : « à partir du ».

En ce cas, l'officier, le sous-officier ou le soldat est tenu d'indiquer sur le billet de logement avant son départ la durée de son séjour (logement et nourriture).

L'habitant devra se présenter à la Kommandantur (Commission des logements) pour faire constater la durée du séjour.

Dans le cas où, sur le billet de logement portant l'indication « à partir du » la durée du séjour ne serait pas indiquée par l'officier, le sous-officier ou le soldat et approuvée par la Commission des logements (Kommandantur), la Mairie ne paierait que les frais d'entretien ou de logement pour une seule journée.

Lille, le 3 Décembre 1914.

von HEINRICH,
Général d'Artillerie et 1^{er} Commandant.

PROCLAMATION

Tous les hommes habitant la commune de Canteleu-Lille et Canteleu-Lomme, c'est-à-dire Français, Belges, Anglais, Russes, Serbes, Monténégrins, âgés de 18 à 48 ans, devront se présenter à la Commandanture de Lambertsart, rue des Acacias, château Crépy, porteurs d'une pièce établissant leur identité, pour s'y faire inscrire jusqu'à vendredi 4 décembre, à midi.

Faute par eux de ne pas se conformer à cet ordre de l'autorité allemande, ils s'exposent à de sévères punitions.

Le Commandant de place.

Lambertsart, 29 novembre 1914.

Conférences à la Kommandantur

24 Novembre 1914

(Extraits)

Nettoyage des rues. — M. le général von Graevenitz déclare qu'il a été satisfait de l'amélioration qui s'est produite dans la propreté des rues qui ont été mieux nettoyées. Il signale cependant qu'il faudrait mieux nettoyer les rues Gambetta et les rues adjacentes.

Ordures ménagères. — M. le Général dit qu'il est désirable que les ordures ménagères et notamment les cendres ne soient pas jetées sur la voie publique et qu'il faudrait mieux les placer sur les trottoirs dans des boîtes en bois avec fermeture.

Il lui est fait observer que beaucoup de personnes n'ont pas de ces boîtes à leur disposition et qu'il serait difficile actuellement d'en faire faire. D'ailleurs les boîtes en bois sont souvent en

hiver un objet de convoitise et sont enlevées par des gens qui les cassent pour les brûler.

C'est en raison de tout cela que les gens emploient des récipients quelconques.

M. le Général dit qu'il faut au moins tenir la main à ce qu'il soit fait usage de ces récipients.

Moulins à farine. — Monsieur le Général von Graevenitz dit que Mgr Charost lui ayant signalé l'intérêt de soustraire les moulins aux réquisitions, il est d'accord pour permettre le travail de ces moulins dont les propriétaires obtiendront un ordre de la Kommandantur pour les protéger.

Mgr Charost dit qu'il craint que l'ordre de la Kommandantur ne soit pas suffisant, les officiers de troupe de passage prétendant qu'ils n'ont pas à s'occuper de la Kommandantur de Lille dont ils ne dépendent pas.

M. le Général dit qu'il peut y avoir des malentendus comme le dit Mgr Charost, mais, qu'à son sens, les ordres qu'il donnera à Lille seront respectés.

Sur la demande de Mgr Charost, des cartes de protection seront remises à M. Obry, meunier, et à M. Gillet, marchand de charbon à Lille.

Armes. — M. le Général von Graevenitz dit qu'il a été saisi d'une réclamation de M. le Maire parce que les armes qui étaient déposées à la Mairie en ont été enlevées hier.

Or, d'après le droit militaire allemand, le Gouvernement allemand a le droit de disposer de ces armes qui seront envoyées en Allemagne.

M. le Maire maintient sa protestation en indiquant que les armes en question ont été déposées par leurs propriétaires avec la confiance qu'elles leur seraient rendues, et c'est pour cela que les armes déposées ont été étiquetées.

M. le Général dit que l'autorité allemande, pour des raisons d'ordre militaire, a jugé nécessaire que les armes ne restent pas aux mains de la ville.

M. le Maire dit que si la main-mise sur les armes peut être justifiée, la prise de possession, et surtout l'emport en Allemagne des armes de chasse et des sabres des sergents de ville, ne saurait l'être.

M. le Général dit que les armes de chasse ne peuvent être rendues, mais que la question de la remise des armes de panoplies et des sabres à leurs propriétaires sera examinée.

ALIMENTATION

Pain. — La Mairie vient d'être avisée que certains boulanger réclament encore un sou de supplément aux pauvres munis de bons de pain, malgré l'avis inséré dans les Bulletins nos 3 et 5.

Le bureau de ravitaillement va recevoir les noms de ces boulanger et ne leur délivrera plus de farine ni de charbon. Il refusera également de la farine aux boulanger qui n'acceptent pas les bons du Bureau de Bienfaisance.

Viande. — A l'abattoir, la viande de cheville a été vendue la semaine dernière aux prix suivants :

Pendant la première semaine de la guerre, les cours étaient :

Il y a donc diminution de prix pour le bœuf et la vache de 1^{re} et 2^e qualité.

Sel. — La Mairie vend du sel aux marchands à raison de 20 fr. les 100 kil.

Par suite, le consommateur ne doit pas payer le sel au détail plus de 0 fr. 30 le kil. En vendant le sel à ce prix, l'épicier réalise encore un bénéfice appréciable.

Sucre. — La Mairie tient du sucre cristallisé à la disposition des épiciers à raison de 80 fr. les 100 kil.

Charbon. — M. le Maire vient de prendre un arrêté taxant à 40 fr. les 1000 kil. le prix maximum du charbon tout-venant domestique.

Les marchands qui vendraient du charbon à un prix supérieur s'exposeraient à des poursuites judiciaires.

ABATTOIR

L'autorité allemande fait savoir au public qu'elle met en vente à l'abattoir, tous les jours, de 9 heures à 12 heures du matin et de 3 à 5 heures (heure allemande) :

Des têtes de vaches 3 fr., et du sang provenant de l'abatage des bestiaux 0 fr. 50.

AVIS

On demande à la Mairie de bons *courtiers* connaissant les cultivateurs des environs de Lille pour acheter du blé et des pommes de terre.

CHRONIQUE LOCALE

Douloureux accident. — Le 27 novembre, Mlle Emilie Vaille, âgée de 59 ans, qui dirigeait l'annexe Florian, rue de l'Hôpital-Militaire, aujourd'hui incendiée, a été renversée à l'angle de la rue Faidherbe et de la place du Théâtre par une automobile de la Croix-Rouge (ambulance de la Treille), conduite par M. Deblock Etienne, pharmacien à Mons-en-Barœul.

Mlle Vaille, dont le corps avait reçu des fractures multiples, fut transportée au poste de police où elle est décédée, malgré les soins de M. le docteur Declercq.

Une enquête a été ouverte pour préciser les responsabilités.

Les funérailles de Mlle Vaille ont eu lieu lundi 30 novembre, à dix heures du matin, à l'église St-Etienne, au milieu d'un grand concours des différentes notabilités de la ville qui ont tenu à donner à la défunte et à sa famille ce dernier témoignage d'estime.

Mlle Vaille était entrée dans l'enseignement en 1873 comme institutrice à Solesmes, elle était arrivée à Lille en 1880, comme institutrice à l'école Legouvé, et avait été appelée ultérieurement à la direction de l'annexe Legouvé le 1^{er} octobre 1905, puis à l'annexe Florian le 1^{er} octobre 1911.

27 novembre. — *Suicide.* — Le nommé Maes Charles, 55 ans, cordonnier, a été trouvé pendu dans la cave qu'il occupait au n° 173 de la rue de Paris. On ignore les causes de ce suicide.

Escroquerie et faux. — Dans la soirée du 25 courant, un individu âgé de 25 ans environ, s'est présenté chez M. Duhem, propriétaire, rue Puébla, pour prendre, avec un bon de réquisition, possession de l'automobile. L'automobile livrée et l'individu parti, M. Duhem s'est aperçu que le bon de réquisition prétendument établi par l'autorité allemande n'avait aucune valeur. C'était un faux ainsi que la Commandature l'a confirmé.

Le véhicule avait une valeur de 15.000 francs.

28 novembre. — *Découverte d'un fœtus.* — Un fœtus humain, paraissant âgé d'environ quatre mois, a été trouvé dans la bouche d'égout situé à l'angle de la rue de la Justice et de la place des Quatre-Chemins. Une enquête est ouverte.

Décès. — La demoiselle Bassonville Juliette, 65 ans, sans profession, 82, rue Ratisbonne, a été trouvée morte dans sa chambre. D'après le docteur Delépine qui a procédé aux constatations, le décès aurait une cause naturelle et remonterait à deux ou trois jours.

Achat et Vente de Titres à forfait

Les personnes qui désirent négocier des Titres à forfait, sont priées d'adresser leurs offres d'achats et de ventes au Comptoir Général de Bourse, 40, boulevard de la Liberté, à Lille, où ces offres sont reçues et centralisées.

On est prié de se munir des bordereaux d'achat ou de toutes autres pièces justifiant qu'on est réellement propriétaire des titres et valeurs qu'on désire négocier.

LOCATION

A louer, rez-de-chaussée (centre) avec grand hall, propre à tout commerce et très grandes caves. S'adresser r. Faidherbe, 130, La Madeleine.

A vendre, meubles, lits et literies, grande armoire vraiment ancienne. S'adresser : 2 bis, square du Ramponneau, dans la matinée.

Petit et grand appartement à louer, eau, gaz, W. C., mansarde et cave. Prix modéré. 112, boulevard de la Liberté.

A louer jolie maison bourgeoise moderne, avenue des Lilas, 31, St-Maurice-lez-Lille.

Mme Sergeant, cours de coupe, patrons, robes sur mesure, prix réduits. S'adresser : 66, rue Jean-Bart.

Rez-de-chaussée à louer, avec deux pièces au premier, 10, rue Catel-Béghin. S'adresser : 45, rue Denfert-Rochereau.

A louer appartement moderne, 55 fr. par mois. S'adresser 102, rue des Guinguettes.

A louer appartement de 6 pièces, eau, w. c., 900 fr. S'adresser 48, rue de l'Hôpital-Militaire.

A louer rez-de-chaussée, 4 pièces meublées, 50 fr. par mois, 5^e bis, boulevard Vauban.

Avis aux propriétaires d'immeubles

La maison Florimond Gruson, 92, rue d'Isly, se charge de tous travaux de démolitions et déblaiements.

Vins en gros. — Charlet-Lisbet, Mons-en-Barœul. S'adresser, pour les commandes : 96, rue Princesse, Lille.

Épicerie. — Buvette à céder. Prix du matériel. 15, rue du Bourdeau.

Objets perdus. — Il a été perdu le 22 novembre, un portemonnaie contenant quatre clefs de sûreté. Prière de le rapporter chez Laroche-Bauchet, 44 rue de Paris. Récompense.

Il a été perdu le 2 décembre, entre la rue de La Bassée et le boulevard de la Liberté, par la rue Nationale, un médaillon avec petit brillant au milieu. Le rapporter au Coq Lillois : 109, rue Nationale. Récompense.

FUNÉRAILLES

On est prié d'assister au Convoi et Service de Monsieur

Jules ARRECKX

IN. DUSTRIEL

décédé à Lille le 4 décembre 1914, dans sa 65^e année, administré des Sacrements de l'Église, qui auront lieu le 7 décembre 1914, à 9 heures, en l'église Saint-Étienne. Il n'est pas envoyé de faire à part.

Nous rappelons que les insertions sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon blanc) et qu'elles sont gratuites pour les offres et demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

Réquisitions

L'autorité allemande a fait placer en ville l'affiche suivante :

Par ordre de l'autorité allemande, les bons de réquisition seront désormais établis par la

Festungs-Intendantur, Lille

La Mairie de Lille ne devra plus en délivrer, mais elle devra apposer son cachet et sa signature sur les ordres de réquisition munis du timbre de l'Intendantur.

Les bons de réquisition devront être renvoyés à la mairie de Lille dans les quatre jours après la livraison de la marchandise.

Échange de monnaie

M. le Maire de Lille informe ses concitoyens que, se trouvant dans l'impossibilité de s'approvisionner de farine dans la région, l'Autorité allemande a consenti à en fournir, mais moyennant le paiement en espèces ou en billets de la Banque de France.

M. le Maire adresse, en conséquence, un pressant appel à ses concitoyens pour qu'ils viennent de nouveau échanger toutes leurs espèces et billets de la Banque de France, ainsi que la monnaie allemande, dans les différents guichets ouverts à l'Hôtel de Ville.

Conférences à la Kommandantur

Séance du 24 Novembre (fin)

(Extraits)

Enseignement secondaire. — M. le Maire dit que M. le général ayant demandé la réouverture des Ecoles, l'enseignement secondaire public a fait le nécessaire pour trouver des locaux.

Le Lycée Faidherbe (garçons) tiendra des classes dans les locaux de la Faculté des Lettres.

Le Lycée Fénelon (filles) s'ouvrira au Rectorat même, rue St-Jacques.

Mais il serait nécessaire que le Petit Lycée, rue Gombert, soit évacué par les Télégraphistes militaires qui l'occupent encore pour qu'on puisse y ouvrir les classes élémentaires du Lycée Faidherbe. M. le général pourrait-il obtenir que ces télégraphistes fussent logés ailleurs ?

M. le général dit qu'il fera prendre tous renseignements à cet égard.

Séance du 26 Novembre 1915

Réquisitions. — M. le général von Graevenitz indique que, bien que l'Autorité allemande n'ait aucun intérêt direct dans la question, il croit devoir signaler à la Municipalité tout l'intérêt qu'il y aurait pour le public à la création d'un bureau où seraient reçues les réclamations relatives aux réquisitions.

L'habitant devrait savoir, qu'en principe, les réquisitions ne peuvent être exigées par les officiers et soldats allemands que sur un bon délivré par le Maire de Lille, qui ne délivre le bon que sur une demande écrite de l'Autorité allemande. Les bons de réquisitions doivent être présentés sans addition ni surcharge.

Exceptionnellement, des réquisitions s'exercent sans bons réguliers. Par exemple, lorsqu'une troupe en marche arrive le soir dans un endroit, il

arrive qu'elle réquisitionne directement, sans aucun bon de la Mairie, de la nourriture ou des moyens de chauffage. Cette troupe part le lendemain sans avoir eu le temps de faire régulariser par des écritures les réquisitions qu'elle a faites. Il ne serait cependant pas juste que, par suite de l'absence d'une formalité que les circonstances n'ont pas permis de remplir, l'habitant perde tout moyen d'être remboursé de ce qui a été réquisitionné chez lui. Il faut donc que l'habitant sache qu'il peut réclamer, mais à la condition qu'il fasse de suite sa réclamation, précise la nature des choses fournies, leur quantité et leur valeur et produise de suite, en cas de besoin, des témoins.

Il faut mettre aussi les habitants en garde contre les réquisitions irrégulières, car s'il en émane parfois de soldats allemands, il faut que les habitants se méfient des réquisitions présentées astucieusement par certains civils qui essaient de tromper.

M. le Général signale qu'il vient d'être informé qu'un civil (un français) s'est présenté dans une maison avec un bon fabriqué par lui et qui portait en français réquisition d'une automobile, d'une valeur de 12.000 francs. Ce bon était signé : La Kommandantur de Lille, et, pour cachet, on y avait fait figurer l'aigle allemand en appuyant, sous le papier, une pièce de monnaie (un mark) et, en frottant avec un crayon, on avait eu l'empreinte de l'aigle. La voiture a été livrée.

C'est un fait délictueux dont la police devra être saisie.

Il est par suite nécessaire que les habitants connaissent leurs droits et leurs devoirs en matière de réquisitions, comme d'ailleurs doivent les connaître aussi les soldats.

M. le Maire dit qu'il désignera un employé pour renseigner le public, mais que déjà toutes explications ont été données à ceux qui sont venus réclamer, il dit que ce qu'il faudrait, c'est que le public sache d'avance quelles fraudes peuvent se commettre pour qu'il soit en garde contre elles : il avisera aux moyens d'éclairer le public.

Coopérative de l'Indépendante. — Mgr Charost dit qu'il avait l'intention d'entretenir M. le Général de la Coopérative l'Indépendante qui fournit du pain à 12.000 familles et qui avait été réquisitionnée, ce qui aurait affamé une population ouvrière extrêmement nombreuse, les autres boulanger ne pouvant répartir, avec les faibles moyens dont ils disposent, une pareille production.

Il dit qu'il a appris que l'affaire s'arrangeait et que, par suite, son intervention n'a pas d'objet pour le moment.

RAVITAILLEMENT

de la Population Civile de Bruxelles

Le vapeur *Koblenz* est arrivé à Rotterdam apportant de Londres de la farine, du riz, des pois et des haricots destinés à la ville de Bruxelles. Le chargement a été réexpédié de suite sur la capitale belge. La répartition a été surveillée à destination par l'attaché américain à Bruxelles.

Extrait de *« Münchener Neu. Nach. du 18 novembre »*

Morts au Champ d'Honneur

Nous extrayons du *Messager de Bruxelles*, du 24 novembre, la glorieuse notice suivante :

Sont morts dans les derniers combats sur l'Yser, les coureurs cyclistes bien connus :

Petit-Breton, vainqueur de plusieurs tours de France et de Belgique, Paris-Tours 1906; Milan-San-Remo 1907; Paris-Bruxelles 1908, etc.

Trousselier, vainqueur du Tour de France 1905, Paris-Roubaix 1906.

Pélissier, deuxième Tour de France 1914.

A. Solesmes : Jean Bonin, coureur pédestre, recordman du monde de l'heure, a été tué le 27 août.

A propos de l'Incendie du Lycée

Dans un rapport à son Excellence M. le général von Heinrich, sur l'évacuation des blessés, nécessitée par l'incendie du Lycée Faidherbe, M. le médecin en chef a fait ressortir l'empressement que les habitants de Lille, et, en particulier, ceux voisins du Lycée, avaient apporté à mettre leurs maisons et leurs lits à la disposition du service sanitaire allemand pour abriter et secourir les blessés.

M. le général von Heinrich a, dans la conférence de la Kommandantur du 3 Décembre, prié M. le Maire de Lille de se faire, auprès de ses concitoyens, l'interprète de ses remerciements.

Bains Municipaux

Par ordre de l'autorité allemande, les établissements de bains municipaux de Lille de la rue des Sarrazins et de la rue Dupuytren sont réservés aux soldats allemands qui y seront reçus gratuitement :

Rue des Sarrazins, les mardi et jeudi.

Rue Dupuytren, les mercredi et vendredi.

Méfiez vous !

Le vent et les intempéries provoquent la chute de pans de murs des maisons incendiées. Il est donc dangereux de trop approcher de ces murs branlants.

CHRONIQUE LOCALE

29 novembre. — *Vols.* — Angèle Bartier, 27 ans, cuisinière au service de Mme Cormier, rentière, rue Pierre-Legrand, a fait l'objet d'un procès verbal pour vol de vêtements, vin et denrées alimentaires au préjudice de sa patronne.

30 novembre. — *Accident par auto.* — Hier, vers 8 heures 1/2 du matin, Mme Pauline Mispelaere, 69 ans, demeurant à Lille, rue St-Étienne, 25, a été renversée à l'angle des rues de l'Hôpital-Militaire et Nationale par une automobile allemande qui a disparu aussitôt. Dans sa chute Mme Mispelaere s'est fait des contusions multiples.

Accident par balle. — Hier à midi une balle tirée sur un aéroplane qui survolait la ville est venue, en retombant, frapper au sein gauche la dame Godtschalck, 36 ans, ménagère, qui était sur le seuil de sa porte, rue Magenta, 24. Vers deux heures, au moment où, après avoir reçus les soins de M. le Dr D'haine, elle allait être transportée à l'hôpital de la Charité, la dame Godtschalck est décédée.

Cette dame laisse huit enfants qui vont être recueillis par sa belle-sœur, demeurant à Lille rue de Juliers, 95.

Son mari est évacué depuis le 9 octobre.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Les voleurs, escarpes et filous de toutes sortes s'imaginent peut-être que, dans les circonstances présentes, il leur est loisible d'exercer leurs talents sans risques.

La présente chronique leur démontrera que la police veille toujours et que la justice frappe.

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 29 NOVEMBRE 1914

— *Vol dans les caves.* — Les sieurs Buchet, 56 ans, De Bruyne, 31 ans et Blondeel, 37 ans, ont été surpris les 25 et 26 Octobre 1914, au moment où ils dévalisaient rue de Paris des caves incendiées.

Ils ont soustrait un tonneau de bière, des briquettes, des bouteilles de vin au préjudice de Mme Maillard et de M. Christophe, 132, rue de Paris.

Surpris sur le fait, ils ont d'abord allégué avoir une vague autorisation d'une dame inconnue et ont enfin invoqué pour excuse qu'il fallait bien gagner sa petite journée.

De Bruyne et Blondeel avaient des condamnations antérieures.

Ces 3 individus ont été condamnés à 13 mois, 6 mois et 3 mois de prison.

On demande une pers. sachant tenir petit intér., âge indifférent. S'ad. 3, r. de la Préfecture.

Homme sérieux désire trouver courses à faire. S'adresser : 57, rue de Flandre.

Personne d'âge mur désire place chez personne âgée. S'adresser : 57, rue de Flandre.

Personne confiance, 12 ans même maison, cuisine bourgeoise et direction intér., désire place. S'adresser : 87, rue d'Artois.

ANNONCES DIVERSES

Horlogerie-bijouterie. — Léon Hovart, 55, rue des Postes. Maison de confiance. Ateliers de réparation, travail soigné. Prix modéré.

Fauteuil roulant. — Recherché d'occasion pour personne infirme. S'adresser, 9, place des Patiniers.

Objet perdu. — Bonne récompense à qui rapportera, chez Turbelin, 18, rue Saint Augustin, ouvrages Broderie. Ciseaux et Dés, perdus le 23 novembre.

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 1/2 à 11 heures.

A Louer. — Rez-de-Chaussée, 4 pièces meublées, 50 frs par mois. Boulevard Vauban, 51.

A Louer. — Petit et Grand Appartement, eau, gaz. W.-C., mansarde et cave. Prix modéré. S'adresser : 112, Boulevard de la Liberté.

ÉTAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES du 19 Novembre 1914

Sammier Jules, boulevard Victor-Hugo, 347. — Lévéque Jean-Marie, rue de Wattignies, 5 bis. — Note-man Emile, rue de la Justice, 8. — Pannecocke Rémi, rue du Marché, cité Ste Marie, 9. — Dambier Louis, rue de la Justice, 46. — Dubois Eugène, rue de la Justice, 20. — Legrand Marcel, rue Davy 9. — Ameecot Simone, avenue de Dunkerque, 10, cour Bapaume. — Hendrix Germaine, rue de Juliers, 95.

du 20 Novembre

Vienne Emile, rue de Paris, 192. — Martin Louise, rue du Mélantois, 5. — Baise Suzanne, rue de l'Hôpital-Si-Roch, 38. — De Knuydt Paul, rue de l'Alma, cour Dubrule, 6. — Legrand Albert, rue d'Arras, 84, cour du Jardin, 12. — Coutance André, rue de Valenciennes, 30.

du 21 Novembre

Brilleman Marcel, rue Monge, cité Martin, 25. — Jacques Marcella, rue du Faubourg-de-Douai, cité Berthou, 15. — Dartois Fernande, rue Pline, 5. — Gallet André, rue de la Bourdonnais, 45. — Rochart Georges, rue Leuty, 11. — Brootin Denise, rue d'Eylau, 40, cour Mahieu, 1. — Carpentier Henri, rue Boucher-de-Perthes, 84. — Flament Eugénie, rue Masurel, 25. — Guermonprez Gabriel, rue de Valmy, 34. — Decramer Pauline, boulevard Montebello, 196. — Lefebvre André, rue d'Isly, 35.

du 22 Novembre

Deleu Maurice, rue du Marché-aux-Bêtes, 12. — Cluytens Jean, rue Balzac, 39.

du 23 Novembre

Moreau Narcisse, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 68. — Breyne Henri, rue des Bois-Blancs, 146. — Galland Suzanne, rue de Ronchin, 44. — Langlet Marie, à bord de l'*Himalaya*, Haute-Déule. — Rombaut Michel, rue Nationale, 281. — Thieffry Georges, rue des Gninguettes, 25. — Philippe Jeanne, rue de l'ABC, 18. — Patin Savine, rue Pierre-Legrand, 36. — Patin Christian, rue Pierre-Legrand, 36. — Van Stappen Suzanne, rue de Rouen, 23. — Carré Marie Thérèse, rue du Port, 86. — Olive Mercedes, place Sébastopol, 14. — Steyart Bernard, rue de St-Quentin, 22. — Bouckaert Emilienne, rue de la Tranquillité, 10.

DÉCÈS du 20 Novembre

Dhollain, Élisa, 79 ans, veuve de Louis Beaumont, rue de Paris, 224. — Odou, Maurice, 50 ans, époux de Alphonsine Duhem, rue du Commerce, 4. — Marlière, Adèle, 80 ans, veuve de François Cramette, rue Franklin, 13. — Plateau Alphonse, 75 ans, veuf de Marie Dutrieux, Cour de la Belle Jardinière, 10. — Desailly Benjamin, époux de Marie Durand, rue de Rivoli, 56. — Menard Pierre, 39 ans, Quai de la Basse-Déule, 104. — Lepers Félix, 42 ans, célibataire, rue des Etaques, 57. — Lessage Céline, 36 ans, épouse de Benjamin Moncarey, Place du Château, 2.

du 21 Novembre 1914

Restian J.-B., 56 ans, époux de Marie Vuy, rue des Meuniers, cité Letcombe. — Cinglant Palmyre, 77 ans, célibataire, quai de la Basse-Déule, 104. — Casquin Alexandre, 31 ans, époux de Jeanne Bucquet, rue au Péterynck, 8 bis. — Madoux Léocadie, 71 ans, veuve de Henri Scherperel, cité Vandervelde, 7. — Mehon Louis, 43 ans, veuf de Angèle Coopman, rue des Saluteaux, 2. — Monfrans Denise, 2 mois, rue Mazagran, 20. — Danis Zélie, 81 ans, célibataire, rue de Paris, 224. — Desaibell Henri, 1 an, rue du Pole-Nord, 2. — Duguai Céline, 48 ans, veuve de César Lemoine, rue de Poids, 30. — Salomé Henriette, 78 ans, veuve de Louis Fourmentin, rue Descartes, 22. — Leroy Elisa, 85 ans, veuve de Louis Dubois, boulevard Montebello, 196. — Deprætere Charles, 71 ans, époux de Colette Monnaert, rue du Faubourg-de-Béthune, cité Montury, 2.

du 22 Novembre

Bis Marcel, 20 ans 7 mois, célibataire, rue des Postes, 83. — Derache Albertine, 56 ans, épouse de Edouard Delanoy, rue St-Sauveur, 9.

du 23 Novembre

Regard Eugène, 29 ans, quai de la Basse-Déule, 104. — Bleuzet Marcelline, 38 ans, épouse de Lucien Blondot, rue du Long-Pot, cour Faches, 36. — Rever Marie, 50 ans, épouse de Emile Verdier, rue Christophe-Colomb, 2. — Meschart Bertrand, 9 mois, rue des Rogatiens, 127, cour Boutry, 3. — Derouer Julie, 44 ans, rue de la Vignette, 29. — Cocquerez Jules, 68 ans, époux de Coralie Teroux, rue du Bel-Air, 12. — Van Parys Louis, 5 mois, rue du Général-Dewet, 24. — Simon Victoire, 68 ans, veuve de Alexandre Richard, rue du Bourdeau, 10.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAÎSSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

L'Autorité allemande a fait placer en ville les deux ordres suivants :

Toutes les fabriques et tous les négociants en gros de matières brutes et de produits fabriqués ou en fabrication ont à présenter à la

Festungs-Intendantur, Lille

25, Grande Place, jusqu'au 12 Décembre 1914, une liste exacte de leurs provisions.

VON HEINRICH

Général d'Artillerie et 1 Kommandant.

La vente en gros de toutes les marchandises aux personnes étrangères (non françaises) et aux personnes résidant en dehors de la banlieue de Lille, ne sera permise qu'avec l'autorisation de la

Festungs-Intendantur, Lille

Lille, le 4 Décembre 1914.

VON HEINRICH

Général d'Artillerie et 1 Kommandant.

Conférences à la Kommandantur

(Extraits)

Séance du 28 Novembre 1914

(Extraits)

Armes. — M. le général von Graevenitz dit qu'il a bien reçu la protestation de M. le Maire relativement à l'enlèvement des armes et à leur transport en Allemagne, mais il est d'avis que, d'après l'opinion allemande, l'occupant a le droit de prévenir les conséquences d'une révolte et, par suite, de s'emparer des armes et de les confisquer. Ces armes ne doivent donc pas être restituées. Il y aurait d'ailleurs en fait une impossibilité absolue de faire cette restitution. Les armes qui sont emportées en Allemagne et emmagasinées dans une forteresse ou un arsenal, sont si nombreuses (puisque viennent non seulement de France, mais encore de Belgique et de Russie), qu'il y aurait une impossibilité matérielle absolue de les reconnaître et les restituer à leurs propriétaires après les hostilités.

Quant aux armes dites de collection ou de pano- plies, il n'y sera pas touché.

Télégraphie sans fil. — M. le Général von Graevenitz dit que le 19 novembre, il a rappelé qu'il était interdit de posséder des stations radiotélégraphiques et que la déclaration de celles existant encore devait être faite à la Kommandantur et que la Mairie devait même faire une affiche.

M. la Mairie dit que dans la conférence du 17 novembre, il a bien été question des stations de télégraphie sans fil, comme le dit M. le Général, mais la Kommandantur s'était réservé de faire apposer l'affiche.

Depuis, la Mairie a reçu à ce sujet, une lettre de la Kommandantur qui a été publiée en tête du *Bulletin de Lille*, du 22 novembre 1914.

Certaine précision ayant été demandée pour savoir si la déclaration devait être faite par les seuls détenteurs de stations radiotélégraphiques ou si l'obligation de faire une déclaration compre-

naît aussi les détenteurs d'appareils non installés et par suite non utilisés, la Mairie a reçu une réponse qui va paraître dans le *Bulletin de Lille* du 29 Novembre 1914.

A la suite de la publication dans le journal du 22 Novembre, la Mairie a reçu certaines déclarations qui ont été signalées à la Kommandantur.

M. le Général demande que les déclarations reçues lui soient transmises, si elles ne l'ont pas encore été.

Promesse lui est faite qu'il aurait satisfaction dans la journée de lundi.

Coopérative L'Indépendante. Réquisition des ateliers. — Mgr Charost dit qu'il croyait n'avoir plus à intervenir à propos de cette réquisition, mais, après la visite à L'Indépendante de M. le Général Von Heinrich en vue de réquisitionner les ateliers, visite à la suite de laquelle des pourparlers d'arrangement auraient lieu, la Société l'Indépendante a reçu la visite de deux intendants de deux corps d'armée différents, dont le 19^e corps, qui sont venus dans le but de réquisitionner cette boulangerie. Cette réquisition empêcherait l'Indépendante de fournir le pain qu'elle fabrique pour 12.000 familles et pour les pauvres du Bureau de Bienfaisance.

M. Crépy-St-Léger indique que la question vient de prendre une nouvelle physionomie, le Maire ayant reçu à la date du 27 Novembre une lettre de M. le capitaine von Aerts, officier du grand Etat Major, qui indique qu'une entente pourrait intervenir entre l'autorité allemande et l'Indépendante de façon à ce que chacun reçoive satisfaction. L'Indépendante se réservait 5 fours à doubles machines qui, grâce à un travail effectuant, au besoin, de jour et de nuit, suffisraient aux besoins de l'Indépendante. La boulangerie de campagne du 19^e corps de l'armée allemande travaillerait avec 5 fours à machines doubles et avec les 9 fours en pierre. Les pétrins seraient répartis entre les deux exploitants. M. le général indique que, si un accord peut intervenir, la question n'offre plus d'intérêt quant à présent.

Ravitaillement en farines. — Mgr Charost dit qu'il supplie M. le général von Graevenitz de solutionner dans un sens favorable à la population la question du ravitaillement de la ville en farine.

L'Autorité allemande a posé nettement, qu'elle entendait lier la question de ravitaillement avec la question contributions.

Mgr Charost dit qu'il a joint ses efforts à ceux de M. le Maire pour que la contribution de guerre puisse être versée ; il a fait par lui et par ses curés, les plus actives démarches, même auprès des plus modestes. Des paiements importants ont été faits. Par conséquent, puisque la Ville s'est exécutée avec bonne volonté évidente, l'autorité allemande doit à sa parole, d'assurer les opérations de ravitaillement.

M. le général dit qu'il sait personnellement

toutes les démarches qui ont été faites et que Mgr Charost vient de rappeler quant à la contribution de guerre, et il ajoute que prochainement la solution des questions de ravitaillement s'orientera dans un sens favorable à la Ville.

Réquisitions à Fives et à St-Maurice. — Mgr Charost dit que des curés de Fives et de St-Maurice l'ont prié d'appeler la bienveillante attention de l'autorité allemande sur le cas de ces deux quartiers qui, bien que faisant partie intégrante de Lille, sont traités d'une façon différente du reste de la ville.

Dans ces quartiers, des troupes passant rapidement, enlèvent des marchandises et objets sans bons de réquisition et disparaissent. Les habitants sont par suite lésés puisqu'ils ne peuvent faire valoir leurs droits.

Mgr Charost demande qu'on applique à Fives et à St-Maurice les mêmes mesures qu'à Lille.

M. le Général dit qu'il a répondu par avance à cette question dans la conférence du 26 novembre, en ce qui concerne les réquisitions faites par une troupe de passage.

Quant aux réquisitions ordinaires, elles doivent être faites dans les quartiers signalés de la même façon qu'elles se font à Lille et le public doit en être informé.

M. Crépy-St-Léger dit que, d'accord avec la Kommandantur qui a déjà été saisie de la question, des affiches seront apposées dans les quartiers dont il s'agit, afin que tous sachent que ces quartiers sont sous le même régime que le reste de la ville.

Réquisitions au préjudice de la Ville. — M. le Maire dit que ce matin même, il a été avisé qu'hier il avait été prélevé du dépôt de pavés de la ville, sis à la porte de Dunkerque, par l'Autorité allemande, 6 wagons de porphyre, sans aucun bon de réquisition.

Il demande s'il est possible que des soldats allemands quelconques peuvent réquisitionner sans qu'on sache pour qui ils agissent et, si même une réquisition existe, enlever ce qui appartient à la ville. Celle-ci semble au contraire devoir être traitée, quand on réquisitionne ce qui lui appartient, comme un particulier.

Un bon de réquisition, précisant l'autorité qui réquisitionne, la nature et la quantité des choses réquisitionnées, devrait, semble-t-il, être remis. Sinon, la Ville sera dépourvue sans pouvoir faire valoir ultérieurement ses droits.

M. le général von Graevenitz dit qu'il n'est pas douteux que la Ville doive recevoir une réquisition régulière, et il demande qu'il soit précisé au plus tôt, par quels soldats et au nom de quelle autorité militaire, la prise de possession de ces pavés a été faite.

M. le Général ajoute qu'à 6 heures, il y aura, sous la présidence de M. le général von Heinrich, une conférence de tous les services, où notamment cette question des réquisitions sera agitée.

Otages. — M. le Maire signale à M. le général von Graevenitz que M. Duponchelle, conseiller

municipal, s'étant rendu à la citadelle pour y passer la nuit, suivant l'obligation qui est imposé aux otages, a pris froid, en raison des rigueurs actuelles de la température, et a contracté une pleurésie qui alarme ses nombreux amis.

M. le Maire dit que M. Duponchelle devra donc être remplacé.

M. le général von Graevenitz demande qu'il lui soit désigné l'otage qui prendra la place de M. Duponchelle.

Protection des Œuvres d'Art

Le journal artistique italien *Fanfulla della domenica* a annoncé que les volets du célèbre autel des frères Van Eyck, à l'église Saint-Bavon, de Gand, avaient été transférés à Berlin où se trouve déjà la pièce centrale. Cette nouvelle est absolument controvée. L'œuvre en question a été cachée à Gand même, par les autorités diocésaines. Les autorités allemandes sont formellement résolues à respecter les stipulations de la Convention de La Haye en vertu desquelles les objets d'art des Musées ne sauraient en être enlevés en cas de guerre.

Extrait de la *Gazette de Cologne* du 3 Décembre.

Camionnage

Les détenteurs d'équipages désireux de faire du camionnage pour le compte de la ville sont invités à se faire connaître à la Mairie. S'adresser au bureau de ravitaillement, cabinet D, pour conditions et formalités de laissez-passer.

ALIMENTATION

Le prix *maximum* auquel peuvent être vendues, au détail, les marchandises ci-après, est fixé comme suit :

Pain	0 fr. 375 le kg.
Pain du Bureau de Bienfaisance	0 fr. 35 "
Sel	0 fr. 30 "
Pommes de terre	0 fr. 15 "
Sucre cristallisé	1 fr. 00 "
Charbon	2 fr. 00 le sac de 50 kg.

Les cours de la viande sont les mêmes que ceux publiés dans le Bulletin de la semaine dernière. Il est rappelé que le prix de la viande de bœuf et de la viande de vache n'a pas augmenté depuis le mois de Juillet dernier.

Ecole Baggio (Ecole pratique d'industrie)

Le Directeur de l'Ecole Baggio informe les familles que les cours ont lieu tous les jours de 8 h. à midi et de 2 h. à 5 h. du soir. En l'absence du Chef des travaux, M. Félix Marc, ancien constructeur, a été chargé de la direction des ateliers pendant la durée des hostilités.

Ecole Franklin

La rentrée des classes de l'Ecole Primaire Supérieure des garçons (Ecole Franklin) aura lieu dans les locaux de la Faculté de Médecine le Vendredi 11 Décembre, à 8 h. 1/2 du matin (entrée rue Jean-Bart).

Ecole Jean Macé

La rentrée des classes de l'Ecole Primaire Supérieure de jeunes filles (Ecole Jean Macé) aura lieu le Mardi 8 Décembre, 33, rue Gantois.

Entrée des Cours à l'Institut Catholique d'Arts et Métiers

Les cours (Section préparatoire et 1^{re} année) s'ouvriront le Mercredi 15 Décembre. On reçoit pensionnaires, demi-pensionnaires et externes.

CHRONIQUE LOCALE

1^{er} décembre. — *Un individu errant.* — Le 30 novembre, vers 6 heures du soir, un homme âgé de 40 ans environ, et paraissant ne plus jouir de la plénitude de ses facultés, a été trouvé rue Roland assis sur le seuil d'une porte; après examen par M. le docteur Delépine, il a été admis à la clinique d'Esquerme. — Cet homme n'avait aucun papier. On recherche son identité.

2 décembre. — *Vol.* — Mme Deswartes, cabaretière, rue du Bois, 90, a été victime d'un vol. Il lui a été soustrait une batteuse à laver et deux marmites, le tout d'une valeur de 80 fr. Une enquête est ouverte.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 18 NOVEMBRE 1914

Vols. — Deux chauffeurs avaient été logés dans une maison inoccupée, 5, boulevard Papin. Ils ont ramené avec eux deux femmes de mauvaise vie qui, après plusieurs nuits passées dans cette maison, ont reçu de leurs amants de hasard, du linge, des vêtements et des pièces d'orfèvrerie qu'elles savaient dérobées dans la maison, le tout d'une valeur de plus de mille francs. Ces filles, Léa Lefebvre, 18 ans et Louise Ameel, 23 ans (cette dernière avait pris le faux nom de Leclercq afin de dissimuler une condamnation antérieure à 3 mois de prison pour vol), ont reconnu le fait; elles ont avoué ne vivre que de prostitution. Le tribunal les a condamnées chacune à 2 ans de prison.

Offres et demandes d'emploi

Personne 30 ans, bonne éduc. réf. recherche emploi confiance près enfants ou de femme de chambre. S'adresser : 13 bis, r. de Ban-de-Wedde.

Dames propres et sérieuses demandent à faire ménage ou courses. S'adresser à M^{me} Dhumetz, 8 bis, rue des Bonnes-Rappes.

Dame sérieuse, ayant de bonnes références, demande journées. S'adresser, 30, rue du Vieux-Moulin.

Tricoteuse. Ouvrière ayant machine, recherche travail de bas et chaussettes. Remplâtrages soignés. S'adresser : 21, rue Barthélémy-Delespaul.

Cuisinière expérimentée demande bonne place. S'adresser : 47, rue Dupuytren.

Deux jeunes filles recherchent travail, feraient ménages ou seraient bonnes d'enfants. S'adresser : 23, rue de la Concorde.

Couturière expérimentée, désire travailler neuf arrangements ou journées. S'adresser : 26, avenue Butin.

Jeune femme désire emploi, de préférence travaux de couture, en ville ou à domicile. S'adresser : 18, rue Léon-Gambetta.

Emile Dunas, employé commerce demande emploi écrit. ou courses. S'adr. 7, rue des Fossés-Cordonnier. Ouvrier demandé pour le cloué, 8, rue du Repos, Marché de Fives.

Crombett Floran, 14, rue Gantois, demande bonne tout faire.

Gieien J.-B., 42 ans, 23, rue de la Concorde, demande place pour entretenir magasin et ferait courses.

Personne de 40 ans, bonne cuisinière, sachant entretenir maison, demande place, soignerait personne malade. Excellent références. S'adresser : 147, rue Solférino, au 1^{er}.

Comptable sérieux, actif, connaissant bien comptabilité ord. demande emploi. S'adresser : 218, boulevard Victor-Hugo.

Demoiselle sérieuse, désire emploi près jeunes enfants. Commencera instruction. S'adresser : 1, rue Guillaume-Wernier.

Fourrures. — Ouvrière habile demande travail et réparations. S'adr. : 201, avenue de Dunkerque.

Jeune fille, 22 ans, dem. place à tout faire, connaît cuisine. S'adresser : 14, rue Sans-Pavé.

Jeune homme, 15 ans 1/2, demande emploi de bureau. S'adresser : 12 bis, Quai du Wault.

Cours comptabilité, français, anglais, allemand. S'adresser à M. Delécluse, Ecole Pigier, 31, rue Faidherbe.

Garde-couche demande place, bonnes références. S'adresser : 148 bis, boulevard Victor-Hugo.

Comptable, caissier, dactylo, demande emploi, bureau ou administration. Bonnes réf. S'adresser : 40, boulevard de la Liberté.

ANNONCES DIVERSES

Dentelles. — On demande des dentelles antiques véritables. S'adresser à M^{me} Satz, 82, boulevard de la Liberté, entre 2 et 3 heures.

Charcutier. — On demande un garçon. Se présenter de 10 à 3 heures, 12, rue de Paris.

M^{me} Savelon, 29, rue des Pyramides, costumes tailleur sur mesure depuis 60 francs.

École de coupe, 59, rue Nicolas Leblanc. Cours de coupe, patrons. Robes et manteaux, prix modérés.

A. Bottin, dentiste (anc. 2, rue de l'Hôpital-Militaire), actuel. 61, rue Masséna, de 9 1/2 à 5 h.

Bonne. — On demande bonne tout faire, 39, rue Pasteur, à La Madeleine.

Vitrier achalandé ferait travail vite et bien à prix raisonnable. Prendre adr. 83, rue Philippe-de-Comines.

Nourrice. — On demande de suite pour Roubaix, très bonne nourrice, saine et sérieuse, pour enfant de 3 mois. S'adresser : 80 r. Nationale, Lille.

Fauteuil roulant. — Recherché d'occasion, pour promener personne infirme. S'adresser : 9, place des Patiniers.

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 1/2 à 11 heures.

Objet perdu. — Bracelet formé par chaîne de montre homme, perdu le 9 décembre, près ou sur Grande-Place. Récompense. S'adresser : 267, rue Nationale.

Objets perdus. — Récompense à qui rapportera 18, rue des Pyramides, une chaînette avec médaille et une Jaquette laine violet (golf), perdues entre la susdite rue et celle du marché.

Objet perdu. — Récompense à qui rapportera 123 bis, rue Nationale, une alliance or, gravée : L. Arthaud, perdue jeudi 3 décembre.

Objet trouvé. — La personne qui a perdu un porte-monnaie le vendredi 13 novembre dans la matinée est priée de faire connaître sa forme et son contenu au bureau du journal sous les lettres H. L.

Objet trouvé. — Un porte-monnaie a été trouvé, vendredi dernier, boulevard de la Liberté.

Le réclamer, 3 bis, Cour des Bourloires.

A louer petit et grand appartement, eau, gaz, w. c., mansarde et cave. Prix modéré. S'adresser : 112, boulevard de la Liberté.

A louer, 94, rue de la Plaine, La Madeleine, appartement de 5 pièces, deux annexes, eau, gaz, électricité, w. c. Mobilier à céder même adresse.

A vendre. — Meubles, lits et literies, grande armoire vraiment ancienne. S'adresser : 2 bis, square Ramponneau, dans la matinée.

Beaux chiens à vendre. — Loulou nain noir, brabançon, pinscher nain, grande levrette, mâle berger belge, fox terriers, etc. S'adresser, 18, rue des Brigitines, Lille.

FUNÉRAILLES

On est prié d'assister aux Convoi et Service de Monsieur

Pierre THOREZ

décédé à Lille, le 11 Décembre 1914, qui auront lieu le Lundi 14, à l'Eglise St-Etienne, à 10 heures.

L'Assemblée à 9 h. 3/4, à la maison mortuaire, 87, rue Nationale.

REMERCIEMENTS

La famille Arreckx, profondément touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Jules ARRECKX

remercie vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec Arembault

Conférences à la Kommandantur

Mardi 1^{er} Décembre 1914

(Extraits)

Incendie rue des Fleurs. — Après avoir dit qu'à la suite de l'incendie du Lycée, l'autorité allemande aurait à prendre des résolutions diverses quant au service d'incendie et avoir parlé de l'achat d'extincteurs et du remplacement des tuyaux. M. le général von Graevenitz a dit qu'il y avait lieu de constater que, pour combattre cet incendie, les pompiers avaient rempli tout leur devoir.

Quant à la cause du sinistre, l'autorité allemande suppose que l'incendie est imputable au mauvais état des cheminées.

M. le Maire, après avoir entretenu M. le Général de cette question d'incendie du Lycée, demande que l'autorité allemande prescrive aux soldats logés dans les usines de ne pas y fumer parce que leur négligence, a quelquefois causé des incendies très graves.

M. le Général dit que des ordres seront donnés.

Réquisitions. — M. le Général von Graevenitz dit que l'autorité allemande a pris des résolutions nouvelles relatives aux réquisitions, afin que ce service soit mieux fait, et confirme la lettre qu'il a adressée à M. le Maire le 30 Novembre, et qui est ainsi conçue :

« Gouvernement de Lille.

» Lille, le 30 Novembre 1914.

» A Monsieur le Maire de la Ville de Lille,
» Les bons de réquisitions seront établis par
» l'Intendance de la Forteresse de Lille, le 1^{er} Décembre 1914. La Mairie de Lille doit s'abstenir de délivrer des ordres de réquisitions à partir de cette date.

» Les ordres de réquisitions, munis du timbre et signés par l'Intendant de la Forteresse de Lille, devront être timbrés et signés par la Mairie.

» La Mairie doit, par affiches, attirer l'attention sur ce que les ordres de réquisitions doivent être remis à la Mairie, dans les quatre jours après réception, pour lesquels la Mairie donnera aux propriétaires un bon provisoire. Les ordres de réquisitions, rassemblés par la Mairie tous les lundis, doivent être remis à l'Intendant de la Forteresse de Lille et, après, rendus de nouveau par la Mairie aux propriétaires.

» Le Commandant,

» Signé : VON GRAEVENITZ. »

Armes. — M. le Général von Graevenitz dit que les protestations et observations présentées par M. le Maire dans la Conférence du 28 novembre ont été examinées.

Les armes qui n'ont qu'une valeur de collection et qui ne peuvent ainsi être d'aucune utilité pour l'armée allemande, resteront à la Citadelle pour être ultérieurement restituées à leurs propriétaires.

Il en sera de même des sabres de sergents de ville, qui seront restitués à la ville à la cessation des hostilités.

Les autres armes, et notamment les fusils de chasse, seront emportées en Allemagne.

Contribution de guerre. — M. le Maire dit qu'il a reçu, le 30 novembre, une lettre de son Excellence M. le Général von Heinrich lui demandant de payer, sur la contribution de guerre, un million et demi le 1^{er} décembre et 920.000 francs le 4 décembre. Il demande que le délai soit légèrement étendu.

M. le Général en référera.

Correspondance privée. — M. le Maire rappelle à M. le Général la lettre du 13 novembre, par laquelle la Municipalité soumettait à l'autorité allemande un projet d'organisation de correspondance avec l'extérieur, et la confirmation adressée le 19.

Il indique les désirs d'une population impatiente de rassurer les siens après un bombardement.

M. le Général dit qu'il n'a pas paru possible d'accorder l'autorisation quant à présent, la quantité énorme de lettres prévues devant immobiliser, pour l'examen de ces lettres, de nombreux officiers.

M. le Maire dit qu'il est possible de limiter le nombre des lettres journalièrement déposées à l'examen, et de les fixer à cent.

M. le Général dit que la question sera examinée.

Correspondance avec les prisonniers de guerre. — Mgr Charost ayant demandé si les personnes habitant les territoires occupés par les armées allemandes peuvent correspondre avec les prisonniers, civils ou militaires, internés en Allemagne, puisque les allemands peuvent facilement correspondre avec les prisonniers allemands internés en France.

M. le Général répond que les personnes dont il s'agit peuvent facilement correspondre avec les prisonniers.

Les lettres adressées aux prisonniers devront être déposées au bureau de M. le lieutenant Staelin, rue Jean-Roisin, n° 7, au 1^{er} étage, sur le devant.

Enseignement. — **Écoles primaires.** — Mgr Charost et M. le Préfet, demandent, chacun en ce qui le concerne, que les locaux des écoles primaires ne soient pas occupés par des soldats, pour que les classes puissent reprendre, suivant le désir de l'autorité allemande.

Il est entendu que M. Crépy-Saint-Léger, adjoint, traitera cette question avec M. le Capitaine qui s'occupe des logements.

MARK

Dans une proclamation du 28 Octobre 1914, article 11, l'autorité allemande a fixé la valeur du mark à 1 fr. 25.

C'est pour cette somme de 1 fr. 25 que le mark doit être accepté.

Lors de la conférence à la Kommandantur, du 8 décembre, M. le général von Graevenitz s'est plaint que l'article 11 précité fut violé.

Dans une lettre du 9 décembre, la Kommandantur communiquait à M. le Maire le rapport

d'un de ses agents signalant que différents magasins, un certain nombre de garçons de café, et le Crédit du Nord, n'acceptaient le mark que pour 1 fr. 20, au lieu de 1 fr. 25.

Le 12 décembre, la Kommandantur communiquait à M. le Maire un nouveau rapport du même agent signalant que, dans différents cafés de la place Sébastopol, on avait refusé d'accepter de l'argent allemand et que le mark n'avait été accepté, après difficultés, que pour 1 fr. 20.

En adressant ce rapport au Maire, M. le général von Graevenitz lui demandait de prendre toutes dispositions pour que ces faits ne se reproduisent plus, car autrement, il serait obligé de sevir contre les délinquants.

M. le Maire a, dans la conférence du 8 décembre, mis la question exactement au point.

Lorsqu'un commerçant reçoit le paiement de sa marchandise, il doit accepter et recevoir le mark pour la valeur fixée de 1 fr. 25.

C'est le cours forcé.

Dans les magasins, dans les cafés, lorsque les acheteurs et consommateurs donnent en paiement le mark, c'est sur le taux de 1 fr. 25 que le mark doit être reçu.

Mais, lorsqu'une personne se présente à une banque (Crédit du Nord ou autre), et y demande si on veut bien échanger sa monnaie allemande contre de l'argent français, le banquier est libre de faire ou de ne pas faire l'échange.

S'il accepte l'opération de change qui lui est proposée, il est libre de ne prendre le mark que pour sa valeur de change.

Aussi, si on tentait d'imposer à un banquier l'obligation de prendre, pour une valeur fixée d'avance, les marks que le public lui offre à échanger, la première victime de cet ordre serait le public puisque, le banquier lui fermant ses guichets, il ne pourrait obtenir l'argent français qu'il désire avoir.

Nous avons d'ailleurs trouvé dans un récent numéro du *Bien Public* (N° du 8 déc.), des renseignements intéressants sur cette question.

M. Van der Veen, président de la section hollandaise du Comité exécutif du Bureau Central pour réfugiés à Anvers, flétrissait, dans une conversation avec un journaliste hollandais, le trafic auquel se livraient en Belgique, certaines personnes qui vont en Hollande acheter un grand nombre de marks au cours de 1 fr. 25.

Aussi, certaines banques, craignant d'être victimes de cette spéculation, se sont-elles refusées à accepter en compte courant les versements en marks.

Nous avons connu jadis une spéculation analogue à celle qui se pratique en Belgique à propos de marks.

Des Belges, accaparant en Belgique des pièces de 5 francs, venaient les échanger en France contre des billets de banque qui faisaient prime.

Le Gouvernement belge a dû prendre alors des mesures pour empêcher l'exode de la monnaie d'argent.

L'argent est donc une marchandise qui se vend et s'achète suivant des cours cotés.

Le banquier exerce son commerce d'argent en tenant compte du cours de cette marchandise.

L'autorité allemande appréciera si l'art. 11 de la proclamation du 29 octobre 1914 peut s'appliquer aux opérations de change demandées à un banquier.

Mais nous indiquons à nos concitoyens que l'autorité allemande a agi dans la plénitude de son droit, en édictant le cours forcé du mark, sur le taux de 1 fr. 25 et qu'ils s'exposent aux peines que l'autorité allemande éroira devoir leur appliquer, s'ils refusent de recevoir, pour le paiement des marchandises par eux livrées, le mark au prix de 1 fr. 25.

PÉTROLE

La question des approvisionnements en pétrole préoccupe, cet hiver, bien des pauvres gens.

Le pétrole disponible est entièrement réquisitionné par l'autorité allemande qui a mis la main sur toutes les raffineries et notamment sur celle de Croix.

Le pétrole est vendu actuellement un prix fort élevé, il aurait atteint en ville, nous dit-on, 1 fr. 05 le litre et même 1 fr. 20, alors que le prix ordinaire est de 0 fr. 40.

Les pauvres gens se demandent quel prix le pétrole pourra atteindre, et même s'ils pourront encore en obtenir.

M. le Maire est d'autant plus préoccupé de cette question qu'il vient de recevoir de l'autorité allemande la lettre suivante :

Lille, le 10 Décembre 1914.

Monsieur le Maire de Lille,

Le Gouvernement anglais cherchant à empêcher l'entrée du pétrole en Allemagne et exposant, de ce fait, ce pays à en manquer, il ne peut être délivré de pétrole à la population française que dans des cas tout à fait exceptionnels.

La Ville de Lille peut s'adresser, par l'intermédiaire du Gouvernement militaire allemand, à une nation neutre pour l'importation du pétrole dont elle a besoin.

L'Administration militaire garantira que le pétrole livré par un Etat neutre sera tenu à la disposition de la population civile seule.

La Ville doit porter cette communication à la connaissance de la population.

Le Maire de Lille fait rechercher s'il est possible de remplacer l'éclairage au pétrole par un autre mode d'éclairage.

(Signé) VON HEINRICH.

Fabrication du Pain

La Mairie de Lille ayant reçu des réclamations quant à la qualité du pain mixte, qui est obtenu par le mélange des farines (1/3 de froment, 1/3 de seigle, 1/6 maïs et 1/6 riz) s'en est entretenue avec l'autorité allemande, de qui elle a reçu la lettre suivante :

Lille, le 11 Décembre 1914.

Le pain qui a été remis par M. Dubreucq est très mal réussi.

Le bureau d'approvisionnement de forteresse, 133, rue Royale, fabrique avec la même farine, du très bon pain et l'administration de la Ville peut s'en rendre compte.

L'Administration militaire est prête à faire apprendre à quelques boulangers de la Ville, la confection de ce pain, à la boulangerie de la Citadelle.

Si la Ville désire faire usage de cette proposition, elle est invitée à le faire connaître auparavant.

(Signé) ...

Les boulangers qui désirent suivre cette leçon de fabrication de pain mixte, sont priés de le faire savoir à la Mairie, par un mot qu'ils y adresseront *Cabinet D.*

Il leur sera indiqué ultérieurement le jour et l'heure de cette séance d'apprentissage après entente avec l'autorité allemande.

Echange de correspondance avec les prisonniers

Les lettres destinées aux prisonniers de guerre en Allemagne, doivent être déposées au bureau de M. le lieutenant Staelin, 7, rue Jean-Roisin, au 1^{er} étage, qui se charge de leur transmission.

D'autre part, les lettres que les internés adressent à leur famille à Lille, sont envoyées par la Kommandantur à la Mairie (salon blanc, guichet 13), qui les fait immédiatement suivre à domicile.

CHRONIQUE LOCALE

Accident. — Le 1^{er} décembre, vers onze heures du matin, un ouvrier peintre, Louis Bonvarlet, 46 ans, demeurant rue du Croquet, qui posait des vitres aux fenêtres d'une maison, rue de la Vignette, 9, est tombé sur le sol, l'échelle sur laquelle il était monté ayant glissé.

Bonvarlet, qui avait des plaies et contusions à la face, a reçu les premiers soins du docteur Hochstetter. Transporté à son domicile, il y est mort des suites de ses blessures. Il laisse une veuve avec quatre enfants.

3 décembre 1914. — **Incendie.** — Aujourd'hui à midi, à l'auberge Lefebvre, 84, rue de Gand, pendant que des soldats allemands nettoyaient le moteur d'une automobile, l'essence s'est enflammée et a communiqué le feu à la paille se trouvant sur le toit d'un hangar voisin. Quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre l'incendie et les pompiers qui s'étaient rendus sur les lieux n'ont pas eu à intervenir.

Offres et demandes d'emploi

Dame sérieuse, 40 ans, demande journées. S'adresser : 22, rue du Barbier-Maes.

Jeune fille propre, active, 5 ans même maison, demande ménage quelques heures par jour ou journées, pour nourriture. S'adresser M^{me} Duhot, 49, rue du Four-à-Chaux.

Homme sérieux entretiendrait ou garderait maison. Références. S'adresser : 155, r. Solférino.

Bonne steno dactylo demande emploi. S'adresser : 27, rue du Calvaire.

Presseur en confection, demande emploi dans bureau ou magasin. Bonne réf. S'adr. : M. Dupont, 120, rue d'Arras.

Modiste. — Mlle Jeanne Delebarre, 21, rue du Cirque, demande travail à façon ou transformations à faire. Prix modérés.

Dame veuve, de famille hon. désire place chez pers. seule, petit ménage ou courses. Bonnes réf. S'adr. : 48, rue de la Monnaie (au bout du couloir).

Personne âge mur, très sérieuse, 10 ans même maison, demande emploi chez personne seule, petit intérieur. S'adr. 257, rue du Long-Pot, Fives.

Dame, 40 ans, de toute confiance, bon. réf., 10 ans m. maison, libre par suite décès, sachant faire cuisine, entret. intér. et coudre, désire servir Monsieur seul. S'adresser : 21, rue de Lille, Marcq-en-Barœul.

Homme sérieux, connaissant langues étrang., désirerait trav. bur. quelconque. S'adr. : M. de la Tour, 8, rue Jean-Bart.

Comptable expérimenté recherche comptabilité ou écritures diverses. S'adr. : 3, rue St-Blaise.

Tailleur, hommes et dames, demande travail. S'adr. à M. Dael, 192, rue de Paris.

Homme sérieux, demande emploi aux écrit. S'adr. : 192, rue de Paris.

Couturière expérimentée, robes et cost., dem. travail. Prix réduit. S'adr. 11, rue Gantois, au 1^{er}.

Imprimerie. — On demande un margeur à l'Imprimerie [La Gutenberg, 7, rue Desrousseaux].

Servante-cuisinière, demande place chez pers. seule, prêt mod. S'adr. : 70, rue St-André, au 1^{er}.

ANNONCES DIVERSES

Maison meublée, sise à 16 kilomètres de Lille, offerte gratis pour la durée de la guerre. S'adr. à M^{me} Tersaud, 14, rue du Sec-Arembault.

Association. — On demande femme libre, avec petit apport pour affaire sérieuse. S'adresser : Morelle, 87, rue de Tournai, Lille.

Madame Sergeant, professeur diplômé (anciennement 32, rue de l'Hôpital-Militaire) actuellement 66, rue Jean-Bart. Cours de coupe, patrons robes et manteaux sur mesure. Prix réduits pend. la guerre.

Tailleur sur mesure, J. Bécue, 32 bis, rue Henri-Kolb, Lille. Travail soigné, prix avantageux.

Objet perdu. — Un livret de mariage, au nom de Henri Masse et Marie Méhau, perdu au marché de Wazemmes. Récompense à qui le rapportera chez Mme Rovers, 34, rue Fontenelle.

Objet perdu. — Une broche en or a été perdue Dimanche 13 Décembre. La rapporter 96, rue du Marché. Récompense.

Boucherie, — M^{me} Lachaussé, 3, place de Strasbourg, rouvrira sa boucherie Samedi 19 Décembre.

Dame demande faire ménages. B. réf. S'adr. 222, rue de Paris, au 1^{er}.

Griffon bruxellois à vendre. Prix raisonnable. S'adr. 20, rue de Turenne, La Madeleine.

A vendre : Meubles, lits, literies, grande armoire vraiment ancienne. S'ad. 2 bis, square du Ramponneau.

A louer : 10, rue Catel-Béghin, rez-de-chaussée, avec 2 pièces au 1^{er}. S'adr. 45, r. Denfert-Rochereau.

Appartement à louer, avec cave et eau, 37, chemin d'huile, Fives.

Fumier à vendre. S'adresser : Boucherie militaire allemande à l'abattoir.

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 1/2 à 11 heures.

A. Bottin, dentiste (anc. 2, rue de l'Hôpital-Militaire), actuell. 61, rue Masséna, de 9 1/2 à 5 h.

A louer petit et grand appartement, eau, gaz, w. c., mansarde et cave. Prix modéré. S'adresser : 112, boulevard de la Liberté.

ETAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES DU 24 Novembre 1914

Carrette Léon, rue d'Arras, 139, cour du Marin, 4. — Anno Arthur rue Malsence, 34. — Gruyellen Colette, rue du Port, 86. — Guizet Amande, rue de Poids, 37. — Samoy Maria, rue de Mazagran, 18. — Lernould Mathilde, rue d'Esquerme, 80. — Rale Baymonde, rue Ste-Catherine, 57, cour Cologne. — Rossieuv Julian, allée de la Vieille-Aventure, 53. — Duesberg Alice, rue de la Plaine, 17. — Vanden Nest Maurice, rue Duguesclin, cité Millerot, 38. — Dubois Georges, place de Nouvelles-Aventure, 42. — Vanmeenen Marie, rue de Juliers, 63. — Planquart Jean, rue St-Firmin, 45. — Deveerman Henri, rue de Gand, 21. — DÉCÈS du 24 Novembre

Pilate Thomas, 61 ans, veuf de Marie Marchand, rue de Douai, 62. — Storm Philomène, 70 ans, veuve de Gustave Leullieux, rue Jules de Vicq, 14. — Berthier Jules, 55 ans, époux de Estelle Duburie, rue de Fontenoy, 60 bis. — O. Eugène, 5 ans, rue de Valenciennes, cour Dobaileux, 7. — Duriez Gabriel, 13 jours, rue des Guinguettes, 82. — Casquin Louise, 3 mois, rue au Péterinck, 8 bis. — Croin Marthe, 36 ans, épouse de Paul Copez, boulevard des Écoles, 68. — Delahaye Léonard, 18 ans, célibataire, boulevard Victor-Hugo, 171. — Adelaire Ernest, 64 ans, époux de Victoire Dubar, rue de Douai, cour Boffin, 95.

REMERCIEMENTS

Les familles Devos, Miroux et Devos-Duhem, profondément touchées des marques de sympathie qu'elles ont reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Narcisse DEVOS

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles.

Les *annonces et Réponses aux Annonces* sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

Communiqué de l'Autorité allemande

Le 17 décembre, après un long silence, le son des cloches s'est de nouveau fait entendre à Lille. Le Gouvernement avait donné l'ordre de célébrer la grande victoire remportée par les troupes allemandes sur la principale armée russe qui est maintenant en pleine retraite.

Erratum

Une erreur s'est produite dans le Bulletin du Jeudi 17 Décembre 1914.

A l'article « Pétrole », on a fait figurer dans la lettre à M. le Maire, *in fine*, la phrase :

« M. le Maire fait rechercher s'il est possible de remplacer l'éclairage au pétrole par un autre mode d'éclairage. »

Cette phrase ne devait pas en faire partie, elle était un renseignement de la Rédaction.

Conférences à la Kommandantur

(Extraits)

3 décembre 1914

Réquisitions. — M. le Général von Graevenitz ayant rappelé qu'il avait signalé l'utilité de la création d'un bureau de réquisitions, M. Crépy-Saint-Léger répond qu'il croyait avoir satisfait au désir exprimé, en organisant un service qui recevrait les réclamations et ne transmettrait les dossiers à la Kommandantur qu'après que l'affaire aurait été mise au point.

Il ajoute que ce sont surtout les premières réquisitions, faites sans formalités par des troupes de passage, qui peuvent donner lieu à des réclamations qu'il est juste d'instruire, pour que ceux qui en ont été l'objet ne soient pas dépouillés sans recours.

Après échange d'observations, M. le Général indique que son intention n'est pas de réglementer le passé. Pour les réquisitions antérieures au 1^{er} décembre, la ville examinera elle-même les réclamations et, suivant le résultat de son enquête, elle joindra le dossier aux autres réquisitions, pour réserver, pour plus tard, les droits des habitants réquisitionnés.

Pour les réquisitions postérieures au 1^{er} décembre, toute personne qui se croira victime d'une réquisition irrégulière, quelle qu'en soit la cause, devra présenter immédiatement sa réclamation à la police militaire allemande (104, rue Nationale).

Circulation à l'Ouest de Lille. — M. le Général von Graevenitz dit que le public doit être prévenu qu'il ne peut, sans un laissez-passer, s'avancer au-delà de la ligne : Verlinghem, Pérenchies, Lomme, Englos et Haubourdin.

Quiconque dépasserait cette ligne s'exposerait à être fusillé.

Les laissez-passer ne seront délivrés que pour raisons exceptionnelles et par l'état-major de la 24^e division d'infanterie, auprès de laquelle la Kommandantur de Lille servira d'intermédiaire.

8 décembre 1914

Valeur du mark. — M. le Général von Graevenitz dit que l'art. II de la proclamation du 29 octobre 1914, qui a fixé la valeur du mark, est

violé par les personnes qui ne veulent prendre le mark que pour 1 fr. 20, et que, d'après des rapports qui lui ont été faits, des commerçants et le Crédit du Nord agissent ainsi.

Des amendes devront être prononcées contre eux.

Restitution d'uniformes. — M. le Général dit que, parmi les caisses enlevées de la Mairie avec les armes, il a été trouvé des caisses renfermant des uniformes qui sont la propriété d'officiers et non de l'armée.

Ces uniformes seront rendus à la Mairie pour qu'elie puisse les rendre, ultérieurement, à ces officiers.

10 décembre 1914

Prix des Viandes. — M. le Général von Graevenitz dit que le prix de la viande est trop élevé et qu'il faudra taxer la viande.

Il demande à M. le Maire si cette mesure devra être prise par la Municipalité ou par l'Autorité allemande.

M. le Maire dit que la question de tarification de la viande est d'autant plus délicate qu'il y a une grande variété de morceaux, de qualité et, par suite, de prix différents.

M. le Général dit que l'Autorité allemande verra à réglementer le prix de la viande.

Arrestation d'un Sacristain. — Mgr Charost étant intervenu pour appeler la bienveillance de l'autorité allemande, sur le cas d'un sacristain, qui a eu l'imprudence de monter, la nuit, dans la tour de l'Eglise, avec une lampe allumée, et qui a été arrêté, indique ensuite que, désireux d'éviter tout incident entre le clergé et l'autorité allemande, il a adressé à ses curés une lettre ainsi conçue :

« Lille, le 9 Décembre 1914.

» Monsieur le Curé,

» J'attire votre attention sur le grave danger que présente le fait, de laisser monter une personne quelconque, même attachée au service paroissial, dans la tour ou le clocher de l'Eglise. Je vous prie, en conséquence, de vous faire remettre les clés, qui donnent accès à cette partie de l'édifice et de les conserver chez vous. L'architecte, seul, pourrait être autorisé, sous votre responsabilité, à pénétrer dans le clocher, s'il y avait nécessité à le faire.

» Il n'est pas inutile, non plus, de signaler que, dans le voisinage de la ligne de feu, des personnes ont été arrêtées et sont encore détenues parce qu'on les avait vues aller et venir chez elles avec une lumière, à un moment de la nuit. Ce fait fut interprété comme un signal concerté et motivant des mesures de répression.

» Enfin, ma sollicitude pour mon clergé me porte à lui recommander la vigilance la plus circonspecte sur toutes les paroles prononcées en chaire. Les susceptibilités de l'autorité allemande se sont déjà éveillées sur ce point, et elle est toujours informée. Je compte sur la prudence de MM. les curés pour assurer l'observation de cet avis.

» Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'expression de mes tout dévoués sentiments en N. S.

OTAGES

Lille, le 15 Décembre 1914.

A Monsieur le Maire de Lille,

Les otages qui devaient se présenter à la Citadelle les 24, 25 et 26 de ce mois, au soir, sont exonérés de cette obligation pour les dits jours.

Vous êtes prié d'aviser les intéressés de cette décision.

VON GRAEVENITZ,
Generalmajor i Commando

Lors de la conférence de la Kommandantur du 17 Décembre 1914, M. le général von Graevenitz a dit que, par suite de cette dispense, le service de nuit des otages reprendrait le 27 Décembre, de telle sorte que les otages qui devaient coucher à la citadelle le 24 Novembre s'y rendront le 27, ceux de service le 25 s'y rendront le 28, et ainsi de suite.

Avis aux Industriels et Commerçants en gros

La Chambre de Commerce rappelle à tous les industriels et négociants en gros, qu'ils doivent remettre dans le plus bref délai à la

Festungs Intendantur

25, Grande-Place (deuxième étage)

le relevé (global, sans trop de détail), des matières brutes et des produits fabriqués et en fabrication, qu'ils ont en stock.

Pommes de Terre

Les ménagères sont invitées à faire leurs provisions de pommes de terre.

On peut acheter 25 k. au minimum pour 3 fr.

S'adresser à M. Dilly, aux Entrepôts, rue de l'Entrepôt.

Congés de Noël et du Nouvel-An

M. le Recteur de l'Académie de Lille, accorde les congés qui suivent aux élèves des établissements secondaires ou primaires supérieurs qui se trouvent sous son autorité :

1. — Dans les établissements où la rentrée des classes a été normale : congé du vendredi matin 25 décembre au dimanche soir 3 janvier. Les classes du samedi 26 décembre auront lieu le jeudi 24.

II. — A Lille, et dans les autres localités où la rentrée effective s'est faite en décembre seulement : 1^{er} Congé du vendredi 25 décembre au dimanche soir 27; les classes du samedi 26 décembre étant avancées au jeudi 24. — 2^o Congé du jeudi matin 31 décembre au dimanche soir 3 janvier.

Le Recteur, G. LYON.

Marché de Lille

Les cultivateurs ayant des denrées à vendre, trouveront sûrement acheteurs au marché de Lille, Grand' Place, à partir de Mercredi 23 Décembre.

Offres et demandes d'emploi

Bonne sérieuse sachant faire un peu cuisine est demandée, 12, place des Patiniers.

Jeune fille sér. brev demande place institutrice ou emploi bureau. Réf. S'adr. 288, rue Solférino.

Couturière expérimentée demande travail. S'adresser : 23, rue d'Artois.

Horloger. — Bon ouvrier demande trav. chez lui ou à l'atelier. Bonnes réf. S'adr. : L. Duriez, 9, rue de Marquette. La Madeleine.

Une dame libre, durée de la guerre, demande ménage. S'adr. 8, rue de Thionville.

Employé désire trouver emploi pour durée guerre. S'adr. Romain Lambert, 80, rue de Tournai.

Jeune homme, 15 ans, bon. éd. et inst. cherche emploi. S'adr. à M^{me} Moreau, 40, r. de la Marbrerie.

Menuisier demande travail façon ou à l'heure. Prix modérés. S'adr. 193, rue des Postes.

Employé recherche travail de bureau. S'adr. 61, route de Douai, Petit-Ronchin.

Servante demande place. S'adr. 179, rue des Postes, cité Pesez, 8.

Dame de confiance, meil. réf., demande ménage ou journées. S'adr. 15, rue de la Monnaie.

Dame sérieuse, âgée, demande journées. S'adr. 180, rue des Postes.

Comptable demande trav. d'écrit. ou leçons de français, math., compt., sténo. S'adr. 25, rue d'Angleterre.

Jeune homme, 16 ans, demande emploi dans bureau. S'adresser : 10, rue de Courtrai.

Jeune reuve et jeune fille honor. sachant bien coudre et entretenir ménage, demandent emploi. S'adresser : 31, rue Lafontaine.

Jeune fille, 18 ans, demande emploi dans bureau. S'adresser : 10, rue de Courtrai.

Jeune fille sérieuse, dem. emploi bureau ou vendeuse, durée guerre. S'adr. 27, rue Mirabeau.

Dame, 45 ans, meil. réf. désire garder propriété ou autre emploi. S'adresser : M^{me} Dufresne, 250, rue Pierre-Legrand.

Jeune fille, steno-dact. dem. trav. à faire chez elle ou emploi secondaire bureau. S'adresser : 101, rue Barthélémy-Delespaul.

Personne 27 ans, à toutes mains, désire trouver mén. ou journ., libre t. les j. S'adr. : 7, r. du Bois.

Homme à toute main, connaissant Lille et environs, sachant conduire, dem. emploi. S'adr. rue du Molinel, cour des Pauvres Claires, 2.

Jeune dame, propre, demande à faire ménage, quelques heures le matin. S'adr. 62, r. Jeanne-d'Arc.

Jeune homme sérieux, connaissant anglais et un peu allemand, demande emploi, ferait bon secrétaire. S'adr. 39, r. Nicolas-Leblanc, au 1^{er} chamb. 3.

Jeune fille sérieuse, conn^{te} serv. des chamb. à table, désire place dans hôtel ou autre. S'adr. 15, r. du Bourdeau.

Trois personnes sachant faire ménage, couture, etc., demandent emplois quelconques. S'adresser : 2 bis, rue Corbet.

Cocher litteur demande place. S'adr. 10, rue Saint-Sébastien.

Homme à toute main demande emploi. S'adr. Flament, 70, rue de Fives.

Deux dames désirent emplois, cuisinière ou femme de chambre. Réf. S'adr. 24, r. des Bouchers.

Comptable expérimenté connaissant imprimerie et papeterie, dem. emploi. S'adr. 54 bis, r. des Arts.

Dame 44 ans, demande emploi commerce ou courses. S'adr. 60, façade de l'Esplanade.

M^{me} Moreau, 2, place de l'Arbonnoise, demande ménage. Bonnes références.

Dame sachant bien coudre et raccomoder dem. trav. chez elle. S'adr. 84, r. d'Artois (au 1^{er} derrière).

Jeune dame demande place vendeuse dans mais. sér. Prêtent. mod. Réf. S'adr. 17, r. Vieille-Comédie.

Une personne dem. à faire ménage ou journées. Réf. S'adr. 19, rue d'Aboukir.

Retraité parlant plus. langues, dem. place conf. courtier, recette, etc. Réf. S'adr. 13, rue Faidherbe à Mons-en-Barœul.

Deux jumeaux présentés par parents, 13, rue Faidherbe, Mons-en-Barœul, demandent places dans maisons sérieuses.

Jeune femme, sachant bien travailler : robes, lingerie, demande journées, s'occupera au besoin d'enfants ou ménage. S'adr. 6, rue du Marché.

Bonne cuisinière demande place, ménage ou journées. S'adr. 41, rue de l'Arc.

Jeune fille, avec incil. réf. demande place. S'adr. 23, rue Manuel.

Jeune homme conn. un peu mach. à écrire dem. emploi. S'adr. 46 bis, rue de l'Hôpital-Militaire.

Dame 40 ans et jeune fille 18 ans, sinistrées, s'offrent pour tenir habitation ou compagnie personne seule. S'adr. 40, rue de Ban-de-Wedde.

Demoiselle 30 ans, sérieuse, comptable, conn. langues étrangères, cherche emploi travail de bureau ou demoiselle de magasin. Ecrire à E. Z., bureau du journal, à la Mairie.

Personne confiance, un peu dame compagnie, demandée pour tenir petit intérieur chez dame seule, un peu malade. Bons renseignements exigés quant à bonne tenue et bons soins. S'adr. 70, rue de Paris, parvis St-Maurice, au 1^{er}.

Femme ménage est demandée, 3 h. le matin et de temps en temps après-midi. Répondre aux init. J. P., en indiquant âge, au bureau du journal à la Mairie.

Personne brevetée demande écriture ou emploi près jeunes enfants. S'adr. 9, rue des Fossés.

Apprenti de 15 à 17 ans est demandé. S'adr. 67, rue Meurein.

Langues. — Personne pouvant enseigner français, allemand, est prié faire offre bureau du journal, aux initiales L. K.

Tapissier. — On demande un ouvrier tapissier pour travaux courants. S'adr. à M. Vignier, rue Solférino, 131.

annonces diverses

Fourrures. — Ex-première désire réparations tous genres, trav. soigné. S'adr. 201, avenue de Dunkerque.

Sucre cristallisé 1^{er} choix, 0.80 le kilo. Feldmann, 73, rue Esquermoise.

Nourrice. — On demande nourrice accouchée de 3 mois environ. Se présenter 19, rue de Bourgogne, de 2 à 4 heures.

Voiture pour voyage. — Dame désire profiter voiture couverte, pour Valenciennes ou St-Amand, en payant. Réponse 47, rue du Marché.

A vendre, meubles, literies, bon coffre-fort, armoire vraiment ancienne. S'adr. 2 bis, square du Ramponneau.

A louer appartement moderne, 6 pièces, cour, eau, gaz, w. c. S'adr. 48, rue de l'Hôpital-Militaire.

Avances. Aide à personnes générées sur garantie. S'adresser : 41, rue Henri-Kolb.

Cordonnier. — On demande bon ouvrier cordonnier pour les réparations, sachant faire le cousu. S'adresser : 40 bis, rue de Puébla.

Cordonnier. — Un ouvrier sachant faire la réparation est demandé, 82, r. du Fg-de-Roubaix.

Vitrerie. — Pose immédiate. Prix modéré. S'adresser : 41, rue Henri-Kolb.

Femme de ménage — Une bonne femme de m. sachant faire cuisine bourgeoise, demande place. S'adresser : 56, rue St-Etienne.

Titres. — Achat et vente de titres à forfait. S'adr. 1, rue Nicolas-Leblanc. Bureaux ouverts de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Objet perdu. — Il a été perdu le 6 décembre, de la Place Philippe-le-Bon à la rue de Béthune, un porte-monnaie. Le rapporter 24, r. J-Bart. Réc.

Récompense à qui apportera, 51, rue Esquermoise, un porte-monnaie, carnet en cuir de Russie violet et un petit chapelet perdus lundi 14.

Location. — On dem. petit appart. 2 pièces, eau et gaz, 30, rue Montaigne.

Location. — Villas meublées à louer. 50 francs par mois. S'adr. à M^{me} Dodantum, 13, rue Esquermoise, 2^{me} étage.

Location. — A louer jolie maison bourgeoise, dispositif moderne. Aven. des Lilas, 21, St-Maurice.

Location. — A louer rez-de-chaussé (centre) avec grand hall propre à tout commerce et très grandes caves. S'adr. 130, rue Faidherbe, La Madeleine.

Location. — Appartement moderne au 1^{er}, à louer petit et grand appartement, eau, gaz, w. c., mansarde et cave. Prix modéré. S'adresser : 112, boulevard de la Liberté.

louer présentement. S'adr. 21, Boulev. Carnot.

Camionnages. — Pendant la guerre, les services des maisons de transport Deroncq et Duhamel sont réunis. S'adresser pour les commandes, 62, rue de Tournai.

Grand chien de trait à vendre. S'adr. 5-7, rue Pline, Faubourg d'Arras.

Beaux chiens à vendre, Brabançon noir, loulou noir, magnifique levrette, male berger belge, fox-terrier's (jeunes et adultes) etc. Volailles primées. S'adr. 18, rue des Brigitines.

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2 à 11 heures.

Appartement garni. — On recherche un appartement garni de préférence. Réponse bureau du journal A. H. à la Mairie.

M^{me} Sergeant, professeur diplômé, anciennement, 38, rue de l'Hôpital-Militaire, provisoirement 66, rue Jean-Bart. Cours de coupe, patrons, robes et manteaux sur mesure. Prix réduits pendant la guerre.

Dentiste. — A. Bottin, dentiste, (anc. 2, rue de l'Hôpital-Militaire, actuellement 61, rue Masséna), de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Vitrerie. — Entreprise de tous travaux de vitrerie. S'adr. 58, rue Henri Kolb, ancienne salle du Petit Paris.

Elixir Marchand. — Pharmacie Beyaert, anc. 21, rue Faidherbe, transférée provis. 28, rue des Ponts-de-Comines.

Désinfection des locaux. — Appareil Trillat, formochlorol et des literies par étuve (la seule privée existante à Lille). *Désinfectant Anios*, inodore, 67, rue Meurein.

Achat et Vente de Titres

Les personnes qui désirent négocier des titres à forfait, sont priées d'adresser leurs offres d'achats et de ventes, au Comptoir Général de Bourse, 40, boulevard de la Liberté, Lille, où ces offres sont reçues et centralisées.

On est prié de se munir des bordereaux d'achat ou de toutes autres pièces, justifiant qu'on est réellement propriétaire des titres et valeurs qu'on désire négocier.

ETAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES DU 25 Novembre 1914

Doutrelon Eugène, rue St-André, 136. — Degouge Pierre, rue de Less. 21. — Hespel Francine, rue de la Monnaie, 51. — Ameeuw Emile, rue de Salomé, 5. — Genus Lucie, rue de Poids, 6. — Tobot Andrés, rue de Jemmapes, 33. — Blancart Julie, rue d'Esquerme, 25. — Delcroix Jean, passage de la Fontaine-del-Saulx, 1. — Deligne Joséphine, rue Wagram, 17.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

RAVITAILLEMENT

M. le Maire est toujours très préoccupé de la question de l'alimentation, aussi vient-il d'adresser à l'autorité allemande la lettre suivante :

Le Maire de Lille

à Monsieur le Conseiller d'Intendance

Grand' Place, Lille

Monsieur le Conseiller,

La question du pain devient de plus en plus angoissante pour notre ville. Aujourd'hui même, la grande boulangerie de l'indépendante nous déclare qu'elle ne pourra pas cuire cette nuit faute de farine de froment.

Suivant votre désir, nous avons écrit le 28 Novembre dernier à M. le Président de la Confédération Helvétique, pour solliciter son aide en la circonstance.

N'ayant reçu aucune réponse, nous venons vous demander si nous ne pourrions adresser la même requête à l'Ambassadeur des Etats-Unis à Berlin.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, mes civilités distinguées.

Le Maire de Lille.

M. le Maire de Lille a pris l'arrêté suivant réglementant la fabrication du pain :

Vu les difficultés croissantes de se procurer la farine de blé, nécessaire aux besoins journaliers de notre population.

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Il est interdit à tout boulanger, exerçant sur le territoire de Lille et de ses faubourgs, de fabriquer ou de vendre du pain de pur froment, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels.

Art. 2. — Le pain devra être fabriqué suivant la formule arrêtée par la commission municipale de ravitaillement.

Art. 3. — Il sera vendu au prix maximum de 40 centimes le kilog.

Art. 4. — Les contrevenants au présent arrêté seront passibles des peines de simple police et rayés de la liste pour le ravitaillement des farines.

Art. 5. — M. le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 Décembre 1914.

Le Maire de Lille, Ch. DELESALLE.

Avis aux Industriels et Commerçants en gros

La Chambre de Commerce rappelle à nouveau à tous les intéressés qu'ils doivent remettre d'urgence à la *Festungs Intendantur*, 25, Grande-Place (deuxième étage), le relevé des matières brutes et des produits fabriqués et en fabrication qu'ils ont en stock.

En attendant davantage, les Industriels et Négociants s'exposeraient à des sérieux mécomptes.

Conférences à la Kommandantur

(Extraits)

Samedi 12 Décembre 1914

Correspondance privée. — Son Excellence M. le général Von Heinrich a pris une décision.

relativement à la demande qui a été faite, d'assurer un service de correspondance particulière pour l'intérieur de la France.

Son excellence a refusé l'autorisation demandée. M. le Maire en a été avisé par lettre du 11 Décembre qui, répondant à une lettre du 7 Décembre, a fait connaître qu'il était interdite toute correspondance de la population pour la France ainsi que pour d'autres pays.

Il est interdit à toute personne circulant avec un laissez-passer, même dans l'intérieur des lignes allemandes, de transporter de la correspondance d'une ville à une autre.

On ne peut adresser aucune correspondance de commune à commune. Seule, la correspondance avec les prisonniers de guerre est possible.

Toute infraction à ces défenses sera sévèrement punie.

Les communications de commune à commune, de quelque nature qu'elles soient, doivent se faire par des envoyés chargés de commissions verbales.

Frais d'entretien des troupes. — M. le Maire dit qu'il a reçu de l'autorité allemande une lettre du 8 décembre réclamant à la Ville 800.000 francs pour payer les frais d'entretien des troupes de Lille et les salaires des ouvriers employés pour différents travaux dans l'enceinte du district fortifié.

Il ajoute qu'il a adressé une lettre demandant que la situation de Lille soit examinée avec plus de bienveillance. La Ville payant déjà aux habitants, à titre de remboursement et par suite de billets de logement avec nourriture, 10.000 francs environ par jour, et les salaires réclamés pour des ouvriers ne paraissant pas être à charge de la Ville.

M. le Général dit qu'il a examiné, avec Son Excellence le Général Gouverneur, la lettre de M. le Maire, mais que l'ordre venant des autorités supérieures de la VI^e armée, il ne peut rien y être changé, sauf à M. le Maire de s'adresser à ces autorités.

Le conseiller d'intendance Reiff, qui vient assister à la Conférence, dit que Son Excellence M. le Général Gouverneur n'a pas été satisfait de la lettre de M. le Maire; que pareille lettre ne doit plus être envoyée à l'avenir; que M. le Maire y parle de la Convention de La Haye, qui n'a pas à intervenir, et qu'à l'avenir toute critique des décisions de la haute autorité militaire allemande pourrait être prise pour une provocation et donner lieu à des sanctions.

C'est à la Ville à s'adresser elle-même aux autres communes et à frapper les habitants riches qui ont quitté la Ville.

Mardi 15 Décembre 1914

Correspondance privée. — Après examen des objections présentées dans la précédente Conférence, le colportage de lettres dans l'intérieur de l'enceinte des fortifications est permis, mais tout transport de lettres de Lille pour un endroit quelconque hors des remparts est défendu.

La Kommandantur fera parvenir les lettres que Mgr Charost pourrait avoir à adresser aux

Curés des paroisses des communes extérieures.

Pigeons. — L'autorité allemande vient de prendre, en ce qui concerne les pigeons, une décision absolue et rigoureuse.

Tous les pigeons, quelle que soit leur espèce, et non pas seulement les pigeons voyageurs, devront être mis à mort.

Toute infraction à cette défense pourra être considérée comme un acte d'espionnage et son auteur, jugé conformément aux lois de la guerre, pourra subir la peine de mort.

Jeudi, 17 décembre 1914

Circulation à l'Ouest de Lille. — Malgré les instructions données dans la Conférence du 3 décembre, la circulation au-delà de la ligne de Verlinghem, Pérenchies, Lomme, Englos, Hau-bourdin continue.

Il convient d'avertir aussi la population que les laissez-passer délivrés autrefois par les autorités françaises sont aujourd'hui sans valeur. L'autorité allemande n'accordant de valeur qu'aux laissez-passer délivrés par elle.

Otages. — Mgr Charost remercie M. le général d'avoir suspendu le service de nuit des otages à la Citadelle, plusieurs d'entre eux souffrant de rhumatismes, et l'un d'eux y ayant contracté une pneumonie.

Il propose à M. le Général d'autoriser les otages à se rendre, pour y passer la nuit, dans une maison bourgeoise proche de la Citadelle, maison qui serait gardée par des sentinelles allemandes.

M. le Maire fait remarquer que l'on procède ainsi à Roubaix et à Tourcoing.

M. le Général demande qu'on lui adresse un rapport sur cette question, avec proposition d'un nouveau local.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 29 NOVEMBRE 1914

Vols à l'Hôtel Alcide. — Décidément, les personnes parties à la guerre n'ont pas de chance.

M. Alcide, qui tient un hôtel bien connu rue des Débris-St-Etienne, est parti à la guerre et une partie de son personnel aussi. Sa femme n'a pu continuer seule le commerce et est partie dans sa famille. Des malandrins en ont profité pour forcer la porte et dévaliser la maison.

Le 25 octobre Henrique, Lorig et Malcorps, après avoir pénétré dans la maison enlevaient du champagne et des denrées alimentaires (sardines, sucre, etc.)

Le 26 octobre, une nouvelle expédition avait lieu et Cully, Lorig et Malcorps enlevaient du vin en fût et en caisses et des serviettes.

Les voleurs, mis en goût, revenaient le 27 en amenant une balladeuse, avec l'espérance de faire un fructueux voyage.

Mais, dans l'hôtel se trouvait une demoiselle Gumbewall de Thumesnil qui, gardienne de la maison, était venu faire une ronde. Ayant trouvé la maison dévalisée, elle était allée trouver la Kommandantur qui lui donna un officier

allemand avec qui elle examinait la maison quand deux individus y pénétrèrent : c'était Lory et Cully. Payant d'audace, ces deux individus prétendirent qu'ils venaient réquisitionner par ordre d'un général. L'officier leur ayant demandé leur bon de réquisition, ils entamèrent avec lui une conversation en allemand qui fut si peu convaincante que l'officier fit prévenir un agent à qui il remit les deux pendards...

A la porte, on retrouva la balladeuse que Malcorps, resté dehors, avait abandonnée, quand il avait vu que les choses se gataient.

L'instruction a permis d'établir les faits ci-dessus à la charge, des prévenus qui avaient à en répondre devant le Tribunal.

Par suite de l'absence de communications extérieures, les antécédents des prévenus n'ont pas pu être établis. Tous paraissent n'avoir vécu que d'expéditions. Henrique a déjà été condamné par le Tribunal de la Seine à 13 mois de prison pour vol.

Le Tribunal a condamné les prévenus Malcorps, par défaut à 4 ans de prison, Lorig et Henrique à 3 ans, Cully à un an et un jour.

Les débiteurs Carette et D. Legras qui étaient prévenus de complicité pour avoir acheté les marchandises dérobées, ont été acquittés, leur bonne foi ayant été reconnue.

Charbon

Les marchands qui désireraient avoir du charbon, par wagon ou par bateau, peuvent s'adresser à M. Delporte, directeur des finances, à l'Hôtel de Ville.

Institution de Marcq

Les cours s'ouvriront pour les demi-pensionnaires, entre 9 et 4 heures, le Lundi 4 Janvier. Un professeur accompagnera les élèves à l'aller et au retour.

École des Beaux-Arts

Les jeunes gens qui désireraient suivre les cours de l'École des Beaux-Arts sont priés de s'inscrire 2, rue Alphonse-Colas (ancienne rue de la Détule), au bureau de M. Leriche, censeur, le matin de neuf heures à midi.

École pratique d'Industrie

Les congés de Noël et du Nouvel an sont fixés comme suit :

Congé de Noël : du Vendredi 25 Décembre au Dimanche 27 Décembre.

Congé du Nouvel an : du jeudi 31 Décembre inclus au Dimanche 3 janvier.

RAVITAILLEMENT de la Belgique

La Presse hollandaise fait ressortir l'activité déployée par la Commission américaine de secours pour la Belgique et l'appui que les autorités allemandes lui ont prêté, loin de le contrarier, comme on l'avait prétendu de certain côté, le rapport du Comité dit que l'Administration allemande de Bruxelles avait mis à la disposition du Comité la moitié de toutes les provisions et des aliments dont disposait l'autorité militaire, la Commission la remplacera plus tard, la Commission exprime sa reconnaissance pour cette conduite des autorités allemandes qui n'y étaient pas forcées par la convention de La Haye. La Commission dément en outre que les autorités allemandes aient contrarié en quoi que ce soit son activité ou lui aient témoigné de l'hostilité.

Les autorités allemandes n'ont pas prélevé d'impôts sur les importations faites d'Amérique, bien au contraire, elles les ont laissé entrer sans retard et sans obstacles et n'ont même pas perçu de frais de transport.

Gazette de Cologne du 9 Décembre 1914.

Acceptons-en l'augure.

Petite Monnaie

Les personnes disposant de petite monnaie d'argent, de nickel ou de billon (surtout de nickel et de billon), peuvent l'échanger au Bureau central de l'octroi, rue du Fresnes, afin de permettre à la ville de payer les secours en argent aux nécessiteux.

Offres et demandes d'emploi

Gouvernante. — Demoiselle bonne fam., inst., se présentant bien, référ. demande place gouv. ou demois. de compagnie. Réponse C. M. C., au bureau du journal (à la Mairie).

Fourrures. — Ex-première désire réparations en tous genres. S'adr., 201, avenue de Dunkerque.

Dame de compagnie. — Dame sérieuse et sachant travailler, désire place dame de compagnie. Réponse : 132, rue Solférino, au 1^{er}.

annonces diverses

Camionnages. — Pendant la guerre, les services des maisons de transport Deroncq et Duhamel sont réunis. Pour les commandes, s'adresser : 62, rue de Tournai. Le gérant M. Duhamel.

Désinfection des locaux. — Appareil Trillat, formochlorol et des literies par étuve (la seule privée existant à Lille). **Désinfectant Anios**, inodore, 67, rue Meurein.

Elixir Marchand. — Pharmacie Beyaert, anc. 21, rue Faidherbe, transférée provis. 28, rue des Ponts-de-Comines.

Avances. — Aide à personnes générées sur garantie. S'adresser : 41, rue Henri-Kolb.

Vitrerie. — Pose immédiate. Prix modéré. S'adresser : 41, rue Henri-Kolb.

Lait concentré. — Dépôt au Moulin de Cassel, 4, rue Royale.

Cuisinière à 4 fours à vendre. — S'adresser : rue rue du Sec-Arembault, 28, bout du couloir 2^e étage.

Cheval. — On désirerait placer cheval de calandre inoccupé : on payerait besoin cocher. S'adresser : 48, rue de l'Hôpital-Militaire.

Dentiste. — J. Beck, anciennement, 2, rue St-Genois, visible de 9 h. 1/2 à 11 h., boul. Carnot, 19, près le nouveau théâtre.

Disparition. — Eugène Blomme, de Wattrelos, 12 ans, casquette écolier, bordure grenat, initiales S. J., pardessus marron, cachet gris, bottines à boutons. Adresser renseignements, 10, rue de la Monnaie, Lille.

Location. — Personne sérieuse demande à louer appart. meublée, confortable. Prix modéré. S'adr. ou écrire : 111, rue de La Bassée.

Location. — A louer tout ou partie de maison meublée, près avenue St-Maur, à Lille. — Ca: Mongy, arrêt avenue St-Maur. — S'adr. avenue Salomon, à Lille, près avenue St-Maur.

Location. — Maison ou partie de maison ent. meublée avec salle de bain, à louer pr la guerre, à La Madeleine (près nouv. boul.). Les amateurs priés répondre aux initiales BD. Bureau du journal à la Mairie.

Location. — A louer appart. 3 et 4 pièces, eau, w. c., rues de Fives, 82 et de Douai, 74. S'adr., 30, rue de Valmy.

Location. — A louer appart. garni, 3 pièces, eau, gaz, w. c. S'adr. bureau du journal, initiales AJ (à la Mairie).

Location. — Appartement à louer, 2 pièces, 25 fr., 17, rue Gantois.

Location. — Appartement moderne, au 1^{er}, à louer présentem. S'adr. boul. Carnot, 21.

Location. — A louer, 10, rue Catel-Béghin, rez-de-chaussée, avec 2 pièces, au 1^{er}. S'adr., 45, rue Denfert-Rochereau.

Boucles d'oreilles. — On désire acheter occasion boucles d'or, brillants. Réponse MLP., Bureau du journal (Mairie).

Objet perdu. — Récompense à qui apportera, 38, rue d'Angleterre (débit de tabac), petite monnaie argent, perdue lundi 21 décembre.

Objet perdu. — Perdu dimanche, à 3 heures Porte Canteleu, sac noir, init. JM. Le rapporter : 8, rue d'Alembert, Lille. Bonne récompense

ETAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES DU 26 Novembre 1914

Hautecœur Elie, rue Pierre-Legrand, 126. — Delanoir Marcelle, rue de l'Ecole, 6. — Desmettre Julienne, rue de Condé, 29. — Faucompré Geneviève, rue Lottin, 3. — Debuys Paulette, rue du Vieux-Faubourg 2. — Hem Denise, rue Solférino, 170.

du 27 Novembre

Plasmon René, rue Racine, 64. — Dejoncker Marcelle, rue Magenta, 18. — Surys Roger, rue Colbert, cour Bohem, 9. — Cool Robert, rue Balzac, 73, cour Poupart. — Lenoir Gaston, rue Baudin, cité Vandeweghe, 6. — Bertram Georges, rue du Château, 45. — Larivière Germaine, rue des Processions, 41. — Pipart Albertine, rue Albert-Samain, 28. — Boes Léon, rue du Vaisseau-Le-Vengeur, 15. — Parent François, rue de Thumesnil, 48, cour Spreit, 4.

du 28 Novembre

Ducatteau Paul, rue Solférino, 225. — Sallmann René, rue Crespin-Tilloy, 18. — Fleurisse Jeanne, rue Guillaume-Verniers, cour Bréauwyck, 19. — Leclercq Charles, rue Malsenac, 9. — Patris Thémis, quai de la Basse-Dérule, 22. — Debâché Charles, rue de Wazemmes, 128. — Huyghe Emilienne, rue Gantois, 58. — Rohart Robert, rue du Vieux-Faubourg, 31. — Labeeuw Eliane, rue de Lannoy, 144. — Fidèle André, place de la Nouvelle-Aventure, 21. — Pinet Adrienne, rue d'Haubourdin, 22. — Bernard René, boulevard de Strasbourg, 73. — Manceau Jérôme, rue des Rogations, 114. — Heyndels Roger, rue Leon-Gambetta, 247.

DÉCÈS du 25 Novembre

Ver Eecke Désiré, 79 ans, célibataire, rue de la Clef, 6. — Werrebroeck Léonie, 70 ans, veuve de Pierre Decley, rue Montaigne, 30. — Blandin Alfred, 86 ans, veuf de Marie Lecoq, rue Nationale, 61. — Flament René, 20 ans, célibataire, rue de la Louvière, 27. — Fourmy André, 6 mois, rue Druelle, 45. — Cordemans Madeleine, 4 mois, rue d'Iena, 57. — Marquenier Vincent, 55 ans, époux de Adeline Leriche, boulev. Victor Hugo, 27. — Desprets Hortense, 68 ans, épouse de Auguste Delhaye, rue de l'Hôpital-St-Roch, 15 ter, cour Minet. — Sablons Henri, 60 ans, veuf de Adeline Longy, rue de Malakoff, 53.

du 26 Novembre

Bécue Victoire, 91 ans, veuve de Joseph Michiels, rue de Paris, 224. — Vakke Gustave, 55 ans, époux de Hortense Vandenbaele, rue de Lyon, 23. — Henaux Henri, 46 ans, époux de Marie Merlier, rue Jeanne-d'Arc, 102. — Colin Marthe, 15 ans, rue Barré, 16. — Dompain Désiré, 76 ans, veuf de Marie Lhoise, rue des Postes, 238, cour Godin. — De Buck Arthur, 39 ans, époux de Marie Novelle, rue Doudin, 42. — Saint Aubert Sophie, 83 ans, veuve de Elio Leclercq, rue du Faubourg-de-Valessaines, 36. — Parent Victor, 82 ans, veuf de Marie Lacour, rue Manuel, 18. — Erflyneck Charles, 86 ans, veuf de Sophie Bergue, rue Auguste-Mourcou, 2. — Kantz Ferdinand, 53 ans, époux de Zélie Libert, rue de la Clef, 52.

du 27 Novembre

Dufour Alfred, 59 ans, célibataire, rue de la Baignerie, 22. — Lusot Marie, 69 ans, épouse de Ernest Deligne, rue Négrier, 89. — Mes Charles 55 ans, rue de Paris, 173. — Souchal Loure, 79 ans, veuve de Auguste Béghin, rue Malsenac, cité Lys, 59. — Kparchine Rosa, 74 ans, veuve de Samuel Bresser, rue St-Sauveur, 28. — Benuel Auguste, 39 ans, célibataire, rue des Sarrazins, 94. — Moulin Virginie, 70 ans, épouse de Alfred Delerue, boulevard Montebello, 196. — Glarieu Constant, 66 ans, époux de Fanny Slemmings, chemin des Halles, 37. — De Jaegher Rodolphe, 80 ans, veuve de Amédée Bodoux, rue de la Tranquillité, 20. — Rigolet Louis, 26 ans, quai de la Basse-Dérule, 104.

PUBLICATION DE MARIAGE du 28 Novembre 1914

Bourbotte Paul, cultivateur, demeurant à Houplin et Féridé Léonie, couturière, demeurant à Lille, rue Meurein, impasse Convain, 8.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Adolphe Plaisant-Minet, Monsieur Pierre Plaisant et leur Famille, profondément touchés des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

M. Maurice-Louis PLAISANT

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux Funérailles le 15 Décembre 1914.

Madame Jules Allemand et sa Famille, profondément touchées des marques de sympathie qu'elles ont reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Pierre THOREZ

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux Funérailles.

M. J.-B. Desreumaux et sa Famille profondément touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Madame Lucie-Hortense BUCHET

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux Funérailles.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Isidore Gros, de Lille, MM. Henri et Richard Troller de Roubaix, font part de la perte cruelle éprouvée en la personne de leur mère.

Madame Alexan 're TROLLER

décédée à Roubaix, dans sa 88^e année.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salle Blanche). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

PÉTROLE

Lille, le 22 Décembre 1914.

Le Maire de Lille

à Monsieur le President de la République
Helvétique

Excellence,

A la date du 28 Novembre dernier, j'ai pris la respectueuse liberté de solliciter de vos sentiments d'humanité, le Concours de la Confédération Helvétique, pour le ravitaillement, en farine et blé, des 200.000 habitants de Lille, menacés de la famine. Notre situation s'est aggravée encore depuis cette époque et, à la disette des denrées, est venue s'ajointre une pénurie complète de pétrole, qui, dans les foyers pauvres, rend impossibles les petits travaux par lesquels les ouvriers suppléaient aux salaires, dont les privés l'arrêt complet des usines.

Il n'y a plus de belligérants français dans notre laborieuse cité, occupée depuis le 10 Octobre par l'armée allemande : ce sont des enfants, des femmes, des vieillards, qui imploré par ma voix, le secours de la noble nation helvétique, pour qu'elle nous aide à nous ravitailler en vivres et en pétrole.

Permettez-moi d'espérer, Excellence, que vous ne demeurerez point sourd à mon appel et veuillez agréer l'hommage de mon profond respect.

Le Maire de Lille, Ch. DELESALLE.

RÉQUISITIONS

1^e Des bons de réquisitions procurés par la Kommandantur ne seront délivrés que si les militaires allemands les demandent d'avance et si la demande est jugée justifiée.

2^e Toute personne qui sera victime d'une réquisition irrégulière, ou d'une tentative de ce genre, soit que l'exécution de cette réquisition ait été obtenue d'elle par fraude ou par violence, ou que l'exécution ait été due à l'ignorance que la personne réquisitionnée, devra présenter sa réclamation dans les 48 heures qui suivent l'enlèvement :

A). — *A la Police militaire allemande, 104, rue Nationale*, si la personne réclamant est à même de donner des renseignements précis sur les coupables, leurs régiment, noms, nombre, et des avis suffisants sur les circonstances de la réquisition, la nature des choses enlevées, leur quantité, leur valeur, etc., pour ouvrir une enquête promettant un résultat.

B). — *A la Mairie (Direction des Finances)*, au guichet spécial des réquisitions irrégulières, déposer la plainte par écrit, seulement au cas où le réclamant est dans l'impossibilité de fournir les renseignements demandés au § A. La Mairie ouvrira ensuite une enquête, tout à fait indépendante, et s'il résulte des renseignements recueillis que la plainte est justifiée, la Mairie en prendra note, reconnaîtra provisoirement la réquisition par un billet signé et revêtu du cachet de la Mairie, et remettra ce billet au réclamant pour en faire régler ultérieurement le montant par qui de droit.

Conférences à la Kommandantur

(Extraits)

Samedi 19 décembre 1914

Réquisitions sur les Marchés. — Mgr Chastot signale l'inconvénient des réquisitions faites sur les marchés publics, où vendeurs comme acheteurs sont gens de situation plus que modestes. Ces réquisitions payées en bons plus ou moins réguliers éloigneront les maraîchers et nuiront au ravitaillement de la ville en légumes et autres produits de villages voisins.

Il sera envoyé à l'Autorité allemande un tableau indiquant les lieux, jours et heures des marchés publics qui seront surveillés par des gendarmes allemands afin d'éviter les réquisitions de ces marchés.

Mardi 22 décembre 1914

Ravitaillement. — M. le Maire signale qu'il a sollicité l'autorisation de se mettre en rapport avec l'ambassade des Etats-Unis pour obtenir, par l'intermédiaire de cette puissance, que des farines soient adressées à Lille afin d'assurer la subsistance de la population.

Il ajoute qu'il désirerait télégraphier à M. Watson, Consul des Etats-Unis à Roubaix qui vient de partir à Berlin, pour lui demander d'intervenir auprès de son ambassadeur, non seulement pour la ville de Roubaix et de Tourcoing mais aussi pour celle de Lille, afin d'obtenir de la farine pour cette dernière ville comme pour les deux autres.

Comme il est indiqué à M. le Maire que cette autorisation dépend de son Excellence M. le Général Gouverneur, M. le Maire a soumis à ce dernier le télégramme suivant :

« 22 décembre 1914.

» Watson, Consul des Etats-Unis à Roubaix.
» Comme Roubaix et Tourcoing, la ville de Lille manque totalement de farine. Vous seriez reconnaissant vous entremettre pour nous en procurer sans délai et nous faire connaître à quelles conditions et garanties.

» La consommation journalière à Lille est de mille sacs de cent kilos.

» DELESALLE, Maire de Lille. »

Et a ensuite appuyé sa demande de la lettre ci-dessous :

« 22 décembre 1914.

» Le Maire de Lille

» A son Excellence le Général von Heinrich, Lille.
» Excellence,

» J'ai remis, ce jour, à M. le Conseiller d'Intendance, une dépêche que je vous prie de vouloir bien faire adresser, de suite, à l'ambassade des Etats-Unis à Berlin.

» J'espère que vous avez bien voulu donner votre autorisation et vous en remercie.

» La question du ravitaillement en pain de ma population pauvre me préoccupe, en effet, de plus en plus vivement.

» J'ai pris un arrêté pour interdire aux boulangers de mettre dans leur fabrication plus d'un tiers de farine de blé et, malgré cela, cette farine fait défaut de plus en plus.

» Les quelques petits lots de blé que nous pouvions acheter dans les communes environnantes nous sont presque toujours enlevés par l'Autorité allemande du lieu.

» Aujourd'hui même, le Bureau de Bienfaisance, qui distribuait journalièrement quelques milliers de pains aux indigents, a dû suspendre sa distribution.

» Si donc, des mesures urgentes n'étaient pas prises, j'entreverrais, à bref délai, une situation réellement terrible pour les pauvres, car la famine absolue régnerait.

» Il me semble que, seuls, les Etats-Unis pourraient intervenir utilement sans violer les droits de la neutralité, comme ils l'ont fait en Belgique.

» Veuillez agréer, Excellence, mes civilités distinguées.

Le Maire de Lille, Ch. DELESALLE.

Le Pain de Pomme de Terre

Nous trouvons dans une publication de l'an II intitulée : « Affiches, annonces, avis divers, proclamations et arrêtés de l'an II de la République » qui peut être considérée comme une ancêtre de la nôtre, la recette suivante pour la Fabrication de pain de pomme de terre mûre, qui reprend, par ces temps de pénurie de farine, une singulière actualité.

Le pain de pomme de terre mixte, consiste à employer la farine sous forme de levain, à tenir la pâte exactement ferme et à appliquer les racines cuites avec leur peau sans eau, au levain ou à l'amidon, et à faire en sorte que le mélange soit bien levé. Prenez 25 livres de farine de froment, de seigle et d'orge, suivant l'usage et les ressources du canton, délayez un peu de levain quelconque avec assez d'eau chaude, pour en former une pâte ferme, que vous laisserez fermenter comme un levain ordinaire. Ayez 25 livres de pommes de terre, préalablement cuites; mélangez-les toutes chaudes au levain, et à un demi quartier de sel fondu dans l'eau.

Quand le mélange sera suffisamment pétri au moyen d'un rouleau de bois, divisez par pains de 2 à 4 livres ; dès qu'ils seront bien levés, enfournez-les avec la précaution de chauffer moins le four et d'y laisser séjournier la pâte plus longtemps.

Ce pain se conserve frais longtemps et, quand c'est la farine de froment qu'on a employée, on croirait à l'odeur et à la saveur qu'on y a introduit du seigle.

Extrait des Affiches, annonces, avis divers, proclamations et arrêtés du 23 Novembre de l'an II de la République.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 29 NOVEMBRE 1914

Vol. — Mme Parmentier, négociante à Lille, est propriétaire de deux maisons de commerce, l'une rue du Curé-St-Etienne, l'autre rue Esquermoise.

Le 25 octobre, elle s'aperçut que des malfaiteurs, en s'introduisant par le couloir, avaient dévalisé la cave de la maison rue Esquermoise où, par crainte des effets du bombardement, elle avait déposé des marchandises de prix et des souvenirs de famille.

Les objets volés, parmi lesquels il y avait des robes de haut prix, avaient une valeur de 7.000 frs.

Mademoiselle Parmentier ayant conté les faits à la police, les agents se mirent en quête et l'un d'eux découvrit l'une des robes volées sur le dos d'une fille Desombre, pensionnaire d'une maison de tolérance de la rue du Frénelet.

On trouva en la possession de cette fille 3 robes d'une valeur de plusieurs milliers de francs et qui avaient été vendues pour 40 francs.

La fille Desombre rendit les robes qui étaient d'ailleurs intactes et indiqua les avoir achetées d'individus qui l'avaient appelée pour lui faire cette vente, dans une chambre d'une maison, rue de Fives.

L'enquête établit qu'un Sieur Henrique avait vendu, avec le concours de Deraedt, locataire de la chambre, rue de Fives, ces robes qu'il déclarait tenir de Malcorps.

A l'audience, Malcorps fait défaut et Henrique et Deraedt se prétendent de bonne foi, mais le tribunal n'en croit rien.

Le tribunal condamne Malcorps (par défaut) et Henrique chacun à 3 ans de prison ; Deraedt à 2 ans.

La fille Desombre obtient des circonstances atténuantes en raison de la sincérité de ses déclarations et de la spontanéité avec laquelle elle a restitué les objets volés et est condamnée à 1 mois de prison avec sursis.

Opposition à un jugement. — La fille Ameel Louise avait, le 17 avril 1913, été condamnée par défaut à 3 mois de prison, pour avoir dérobé au préjudice du sieur Merlin, d'Armentières, en fracturant la porte, 2 jupons, des bottines et de l'argent.

Le parquet lui ayant rappelé cette condamnation lors de l'affaire qui l'amena à l'audience du 18, cette fille fit opposition au jugement.

A l'audience de ce jour, le tribunal a confirmé purement et simplement les condamnations antérieures.

CHRONIQUE LOCALE

5 Décembre. — *Destruction d'arbres.* — Diverses personnes, mais principalement des gamins de 14 à 16 ans, ont fait l'objet de procès-verbaux pour avoir détruit des arbres ou arbustes sur les terrains militaires, vers les portes de Béthune et d'Arras.

Vol. — 4000 poireaux d'une valeur de 60 francs ont disparu, pendant la nuit du 4 au 5 Décembre, du jardin de Mme Créton, ménagère, rue d'Emmerin ; on recherche les voleurs.

Accident. — Hier, vers 6 heures du soir, Mme Warin, ménagère, rue d'Arcole, a fait une chute en montant l'escalier de chez elle et s'est fracturé la base du crâne : elle a été admise à l'hôpital de la charité après avoir été pansé par le Docteur Dhaine.

Un enfant de deux ans qu'elle portait sur les bras n'a pas été blessé.

Vol. — Un sac à mains contenant 134 fr. et différents objets a été soustrait à Mme Marie Salomon, de Lille. Le voleur est recherché.

Accident. — Aujourd'hui, vers 5 heures du soir, rue de Paris, M. Alfred Duquesne, retraité d'octroi, a été renversé par une automobile allemande et blessé au cuir chevelu. Il a reçu des soins à la pharmacie Marguerit.

Lycée Faidherbe

Congé du nouvel an. — Sortie : Mercredi soir 30 Décembre 1914. Rentrée : Lundi matin 4 Janvier 1915.

La première série de compositions aura lieu dès la rentrée de Janvier.

Le proviseur reçoit les familles, les jours de classe, de 2 à 3 h., à l'Institut de physique, rue Gauthier-de-Chatillon.

Offres et demandes d'emploi

Institutrice retraitée demande leçons ou emploi dans administration, commerce ou industrie, Lille, Roubaix, Tourcoing. Rép. init. XY, bur. journal (Mairie).

Dame de compagnie ayant excel. cert. dem. place chez dame âgée ou monsieur seul. Ferait besoin cuisine. S'ad. 161, boulevard de la Liberté.

Charcuterie. — On demande un garçon, 12, r. de Paris. Se présent. de 10 à 3 heures.

Ménage. — Jeune fille 18 ans, connaissant ménage et couture dem. place sérieuse. S'ad. 4, rue de la Halle, Lille.

Ménage. — Une bonne femme de m. sachant faire cuisine bourgeoise, dem. place S'ad. 56, rue Saint-Etienne.

Servante de confiance, capable et dévouée, long service, dem. pl. chez pers. seule. Prét. mod. Réponse aux init. D.M.D. Bureau journ. (Mairie).

Gouvernante. — Demo. b. fam. prés. bien pouvant dirig. int. dem. place gouv. ou dem. comp. Soignera aussi malade. Réponse L. C. bureau journal (Mairie).

Emploi. — Négociant inoccupé suite guerre, conn. langues étr. dem. occup. rémunératrice de 9 à midi et de 2 à 6 h. Répondre aux init. M 25, bureau journal (Mairie).

Ménage. — Dame 45 ans, bonne cuisinière. dem. mén. ou trav. cout. S'ad. 83, r. du Marché.

Allemand. — Jeune fille sachant bien allemand est demandée 48, boulevard des Ecoles.

Chaussure. — Jeune homme 16 ans, bonne ten., cherche représentation pour Lille et environs. Petite clientèle. S'ad. 31, r. du Pont-du-Lion-d'Or.

Ecritures, courses, recherches. — Employé actif, débrouillard, connaissant ville à fond, dem. occup. S'ad. 30, rue de Poids.

Place. — Parents désirent placer jeune fille 18 ans, présentant bien, dans maison commerce ou pour aider ménage, maison bourgeoise. Pas de gages. S'ad. 132, rue St-André.

ANNONCES DIVERSES

Plumetis pour fabrication lingerie, broderie en tous genres p. particuliers, prix très modérés. S'ad. 60, rue de l'Alcazar.

Machines à coudre.. — Répar. mach. tous syst. prix très modérés. S'ad. 60, rue de l'Alcazar.

Titres. — Achat et vente de titres à forfait. S'ad. 1, rue Nicolas-Leblanc, de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Mme Sergeant, prof. dip. anc. 32, r. de l'Hôpital Militaire, prov. 66, r. Jean-Bart. Cours de coupe, patrons, robes et mant. sur mesure. Prix réduits pend. la guerre.

Cheval de 1^m63 à tous usages, à vendre, 6 bis, rue d'Antin.

Soldes. — Le dépôt de Paris, 7 bis, rue du Curé-St-Etienne, 1^{er} étage solde ses manteaux et costumes tailleur à n'importe quel prix.

Musique. — Où trouverait-on musique de « Céline c'est comme ça, etc. » Rép. CY, bureau du journal (Mairie).

Tailleur sur mesure J. Bécue, 32 bis, r. Henri-Kolb, travail soigné, prix avantageux.

Teinturerie. — Grande teinturerie Solférino, teinture pour deuils en 48 heures.

Meubles d'occasion. — On désire acheter d'oc. meubles p. chambre à coucher et pet. cuisinière. S'ad. le matin, 30, rue Montaigne.

Fourrures pour dames. Joli choix de parures skungs, 88, boulevard de la Liberté.

Vinaigre « Au Lion des Landres » — La Fabrique continue ses expéditions comme par le passé.

Location. — A louer, 10, rue Catel-Béghin, rez-de-chaussée avec 2 pièces au 1^{er}. S'ad. 45, rue Denfert-Rochereau.

Location. — Appart. de 3 à 6 pièces à volonté, eau, w. c., à louer rue de Fives, 82 et de Douai, 74. S'ad. 30, rue de Valmy.

Location. — Appart. moderne, au 1^{er}, à louer, présent. S'ad. boulevard Carnot, 21.

Location. — A louer tout ou partie de maison meublée près av. Saint-Maur, Lille. Car Mongy, arrêt avenue Saint-Maur. S'ad. 10, avenue Salomon, à Lille, près avenue Saint-Maur.

Location. — Maison ou partie maison meublée, avec s. de bain, à louer p. la guerre à La Madeleine près nouv. boulevard. Répondre init. B D, bureau du journal (Mairie).

Location — Appartement à louer, rue des Pyramides, loyer 875 fr. par an. S'ad. 51, rue du Maire-André.

Objet perdu. — Sac à main trouvé Dimanche rue des Postes. Le réclamer chez Mme D'Huy, 8, rue Newton.

Objet perdu. — Porte-monnaie perdu. Récompense à qui l'apportera, 1, r. Auber au second.

Boucles d'oreilles. — On désire acheter occasion b. d'or. brillants. Réponse MLP bureau journal (Mairie).

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Dentiste. — A Bottin, anciennement 2, rue de l'Hôpital-Militaire) actuellement 61, rue Masséna, 9 h. à midi et de 2 à 5 h. Extraction sans douleur. Appareils dentaires.

Lait concentré. — Dépôt au Moulin de Cassel, 4, rue Royale.

Cheval. — On désirerait placer cheval de calandre inoccupé ; on payerait besoin cocher. S'adresser : 48, rue de l'Hôpital-Militaire.

Dentiste. — J. Beck, anciennement, 2, rue St-Genois, visible de 9 h. 1/2 à 11 h., boul. Carnot, 19, près le nouveau théâtre.

Camionnages. — Pendant la guerre, les services des maisons de transports Deroncq et Cie et Duhamel sont réunis. S'adresser pour les commandes : 62, rue de Cambrai. Le gérant M. Duhamel.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Isidore Gros, de Lille, MM. Henri et Richard Troller, de Roubaix, font part de la perte cruelle éprouvée en la personne de leur mère

Madame Alexandre TROLLER
décédée à Roubaix, dans sa 88^e année.

Monsieur et Madame Guillaume, 114, rue de la Louvière ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Mme Adeline COURTOIS, née JOURDEUIL

FUNÉRAILLES

On est prié d'assister aux Convoi et Service de Mademoiselle

Marie-Léonie PIRLOT

Amie et Dame de Confiance de M. et Mme Doutrelon-De Try décédée à Lille, le 23 Décembre 1914, qui auront lieu le Lundi 28, en l'église Saint-Maurice, à Lille.

L'assemblée à l'église Saint-Maurice, grand portail, à 8 heures 3/4.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Cambiez, Mademoiselle Clotilde Cambiez et la Famille, touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Louis CAMBIEZ

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles et toutes celles qui leur ont envoyé leurs condoléances.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont recues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

OTAGES

Ceux de la conférence à la Kommandantur du 29 décembre, M. le Maire a été informé que son Excellence M. le général gouverneur dispensait les otages du séjour de nuit à la citadelle, à partir du 31 décembre.

Néanmoins, chaque jour, les otages de la série qui devait coucher le soir à la citadelle, seront tenus de se présenter à midi (heure allemande), à la Kommandantur, rue Jean-Roisin, pour y signer une feuille de présence.

Si l'autorité allemande avait quelque plainte à formuler, la faveur ci-dessus serait retirée et les otages devraient reprendre le service de nuit à la citadelle.

Fermeture d'un débit

L'Autorité allemande a fait parvenir à la Mairie la note suivante :

Il a été constaté que la tenancière de l'estaminet 30, rue de Juliers, Mme A. Mathes, a reçu, à diverses reprises, des clients chez elles, portes closes, après 9 heures du soir. Mme Mathes a reconnu le fait sans pouvoir en donner d'explications plausibles.

J'ai condamné Mme Mathes à 14 jours de prison pour violation de l'arrêté du gouvernement relatif à la fermeture des débits et ordonné, en outre, la fermeture immédiate de son établissement.

Signé : von GRAEVENITZ.
1^{re} General Major et Commandant.

Rentrée du Parlement français

Le Parlement français est rentré le 23 décembre; à la Chambre, le Président du Conseil, M. Viviani, expose longuement la situation de la France au point de vue militaire, diplomatique et financier.

Le discours présidentiel a été souvent interrompu par des applaudissements.

Extrait de *Letze Kriegsnachrichten*, du 24 décembre.

Les blessures par armes à feu dans la guerre actuelle

Les conséquences des blessures par armes à feu, telles qu'elles ressortent des statistiques du service de santé de l'armée française, publiées par le *Bien Public*, de Gand, sont plutôt rassurantes, comme le montrent les chiffres suivants :

Blessés guéris ayant pu rejoindre directement le front 54.5%

Blessés guéris ayant dû être envoyés en congé de convalescence 24.5 »

Blessés restés en traitement dans les hôpitaux 17.4 »

Réformés à la suite de leurs blessures 1.46 »

Décédés des suites de leurs blessures 3.48 »

D'autre part, le nombre de balles nécessaires pour tuer un homme est vraiment considérable.

Le maréchal de Saxe disait jadis que, pour tuer un homme, il fallait son poids de plomb. En dépit des perfectionnements de l'armement, les choses n'ont guère changé de nos jours; c'est du moins ce qui résulte d'une étude de la bataille de Kin Tchou, faite par le général Rohne, un spécialiste allemand bien connu. Dans cette bataille, qui précéda les opérations d'investissement de Port-

Arthur, les forces russes s'élevaient à 17.500 hommes dont 4.400 seulement furent engagés, tandis que l'effectif japonais comprenait 35.600 hommes. Les Russes perdirent au total 100 officiers et 1.375 soldats; les Japonais 133 officiers et 4.071 soldats. La consommation des munitions s'éleva à 736.000 cartouches d'infanterie et 7.780 coups de canon pour les Russes, 4.000.000 de cartouches et 40.150 coups de canon pour les Japonais.

En admettant que 18 % des pertes ont été causées par l'artillerie et 82 % par les balles d'infanterie, on trouve que, pour mettre un Russe hors de combat, il a fallu environ 151 coups de canon ou 3.300 cartouches d'infanterie et, pour un Japonais, 10,5 coups de canon et 214 cartouches.

En comptant le poids des projectiles de l'artillerie japonaise à 6 k. 05 et celui des balles de fusil à 10 gr. 5, on voit que, pour atteindre un Russe, il a fallu près de 1.000 kilos d'acier et de plomb sous forme de projectiles d'artillerie, ou environ 32 kilos de plomb sous forme de balles d'infanterie.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 9 DÉCEMBRE 1914

Prodigalités coupables. — Le 5 décembre, René Foulont, recevait de Mme Tilan, cabaretière, rue St-Sauveur, 68 fr. pour aller chercher 20 kilos de chocolat chez Delespaul à La Madeleine. Le temps passa sans qu'on vit revenir Foulont.

Après recherches, Foulont est retrouvé avec 17 francs en poche. Sans s'occuper du malheur des temps, il a bu pour 49 francs! Il est vrai qu'il prétend avoir payé aussi de petites dettes.

Foulont, dont le passé n'est pas irréprochable, fera 6 mois de prison.

Nous n'irons plus au bois. — Suerinck Edmond, journalier à La Madeleine, y a été trouvé transportant deux longues planches en frêne d'une valeur de 20 francs.

Le garde-champêtre ayant voulu lui demander des explications, Suerinck a d'abord disparu; arrêté plus tard, il a prétendu que ces planches lui avaient été données par des soldats allemands qui les avaient réquisitionnées chez Salembier.

Le Tribunal n'admet pas cette explication, que rien d'ailleurs ne confirme et condamne Suerinck à la peine sévère de 8 mois de prison.

Suerinck n'ira plus chercher de bois.

L'œil de la cabaretière. — Le 6 décembre, Mme Viste, débitante à Lille, recevait dans son estaminet, rue Jeanne-Maillotte, trois consommateurs. Deux d'entre eux s'assirent pour jouer aux billes, le troisième se mit à rôder dans le cabaret; et passant près d'une caisse d'œufs, en mit six dans sa poche.

La cabaretière, qui avait l'œil, fit arrêter Emile Vandalle.

Celui-ci reconnaît qu'il a eu une mauvaise pensée.

Le Tribunal estime que cette façon de résoudre le problème difficile de l'alimentation est une mauvaise action et octroie à Vandalle qui, par ses antécédents, n'en est pas une mauvaise action près, la peine de 1 mois.

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 11 DÉCEMBRE 1914

Le fermier, le domestique et le cheval. — Jules Dal, cultivateur à Wambrechies, avait un cheval d'une valeur de 600 francs. Il avait aussi un domestique: Alfred Suerinck.

Dal, qui avait confié son cheval à son domestique pour le faire ferrer, ne le vit plus revenir.

Il a fait part de ses craintes à la police.

Le 8 décembre, le garde Goudenhoff, de Marquette, a rencontré Suerinck, rue Pasteur, qui cherchait à vendre le cheval de Dal.

L'examen du passé de Suerinck apprend qu'il est expulsé de France.

Le garde remet le cheval à Dal et Suerinck à la justice qui octroie à ce dernier, reconnu coupable d'abus de confiance et d'infraction à un arrêté d'expulsion huit mois de prison et 25 francs d'amende.

Vieille histoire. — Emile Vandalle, que le tribunal a vu en son audience du 9, comparait, à nouveau, aujourd'hui, pour répondre d'un vieux méfait.

Le 14 septembre 1912, Vandalle, charretier, sans domicile fixe, a été condamné à 4 mois de prison, et le parquet, qui n'oublie rien, lui a rappelé cette condamnation déjà ancienne.

Vandalle a fait opposition.

Le tribunal lui rappelle qu'à cette époque, il a dissipé 29 fr. 85 qui lui avaient été confiés par M. Thieffry, d'Hellemmes, pour aller chercher des caisses à la gare.

Vandalle a l'honnêteté relative: s'il a dissipé en bamboches les 29 fr. 85 et laissé les caisses en gare, il a eu la conscience de ramener chez M. Thieffry la voiture que celui-ci lui avait confiée.

Il faut féliciter presque Vandalle de ce bon mouvement.

La peine de 4 mois, prononcée en 1912, est abaissée à 2 mois.

Jeanne Duquay, ou la blanchisseuse impatiente.

— Le 25 novembre dernier, Jeanne Duquay, blanchisseuse à Hellemmes, attendait son tour de pénétrer à la Commandanture, rue Jean-Roisin. Elle y a perdu patience et aussi toute retenue.

A l'agent Leleu, qui n'en pouvait mais, elle a porté des coups et adressé des injures.

Jeanne Duquay, plus que jamais, vous deviez respect aux agents de votre pays, et, pour bien vous pénétrer du danger de manquer à ce strict devoir, vous ferez un mois de prison.

Qu'on le dise!

Pauvres gens. — Deux femmes de Loos, qu'il est bien inutile de nommer, ont volé des piquets à la briqueterie Coisne.

C'était pour allumer du feu!... L'hiver est si dur, aux pauvres gens surtout.

Le tribunal doit condamner, car c'est bien un vol; mais il est pitoyable aux malheureux.

Ces deux femmes ne paieront que les 25 francs d'amende auxquels elles sont condamnées.

Elles bénéficient du sursis.

S'il pouvait y avoir aussi quelque sursis à la misère!...

CHRONIQUE LOCALE

7 décembre. — *Où sont les tonneaux?* — C'est ce que la police se demande. M. Achille Desjardin lui ayant signalé qu'un certain nombre de tonneaux, de cuves, etc., lui ait été dérobés. Le vol a été commis dans une casse-mate sise entre les portes de Béthune et des Postes et que M. Desjardin tenait en location.

Collision sans conséquences graves. — Le 6 courant, vers huit heures du matin, à l'angle du boulevard Carnot et de la rue des Jardins, une automobile allemande et un car Mongy se sont rencontrés. Pas d'accident de personne, mais seulement des dégâts matériels.

8 décembre. — *Encore un mobilisé volé.* — Des malfaiteurs se sont introduits dans la buvette de l'octroi, place Leroux-de-Fauquemont, par la toiture, après avoir vainement fait des pesées sur la porte d'entrée et ont dérobé du vin, de la batterie de cuisine, des vêtements de femmes et des statuettes.

Cette buvette était occupée par M. Arthur Marette, mobilisé, et dont la femme se trouve à Lens chez ses parents.

Une enquête est ouverte.

Précaution inutile. — M. Louis Carpentier, demeurant à Lille, rue de la Concorde, avait enterré dans la cour de son habitation, deux obligations de la ville de Paris et une somme de 70 fr. Ce trésor n'a pas échappé aux voleurs qui sont recherchés.

Vol qualifié. — Dans la nuit du 5 au 6 courant, des malfaiteurs ont pénétré, avec effraction, rue Cabanis, 6, chez Mme Vanbelle; l'importance du vol s'élève à 225 fr. La police enquête.

11 Décembre. — *Vol.* — Deux gamins de 15 ans, Paul Flament et Lucien Pigache, demeurant tous deux à Lille, ont volé du bois dans le chantier de M. Bauduin, rue des Elites; procès-verbal a été dressé contre eux.

Accident ou suicide. — Hippolyte Potel, journalier, à Lille, rue des Etaques, a retiré, hier, du canal de la Haute-Deûle, le corps d'une femme inconnue. Le Docteur David, qui a examiné le cadavre, déclare qu'il a séjourné dans l'eau pendant 15 jours. On recherche l'identité de cette femme, et les causes de sa mort.

Invitation à restituer

A la suite de l'incendie consécutif au bombardement, les marchandises de la maison Soyez père, 41, rue des Ponts-de-Comines, ont été prises en dépôt par nombre de personnes ayant participé au sauvetage. Des restitutions ont été faites. d'autres sont promises. Toutes les personnes détenant encore de ces marchandises sont priées, soit de le faire savoir ou de les adresser rue des Ponts-de-Comines, 41-43, dans le plus bref délai.

La maison est ouverte tous les jours de 8 à 5 heures. Les personnes indélicates qui conserveraient ces marchandises s'exposeraient à de graves ennuis judiciaires.

Pétrole

C'est une question brûlante.

La Municipalité a pu distribuer 5000 litres de pétrole, mais c'était une goutte d'eau dans la mer, aussi fait-elle de nouveaux efforts pour en obtenir encore; mais il n'a pas, jusqu'ici, été satisfait à ses demandes.

Il faut attendre patiemment. La patience est, surtout pour les Lillois, une vertu dont la pratique est particulièrement recommandée en ce moment. Voici d'ailleurs que les jours allongent : ce seront des jours meilleurs.

Camionnage

Les propriétaires de chevaux et de voitures qui pourraient faire le camionnage des charbons, sont priés de s'adresser aux marchands en gros de la ville : MM. Delcroix frères, Destailleurs, Daniel et Delattre, Delattre-Lemarce, etc.

Charbons

Les petits marchands de charbon qui ont besoin de se grouper pour pouvoir prendre des wagons complets de 20 ou 10 tonnes, n'ont qu'à se présenter pour obtenir des livraisons chez M. Brulin, 21, rue des Stations, de 3 heures à 9 heures du matin et de 2 heures à 3 heures de l'après-midi.

Vente aux enchères

L'Autorité allemande informe le public qu'elle mettra en vente aux enchères publiques :

Un Cheval et une Voiture

La vente aura lieu le 2 janvier 1915, à 12 heures (heure allemande), devant le Commissaire central de police (contour de la Mairie), par les soins de M. le Sergent-Major Becker.

Le cheval et la voiture seront vendus isolément ou ensemble, au gré des amateurs, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le prix sera payé *comptant* aux mains de M. Becker en argent allemand ou français.

Visites de l'An

A l'occasion du 1^{er} janvier 1915, le Consul régional des Pays-Bas et Mme Ledieu-Dupaix ne feront et ne recevront pas de visites. Ils s'en excusent auprès de leurs relations habituelles et les prient de vouloir bien tenir l'intention pour le fait.

Lycée Fénelon

La directrice du Lycée Fénelon informe les familles, qu'elle reçoit tous les jours, de onze heures à midi, dans son cabinet, rue Alexandre Leleux, 27.

Les classes sont organisées dans l'Hôtel du Rectorat (entrée rue des Jardins) et dans les annexes Legouvé et Sévigné.

A l'occasion du nouvel an, il y aura congé du mercredi soir 30 décembre, au lundi matin 4 janvier.

Les compositions commenceront dès la rentrée de janvier.

annonces diverses

Vente-Réclame

de Savon de Toilette extra-fin à la violette (Le moins cher des meilleurs savons, 1 fr. 20 la boîte de 3). La vente se fait chez Mme Tersaud, 14, rue du Sec-Arembault, au profit des blessés et des prisonniers. On y reçoit également les dons de toute espèce.

Dentiste. — A. Bottin, anciennement 2, rue de l'Hôpital-Militaire actuellement 61, rue Masséna, 9 h. à midi et de 2 à 5 h. Extraction sans douleur. Appareils dentaires.

Location — A louer jolie maison bourgeoise, dispos. moderne, avenue des Lilas, 21, St-Maurice.

Location — A louer rez-de-chaussée (centre) avec grand hall propre à tout commerce et très grandes caves, fin de bail. S'ad. 130, r. Faidherbe, La Madeleine.

Location — Rez-de-chaussée conf. meublé, à louer pour durée guerre, près avenue St-Maur (arrêt car Mongy). Rép. aux init. Z A bureau journal (Mairie).

Location — Joli magasin à louer durée guerre, grandes caves pour dépôt. S'ad. 48, r. Hôpital-Militaire.

Location — On désire louer magasin au centre Lille avec bail. Rép. avec prix et situation aux init. KD bureau journal (Mairie).

Location. — Grande chambre pour remiser mobilier demandé pendant la guerre. Réponse avec prix aux init. KP bur. journal (Mairie).

Location. — A louer tout ou partie de maison meublée près av. Saint-Maur, Lille. Car Mongy, arrêt avenue Saint-Maur. S'ad. 10, avenue Salomon, à Lille, près avenue Saint-Maur.

Magasin. — Grand magasin bien situé, 248, rue Gambetta, face marché accepter. dépôt t. articles.

Lait condensé suisse en boîtes, magasin Hellendia, 126, rue Esquermoise (coin rue Royale).

Nettoyage gants. — Réouverture maison 11, r. Royale (spécialité gants de couleur).

Institutrice dem. leçons (enfants de tout âge) Prépare aux examens. Rép. CH bur. j. (Mairie).

Livres. — On recherche édit. complète Erckmann Chatrian. Rép. LCL bur. journ. (Mairie).

Ingénieur interprète. — M. Heinen, ingén. 21, r. Masséna, se met dispos. indust. et commerçants comme interprète flam. et all. et ingén. conseil. Spécialité moteurs.

Titres. — Achat et vente de titres à forfait. S'ad. 1, rue Nicolas-Leblanc, de 10 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Leçons. — Jeune femme diplômée dem. leçons partie. ang. all. sténo dactylo. S'ad. 210, r. Colbert.

Objet perdu. — Perdu une fourrure grise (fillette) vendredi 25 déc. trajet r. des Postes et Wazemmes jusqu'à la rue Auguste-Bonte, 15. La rapporter à cette adresse. Bonne récompense.

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Location. — A louer, 10, rue Catel-Béghin, rez-de-chaussée avec 2 pièces au 1^{er}. S'ad. 45, rue Denfert-Rochereau.

Location. — Appart. moderne, au 1^{er}, à louer, présent. S'ad. boulevard Carnot, 21.

Lait concentré. — Dépôt au Moulin de Cassel, 4, rue Royale.

Vinaigre « Au Lion des Flandres » — La Fabrique continue ses expéditions comme par le passé.

Dentiste. — J. Beck, anciennement 2, rue St-Genois, visible de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2, b. Carnot, 19, près le nouveau théâtre.

Chien. — On demande un chien dressé à l'attaque. Demander adresse au bur. journ. (Mairie) init. LB.

Escompte. — Banque du Nord et des Flandres, 108, rue Nationale, Lille, escompte coupons échus de rente française : se charge aussi de toutes négoc. valeurs, de gré à gré.

Pommes de terre. — On achèterait comptant 10.000 kil. p. de t., 1000 kil. carottes et 1000 kil. oignons. S'ad. 60, r. de Lille, Marcq-en-Barœul.

Objet trouvé. — Un portefeuille a été trouvé le 18 décembre, rue de la clé. Le réclamer 7 bis, rue des Fossés, à M. Léon.

cheval de 1=63 à tous usages, à vendre. S'ad. rue d'Antin, 6 bis, à Lille.

Cheval. — On désirerait louer ou vendre cheval de calandre inoccupé. On fournirait au besoin cocher. S'ad. 48, rue Hôpital-Militaire.

A vendre lit complet, glace, foyers, garniture de cheminée, armoire vraiment ancienne, 2 bis, square du Ramponneau.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Verlit-Hannecart, M^{me} veuve Puffenez-Hannecart, M. Lepreux et ses enfants font part de la mort de leur mère

Madame Victor Hannecart
décédée à Lille, le 11 octobre (jour du bombardement), dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAÎSSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

L'autorité allemande vient de prendre les nouvelles dispositions suivantes relatives à la

Délivrance des laissez-passer.

(1). La plus grande prudence doit être apportée dans la délivrance des laissez-passer à la population civile.

(2). Une déclaration portant le cachet de la Mairie, avec la photographie ou le signalement exact de l'impétrant, servira de base à l'établissement du laissez-passer. On avertira le Maire qu'il n'est autorisé à délivrer de laissez-passer qu'à des personnes irréprochables. En cas d'abus, le bénéficiaire et le Maire sont solidairement responsables.

(3). Pour l'intérieur de l'enceinte fortifiée (comprise dans l'enceinte des forts), les laissez-passer délivrés sont établis : pour la zone urbaine, par la Kommandantur de Lille ; ailleurs, ils le sont par les commandants locaux.

Ils doivent porter le cachet et la signature des autorités qui les délivrent. Le cachet devra recouvrir à moitié la photographie.

Le motif invoqué pour l'obtention du laissez-passer devra être expliqué, il ne suffira pas par exemple de dire : « pour continuation d'un voyage ».

On ne délivrera pas de laissez-passer pour une durée de plus de 15 jours.

Les laissez-passer délivrés pour l'aller et le retour devront être restitués au lieu de leur établissement.

Enfin, le laissez-passer devra contenir l'adresse du bénéficiaire.

(4). Les catégories de personnes à qui peuvent être accordées des laissez-passer sont :

(a). Les personnes voulant sortir de la zone de l'étape. On ne leur délivrera qu'un laissez-passer valable jusqu'à la Commandantur d'étape voisine, dans la direction qu'elles suivent, et le bénéficiaire devra s'y présenter sans retard.

(b). Les personnes se rendant en Belgique. Il ne leur sera délivré de laissez-passer que pour Bruxelles. La continuation de leur voyage au-delà de cette ville dépendra du gouvernement général auquel les intéressés devront se présenter.

La première Direction militaire des chemins de fer accordera sur le vu du laissez-passer l'autorisation d'employer la voie ferrée.

(c). Les personnes désireuses de se rendre dans une localité située dans la zone fortifiée au Sud et à l'Ouest de la ligne formée par le chemin de fer de Lille à Fretin et la route de Lille à Tourcoing.

La circulation des civils dans cette zone devra être restreinte le plus possible. Elle ne sera autorisée que pour les personnes munies de laissez-passer. Ceux-ci seront accordés de préférence aux personnes devant se déplacer pour l'exercice d'un commerce.

Il ne sera pas accordé de laissez-passer aux colporteurs français, surtout pas aux marchands de tabac, car il a été souvent constaté que les espions prenaient ce déguisement.

Les visites aux parents ne seront autorisées que dans des cas exceptionnels.

Il ne sera délivré aucun laissez-passer, pour des localités situées à l'Ouest de la ligne La Forêt, Verlinghem, Pérenchies, Lomme, Englos, Haujourdin.

Il est interdit, sous peine de mort, de franchir cette ligne.

(d). Les personnes désireuses de se rendre dans une localité située au Nord et à l'Est de la ligne indiquée 4 c, n'ont pas à se munir de laissez-passer. La circulation est libre dans cette zone.

I. — Ces prescriptions doivent être publiées sur le territoire de Lille de la manière qui sera jugée convenable.

II. — Dans les localités non occupées par des troupes, la publication sera faite par les soins de la gendarmerie.

Signé : von HEINRICH.

Conférences à la Kommandantur

(Extraits)

(Mardi 29 Décembre 1914)

Pigeons. — Il a été signalé par M. le Conseiller de Guerre que, malgré tous les avertissements donnés antérieurement, des personnes possèdent encore des pigeons. — Cinq infractions ont été constatées.

L'autorité allemande ayant la liste des amateurs affiliés à la Fédération Colombophile a fait faire des perquisitions.

Il sera utile de faire connaître quels ont été les délinquants et quelles peines ils ont encourues, afin que la population connaisse les risques courus.

Correspondance privée — L'autorité allemande a su, que malgré les défenses faites, il y a encore des correspondances avec la France, qui se sont faites par l'intermédiaire des pays neutres, soit sous forme de correspondance de la Croix Rouge, soit sous forme de correspondance avec les prisonniers, soit même par le courrier militaire allemand à qui des lettres ont été remises aux boîtes de la Gare ou de la Kommandatur, en raison de l'obligance d'officiers allemands.

Ce mode de correspondance est interdit tout comme la correspondance par des civils se rendant en pays neutre, avec ou sans laissez-passer.

Les personnes qui enfreindraient ces défenses seraient suspectes d'espionnage et seraient poursuivies comme telles.

Sur intervention de M. le Préfet, qui fait remarquer que la prescription absolue de tout transport de correspondance, même à l'intérieur des régions occupées par les troupes allemandes, empêchera le Parquet d'assurer le service de la Justice, notamment avec des villes importantes comme Roubaix et Tourcoing, il est répondu que ce courrier pourra être remis à M. le capitaine Staelin qui le fera parvenir d'urgence.

Otages. — Par décision de son Excellence M. le Général Gouverneur, les otages sont, à partir du 31 Décembre 1914, dispensés de tout service de nuit. Au lieu de se rendre le soir à la citadelle, où ils couchaient par séries de 10, ils devront venir, dans la journée, signer, à la Commandature, une feuille de présence.

Cette signature devait être, originellement, donnée à midi (heure allemande) ; il a été dit ensuite que cette signature pouvait être donnée de 10 heures à midi (allemandes).

Écoles de Lambersart et École Saint-Michel, à Lille. — Mgr Charost a demandé que ces écoles ne soient plus occupées par des militaires allemands, pour que les classes puissent reprendre.

Fièvre aphthée. — M. le Préfet a signalé l'existence à l'Abattoir de Lille et dans les Communes suburbaines de la fièvre aphthée, dite Cocotte, et de la nécessité de combattre l'extension de cette maladie de l'espèce bovine par les moyens ordinairement en usage, et il remet un rapport à ce sujet.

Il lui est répondu que ce rapport sera transmis au vétérinaire en chef de l'armée allemande, mais que l'autorité allemande s'est déjà préoccupée de la question et prescrit certaines mesures pour combattre la maladie et empêcher la contagion.

La Madeleine

Il a été placardé récemment à La Madeleine l'affiche dont le texte suit :

Tous les Français, Belges, Anglais, âgés de 17 à 50 ans, habitant cette Commune, ont à se présenter, le 4 janvier 1915, à 11 heures, devant la Mairie de cette Commune.

Quiconque sera arrêté sans s'être présenté, sera immédiatement fait prisonnier.

Le but de cette présentation est l'établissement d'une liste pour obtenir un aperçu de ces personnes.

Gouvernement Lille.

Horloge de la Bourse

Lors de la Conférence à la Kommandantur du 10 Décembre courant, l'autorité allemande s'était plaint de ce que deux cadrans de l'Horloge de la Nouvelle Bourse marquaient l'heure française, les deux autres marquant, seuls, l'heure allemande.

Les tentatives faites pour modifier l'heure des horloges récalcitrantes n'ont réussi qu'à arrêter le fonctionnement de ces cadrans.

Depuis, les deux autres horloges se sont arrêtées et, à défaut de pièces de rechange et d'ouvriers monteurs spéciaux, n'ont pu être remises en mouvement.

Les Horloges de la Nouvelle Bourse n'avaient d'ailleurs jamais fait l'objet d'une réception définitive et leur fonctionnement n'était que provisoire.

Les horloges de la Bourse ne fonctionnent donc plus et les aiguilles des différents cadrans ont toutes été abaissées, de telle sorte que les horloges marqueront invariablement, pendant toute la durée de l'occupation allemande, l'heure de six heures et demie.

Charbon

Vu la loi du 5 avril 1884, art 97.

Vu notre arrêté du 24 novembre 1914,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour éviter la hausse du combustible.

ARRÊTONS :

ARTICLE I. — Les charbons et boulets, qui sont cédés par la Ville aux négociants en gros, ne peuvent être vendus par ceux-ci aux petits marchands au détail, qu'avec une majoration maximum et exceptionnelle de 1,50 par tonne, sur les prix consentis par la Ville.

Les négociants en gros doivent indiquer sur les reçus qu'ils remettent aux petits marchands, l'origine et la composition des charbons et boulets ainsi que les dates des fournitures. Les petits marchands présenteront ces mêmes reçus aux Agents de la Ville, toutes les fois que la demande leur en sera faite.

ART. II — Les prix fixés pour la vente au détail aux consommateurs sont les suivants, pour le combustible mis en sac et rendu en cave :

Tout venant.	4 fr. 00	les 100 kilos.
Grains lavés.	4 fr. 25	"
Boulets et briquettes.	4 fr. 25	"
Forte composition.	4 fr. 50	"
Gros criblés.	4 fr. 75	"
Anthracite.	5 fr. 00	"

Ces prix sont des maxima et l'Administration municipale se réserve de les modifier selon les circonstances.

ART. III. — M. le directeur des Finances et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 décembre 1914.

Le Maire de Lille, Ch. DELESALLE.

Secours aux nécessiteux

Dans le double but de secourir les nécessiteux qui ne reçoivent actuellement aucune allocation et de connaître exactement la situation des gens qui, au contraire, touchent plusieurs secours, l'Administration municipale a fait déposer dans toutes les maisons des feuilles destinées à contenir la situation de toutes les familles qui se trouvent dans le besoin.

Les personnes nécessiteuses ont tout intérêt à remplir scrupuleusement ces feuilles, car toute fausse déclaration entraînerait la suspension de tout secours ; celles qui, au contraire, ne sollicitent pas de secours, n'ont pas à répondre aux susdites feuilles. Les agents ne devront pas insister pour reprendre les feuilles dans ce cas.

Dans le but de répartir équitablement les

secours aux nécessiteux, l'Administration municipale prie les patrons de lui envoyer les noms, adresses et salaires des ouvriers et ouvrières qu'ils emploient encore.

Oeuvre des Courettes Lilloises.

Si graves que soient les circonstances actuelles, il eût été bien regrettable que l'*Oeuvre des Courettes Lilloises* qui, l'an passé, lors des fêtes de Noël avait rencontré tant de sympathies, fût, en cette fin de décembre, suspendue. On n'a pas oublié que cette expression désigne une entreprise charitable, dont Mme Georges Lyon avait pris l'initiative, et qui avait pour objet de faire leur part de petits cadeaux, leur part de modestes joies, aux plus pauvres des petits pauvres, à ceux-là dont les familles habitent, dans nos plus humbles quartiers, ces réduits que l'on appelle des « Cours ».

Mme Lyon a pu, mardi dernier, réunir au Recteur plus de 300 bambins accompagnés de leurs mères (l'une d'elles est sur le point d'avoir son 19^e enfant!). Il ne pouvait être question de leur donner, comme l'an passé un gai concert. Du moins, il a été possible à chacun des petits invités d'emporter quelque joujou, quelque friandise et, ce que les parents apprécient surtout, quelque vêtement chaud. Mme Lyon tient à exprimer sa vive gratitude et à transmettre les remerciements de ses petits amis aux personnes généreuses qui ont, avec un si bel élan, répondu à son appel. Elle leur est d'autant plus reconnaissante que les temps que nous traversons rendent les besoins plus grands et plus nombreuses les entreprises charitables. Elle ne veut pas oublier non plus ses aimables collaboratrices du lycée Fénelon et de l'Association des Etudiantes.

Ecole des Beaux-Arts

La réouverture de l'Ecole aura lieu le Mardi 5 Janvier 1915.

Les cours seront faits dans la matinée seulement, de 10 heures à midi (allemandes), rue Alphonse-Colas, ancienne rue de la Deûle.

Invitation à restituer

A la suite de l'incendie consécutif au bombardement, les marchandises de la maison Soyez père, 41, rue des Ponts-de-Comines, ont été prises en dépôt par nombre de personnes ayant participé au sauvetage. Des restitutions ont été faites. d'autres sont promises. Toutes les personnes détenant encore de ces marchandises sont priées, soit de le faire savoir ou de les adresser rue des Ponts-de-Comines, 41-43, dans le plus bref délai.

La maison est ouverte tous les jours de 8 à 5 heures. Les personnes indélicates qui conserveraient ces marchandises s'exposeraient à de graves ennuis judiciaires.

Offres et demandes d'emploi

Gouvernante. — Dem. b. fam. inst. réf. cherche place gouv. dame de comp. ou emploi quelconque confiance, a b. notions com. S'ad. 52, r. Léon-Gambetta.

Jeune fille, 19 ans, dem. place servante. S'ad. 7, r. Gauthier-de-Châtillon.

Jeune fille, 20 ans, orph. rech. trav. couture, mén. ou journées. S'ad. 15, r. J.-J. Rousseau.

Femme ménage. — Bonne femme de ménage, honnête, à toute main, dem. place. S'ad. 26, rue du Gros-Gérard.

Boulanger. — Bon demi-ouvrier boul. sachant pétrir à bras, dem. place. S'ad. 12, r. de Toul, Lille.

Modiste. — Mme Jeanne Delebarre, 21, r. du Cirque. dem. travail à façon ou transformations à faire. Prix modérés.

Femme de confiance 40 ans, sachant bien lessiv. nett., dem. mén. ou journées ou mais. à garder, durée guerre. Bons certif. S'ad. 19, place Vanhoenacker, au second.

Dame compagnie. — Personne 38 ans, de toute confiance, désire place, dur. de la guerre, sans rétribution. S'ad. 105, rue de l'Est.

Leçons. — Jeune dame diplômée, disposant qques heures, demande leçons particul. S'ad. 210, rue Colbert.

Aide boulanger. — Jeune homme 13 ans 1/2, dem. emploi pour aider boulanger, porter pain. A certificat d'employé à l'Indépendante. S'ad. à R. Delahaye, rue de Bapaume.

Ménage. — Jeune femme sérieuse dem. place ou ménage. S'ad. 102, rue de Flandre.

Gardien. — Ex-adjudant, 58 ans demande place gardien ou toute autre. S'ad. à F. Bouriez, 12, rue de la Tranquillité.

Demoiselles magasins. — Mles Suzanne Mahieu, 2 bis, rue St-Hubert. Valentine Hublot, 5, rue St-Hubert. Germaine Gisal, 56, Quai de la Basse Deûle, dem. emplois demoiselle magasin.

Cuisinière demande journées ou ménage mais. bourg. ou hôtel. Référ. S'ad. 44, r. Doudin, au 1^{er}.

Comptable. — Homme sérieux, compt. dem. écrit. net. courses, etc. Réf. S'ad. à Jean Jérôme, 17, rue de la Louvière.

Ménage. — Femme 40 ans, dem. journées ou ménages, même qques heures par jour. S'ad. 191, boulev. Victor-Hugo.

Comptable expérimenté dem. vérificat. dir. ou trav. compt. S'ad. 60, r. de l'Alcazar.

Couturière sachant faire neuf et arrang. dem. journées, aiderait besoin ménage, prêt. modér. S'ad. 3, rue Carpeaux.

Coursier. — On dem. emploi coursier ou relevé imprimerie. S'ad. M. Rault, 64, r. de Fives.

Bonne. — Fille sérieuse, 7 ans m. mais., désire soig. jeunes enf. ou emploi 1. de mén. S'ad. 33 r. de Bourgogne.

Couturière sinist. dem. cout. ou journées, ferait raccom. prix t. mod. S'ad. 40, r. Ban-de-Wedde, 2^e.

Vendeuse. — Jeune femme dem. pl. vend. mag. S'ad. 17, r. Malsence.

Gérance. — Jeune femme cherche gér. commer. S'ad. 17, rue Malsence.

annonces diverses

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Lait concentré. — Dépôt au Moulin de Cassel, 4, rue Royale.

Vinaigre « Au Lion des Flandres » — La Fabrique continue ses expéditions comme par le passé.

Pommes de terre. — On achèterait comptant 10.000 kil. p. de t., 1000 kil. carottes et 1000 kil. oignons. S'ad. 60, r. de Lille, Marcq-en-Barœul.

Nettoyage gants. — Réouverture maison 11, r. Royale (spécialité gants de couleur).

Location. — A louer tout ou partie de maison meublée près av. Saint-Maur, Lille. Car Mongy, arrêt avenue Saint-Maur. S'ad. 10, avenue Salomon, à Lille, près avenue Saint-Maur.

A louer appartement 5 pièces, eau, gaz, w. c., cave et mansarde. Prix mod. 112, boulevard Liberte.

A louer appart. au 2^e ét. 3 pièces, w. c. eau et gaz 27 fr. Boulevard de la Moselle, 97.

Achats, ventes et locations de terrains et d'immeubles. Renseig. financiers toutes valeurs. S'ad. 40, boulevard de la Liberté.

A louer p. la guerre, maison ou partie maison meublée à La Madeleine, près le nouv. boulevard.

A louer dans maison bourgeoise chambre garnie avec ou sans pension. S'ad. 149, rue Solférino au 2^e.

A louer appartement garni, 4, r. St-Augustin.

A louer appart. à pers. tranquilles, 3 pièces, 2 débar. avec évier, 36 fr., 24, rue Barthélémy Delespaul au 1^{er}.

Brillants. — On achèterait brillant d'occasion. S'ad. 49, r. des Tanneurs.

Fournitures Photo. — L. Mairesse informe clientèle qu'il a réouvr. sa maison, 1, r. Ponts-Comines.

A vendre lit, matelas, table, armoire, cuisinière, 150 fr. Rép. init. SD bureau journ. (Mairie).

Epicerie Buvette à céder bas prix. Prendre adresse, 30, rue Manuel.

Tailleur pour dame et mess. sur mesure et façons, trav. soigné. S'ad. 60, rue Masséna.

Achats. — On désire acheter montre et boucles d'oreilles ou un beau lit de milieu, 35, pl. Théâtre.

Plumes, Fourrures. — Répar., transform. de plumes et fourr., exéc. rap. S'ad. à la Plume d'Au-truche, 46, rue de l'Hôpital-Militaire.

Couronnes. — La Maison Cannoo informe sa clientèle que le magasin cour.-funér. est transféré 1, rue des Trois-Mollettes.

Titres. — Achat et vente de titres à forfait. S'ad. 1, r. Nicolas-Leblanc, de 10 à 12 et de 2 à 4 h.

Tailleur sur mesure, trav. soigné, prix avant. J. Bécue, 32 bis, rue Henri Kolb.

Fourrures. — Ex-première désire réparat. tous genres, trav. soigné. S'ad. 201, aven. Dunkerque.

Vitrerie. — Prix modérés, pese immédiate S'ad. 41, rue Henri-Kolb.

Avances. — Aide aux personnes générées, su garanties. S'ad. 41, rue Henri-Kolb.

Dépôt de Paris 7 bis, r. du Curé St-Etienne, 1^{er} étage. Solde ses modèles manteaux et costume tailleur à n'importe quel prix.

Alimentation. — A céder à Lille, magasin d'aliment., instal. mod. prix 25.000 fr. comptant. Ecrir init. KJ au journal à la Mairie.

Chevaux. — Vente, achat, échange. S'ad. 6 bis rue d'Antin.

Disparition. — M. Firmin Cordonnier, interne maison santé Lommelet, à St-André. s'en est échappé le 19 novembre. Signal: cheveux châtain yeux bruns, front rond, nez aquilin, visage ovale taille 1^m64, âge 42 ans. Son père habit. Gondecourt. recon. env. pers. qui, le retrouvant, le reconduirait Lommelet ou dans sa famille.

Objet perdu. — Perdu du 10 au 23 décembre au centre de Lille t. petit sac en peau blanche cont. 500 fr. en bil. banque. Bonne récomp. Prendre adr. bur. journal (Mairie)

Objet perdu. — Un sac de dame en cuir noir, perdu jeudi 24, le rapporter 25, rue Franklin, Mons-en-Barœul, récompense.

Achat et Vente de Titres

Les personnes désirant négocier des titres à forfait sont priées d'adresser leurs offres d'achats et de ventes au Comptoir Général de Bourse, 40, boulevard de la Liberté, où ces offres sont recues et centralisées. On est prié de se munir des bordereaux d'achat ou de toutes autres pièces justifiant qu'on est réellement propriétaire des titres et valeurs qu'on désire négocier. La maison fait le change de monnaies étrangères.

ÉTAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES DU 29 Novembre 1914

Depaepe Eugène, rue de la Prévoyance, 56. — Garbez Paule, rue des Bois-Blancs, 189 — Terrier Bernadette, boulevard Montebello, 196.

du 30 Novembre

Fourot Zélia, rue des Huiles, 141. — Baudrin Marie-Jeanne, rue des Pavillons, 35 — Glyselinck Victoria, rue Jules-Bretton, cité Desmettes, 19. — Ochin Charles, rue du Faubourg-de-Roubaix, cour Delcroix, 3. — Derop Yvonne, rue du Port, 36. — Loridan Raymond, rue du Château, 7. — Marchand Marcelline, rue de Fontenoy, 36. — Pouchain Adolphe, rue d'Iéna, 25. — Grégoire Raymond, place Sébastopol, 14. — Benoit Norbert, rue d'Iéna, 53. — Favier Eugène, rue La Fontaine, 18. — Vandermeersch Albert, rue Galilée, 10. — Apers Sidonie, rue de Condé cité Lenfant, 4. — Chaval Madeleine, rue de Wazemmes, 96.

DÉCÈS du 28 Novembre

Corbisier Marcel, 2 mois, rue de la Vignette, 48-50. — Dubar Léon, 63 ans, époux de Pauline Dujardin, rue des Stations, 82. — Heddébaut Alexandre, 70 ans, époux de Olympie Collart, rue François-Baes, 42. — Dassonneville Clara, 64 ans, célibataire, rue Ratisbonne, 82. — Bouisseau Louis, 3 ans, quai de la Basse-Deûle, 104. — Teirlinck Adolphe, 72 ans, veuve de Pierre Georgé, quai de la Basse-Deûle, 104. — Smaghe Julien, 51 ans, célibataire, rue des Postes, 166. — Parent Yvonne, 4 mois, rue d'Esquerme, 95. — Deglorie René, 8 mois, rue de Philadelphia, 11.

du 29 Novembre

Delcroix Sidonie, épouse de Pierre Leclercq, rue d'Arras, 73. — Deceuninck Céline, célibataire, 46 ans, boulevard Victor-Hugo, 291. — Vinckleuc André, 25 ans, célibataire, quai de la Basse-Deûle, 44 bis. — Delhaies Louis, 3 ans, rue Charles-de-Mussy, 1. — Plancart Anatole, 58 ans, époux de Laure Pérus, rue Bourjemois, 12. — Meunier Julien, 32 ans, quai de la Basse-Deûle, 104.

AVIS DE DÉCÈS

On est prié d'assister aux obsèques de Monsieur

Émile HORRIE

Ancien Chef de Contentieux du Crédit du Nord, décédé le 2 Janvier 1914, à l'âge de 66 ans, qui aura lieu le mardi 5 Janvier à 9 heures à l'église Saint-Michel.

Réunion à la maison mortuaire, 229, rue Solférino, à 8 h. 3/4.

Décès - Remerciements

Monsieur Vol et sa famille, profondément touchés des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Madame Lucie BERNARD

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux Funérailles le 30 décembre 1914.

Madame Van Troostenbergh-Mille, Madame Om Van Troostenbergh et toute la famille, remercient de tout cœur les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie en assistant aux Funérailles de

M. Théophile VAN TROOSTENBERGH et de M. Raymond OTT

Elles en gardent un souvenir ému.

Les familles Pouril et Vermesse, remercient vivement les personnes qui ont assisté aux Funérailles de

Mademoiselle Céline-Henriette POURIL

et leur en témoignent leur reconnaissance.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

La Question du Pain

Il a paru dans le *Bien Public*, de Gand, l'article que nous reproduisons ci-dessous à titre documentaire.

Cet article oppose à la farine de meules la farine de cylindres, le pain gris au pain blanc.

C'est là une vieille querelle dans laquelle notre incompétence particulière ne nous permet pas de prendre part.

Les circonstances actuelles ont amené le régime du pain gris, et cela apparaît à beaucoup de personnes comme une calamité nouvelle.

C'est à tort que l'on croit que le pain blanc, s'il représente un grand progrès industriel, soit le dernier mot de l'alimentation scientifique. D'après le *Journal de pharmacie et de chimie*, — dont les affirmations apparaissent toutefois comme trop excessives, malgré la part de vérité qu'elles envoient — il est reconnu aujourd'hui par les praticiens que, par son insuffisance comme aliment, par la déminéralisation, les troubles digestifs et les fermentations que produisent sa pauvreté en sels minéraux, et son indigestibilité, le pain blanc cause la déchéance de la race et rend, dans la classe ouvrière surtout, la tuberculose aussi contagieuse que meurrière.

Ceci s'entend de tout pain moderne, qu'il soit blanc ou bis, par le fait même qu'il est fabriqué avec de la farine de cylindres; car c'est de la farine de cylindres qu'est venu le mal.

La farine de meules est simplement du blé finement écrasé, duquel on a retiré 20% d'enveloppes sous forme de gros son; c'est, en somme de la poudre de blé avec ses principes; et c'est elle qui sert à faire le pain naturel, le pain de ferme, le pain d'autrefois. Elle contient la première couche de l'amende du blé, qui a une valeur « nutritive » (13% de gluten), une valeur « excitante » (cellulose), une valeur « minéralisatrice » double des autres, une valeur « vivante » par ses diastases.

Par contre, la farine de cylindres n'est plus rien de semblable. Pour la faire et en obtenir du pain bien blanc, on supprime du blé le gros son, le petit son, et le germe, quant à l'amende, la première couche, la plus riche à tous les points de vue, en est enlevée et donnée en pâture aux bestiaux. La seconde couche est encore partiellement supprimée dans le pain blanc, et sert surtout dans la composition du pain bis.

Le pain blanc de luxe est, en effet, bluté à 50 ou 55% et ne contient par conséquent pas beaucoup plus que les deux couches internes qui entrent dans le grain pour 42%, ce qui veut dire que près de la moitié du grain est sacrifiée et rien que ce gaspillage, dû à la mode du pain blanc, coûte à un pays, comme la France, 400 millions par an.

Le pain de meules, pain naturel, fabriqué avec de la farine vivante, est incomparablement supérieur comme aliment. D'abord, il est plus nutritif que le pain blanc, parce qu'il est mieux digéré et qu'il est l'aliment minéralisateur par excellence, puis il est le véritable excitant naturel, c'est-à-dire l'aliment qui dégage les forces, non par à coup, comme le café ou l'alcool, mais d'une façon continue et selon les besoins de l'homme.

Ce dégagement de forces se fait lentement, modérément, l'excitation dure toute la journée, l'usage du pain la renouvelant à chaque repas. Le pain naturel est donc le tonique de choix entre tous nos aliments journaliers.

Si la guerre pouvait ramener et perpétuer l'usage de ce pain, on pourrait dire, au grand étonnement de bien des gens, qu'a quelque chose malheur est bon.

A propos de la fabrication du pain, il importe, en ce moment où l'on redoute les épidémies de typhus et d'autres affections d'origine microbienne, véhiculées par l'eau, si suspecte partout actuellement, de faire remarquer que la cuisson du pain n'atteint pas, à l'intérieur de la masse de celui-ci, une température suffisamment haute pour tuer les dits microbes. Les boulangers devraient donc pouvoir disposer d'une eau absolument stérile, et les autorités veiller à ce qu'il en soit ainsi.

AVIS DE LA MAIRIE

Pommes de terre

Nous engageons toutes les ménagères à faire leurs provisions de pommes de terre avant qu'il se produise une hausse de prix.

On peut acheter de bonnes pommes de terre, pour 3 fr. les 25 kilos, à l'entrepôt municipal, quai de la Basse-Deûle, tous les jours de 9 heures du matin, à 4 heures du soir.

Fourneaux économiques

Les personnes charitables peuvent se procurer des bons de fourneaux économiques à la Mairie et dans les différents bureaux d'octroi de la Ville.

Menue monnaie

Les personnes qui disposent de billets de 1 et de 2 fr. de Lille et de Roubaix, ainsi que de monnaie de 0.50, 0.25, 0.10 et 0.05 centimes, sont instamment priées de vouloir bien venir les échanger au Bureau central de l'octroi, contour de la Mairie.

Les personnes qui seraient dans l'impossibilité de se déranger n'ont qu'à écrire à M. le Directeur des Finances, à l'Hôtel de Ville, qui fera prendre la monnaie à domicile.

La petite monnaie est absolument indispensable pour payer les secours journaliers à tous les nécessiteux.

Accès dans les gares

Les personnes qui ont besoin d'entrer dans les gares, pour décharger et camionner des charbons, doivent se procurer, au préalable, un laissez-passer à la Mairie, et le soumettre au visa de la Kommandantur.

Viande de Boucherie

Abattoir. — Prix de vente en cheville des viandes énoncées ci-dessous (réduction faite du 5^e quartier) semaine du 20 au 26 décembre 1914.

Observations. — Le cours de la viande de porc est indiqué ici d'après les prix pratiqués aux Halles centrales (aucun porc n'ayant été sacrifié dans la semaine aux abattoirs).

Halles Centrales. — Viandes à la cheville.

Lille, du Mercredi 23 Décembre au Mercredi 30 Décembre 1914.

Prêts sur Titres

Avec le concours et sur la demande de la Municipalité, la Chambre de Commerce de Lille a organisé, en vue de venir en aide aux personnes momentanément privées de leurs ressources habituelles, et sous les auspices de M. le Préfet du Nord, Mgr l'Évêque de Lille, M. le Maire de Lille, M. le Président de la Chambre de Commerce, une *Banque de prêts temporaires*, qui fonctionnera dans le courant de la semaine prochaine.

Le Crédit du Nord met obligatoirement un guichet spécial à la disposition des intéressés, qui trouveront, rue Jean-Roisin, les renseignements nécessaires.

CHRONIQUE LOCALE

12 Décembre. — **Voi.** — Une tentative de vol a été commise dans le chantier de M. Rouzé, boulevard Carnot, par le sieur Jean Delhac, maçon

et Auguste Faes, maçonvres; des poursuites seront dirigées contre eux.

Explosion. — C'est une lampe à souder qui a explosé. Pendant une réparation à un tuyau, le gaz s'échappant du tuyau a communiqué avec la lampe et a pris feu. L'explosion, qui en a été la conséquence, n'a causé aucun accident de personne, mais les dégâts matériels sont assez importants: ils s'élèvent, dit-on, à 3000 francs, au préjudice de M. Dury, confectionneur, 52, rue du Molinel, chez qui se faisait le travail.

13 Décembre. — **Qui a volé l'âne de Mme Legrand,** 26, rue Charles de Muyssart. Ce vol a été commis le 11 courant, entre 10 et 11 heures du matin, sur le rempart, entre les portes de Canteleu et de Dunkerque. Renseignez la police, s'il vous plaît.

14 Décembre. — Hier, à 11 heures du matin, un cycliste imprudent a renversé, rue de Tournai, M. Lala, âgé de 73 ans, et demeurant même rue N° 114. M. le docteur Hochstetter a constaté une fracture du col du fémur, avec contusion à la hanche. M. Lala est soigné à l'Hôpital de la Charité. On recherche le cycliste, qui a pris la fuite.

16 Décembre. — **Un accident de travail** est survenu au sieur Saelens, plâtrier, qui travaillait à l'Ecole St-Joseph, rue Solférino, pour le compte de M. Cuppens, entrepreneur, boulevard du Maréchal-Vaillant.

Saelens, qui s'est luxé le péroné gauche a été transporté à l'Hôpital de la Charité.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 14 DÉCEMBRE 1914

Semeurs d'illusions et d'outrages. — Le 5 décembre dernier, deux colporteurs criaient en ville dans le quartier St-Sauveur, qu'ils offraient au public la liste des blessés. Les femmes de Saint-Sauveur furent de suite en émoi. Cette liste de blessés ne pouvait être qu'une liste de nos blessés; du moins elles le pensaient. Et l'on comprend cet émoi quand on songe que, depuis si longtemps, bien des familles sont privées de toutes nouvelles de leur père, de leurs fils, de leurs frères.

M. le Commissaire de police Sevè s'étant enquis, apprit qu'il s'agissait d'une liste de blessés belges qui, si intéressante fut-elle, n'était pas de nature à renseigner les familles françaises.

Au cours de leur interrogatoire au commissariat de police, les colporteurs indiquèrent que si l'annonce de la mise en vente d'une liste de blessés pouvait faire illusion au public, ils n'étaient, eux, que les instruments de leur patron qui avait dû se munir de toutes les autorisations nécessaires.

Le patron, un sieur Gustave Dist, éditeur à Liège, le prit avec le Commissaire de police sur le mode majeur, et répondit aux explications diverses qui lui étaient demandées que le Commissaire verrait à qui il avait à faire: « Vous apprendrez à me connaître, vous êtes un menteur, vous aurez de mes nouvelles, panvre petit ».

Dist s'aperçut bientôt que le mode majeur n'était pas le meilleur.

Il fut arrêté et conduit au Parquet sous inculpation d'outrage à un magistrat de l'ordre administratif.

C'est alors le Parquet qui apprit à connaître Dist et qui le fit bien voir.

Dist, par suite de condamnations antérieures graves, était un interdit de séjour et c'est, sous cette double inculpation, que Dist comparut en flagrant délit devant le Tribunal.

L'affaire fut instruite, plaidée et mise en délibéré le 9 décembre.

Le 14 décembre, le Tribunal a, par un long jugement, admis l'existence des deux délits et condamné Dist à six mois de prison.

Dist, qui n'est pas libre de séjournier à Lille, y restera forcément pendant six mois.

Institution libre de Marcq

Selon le désir des familles, des pensionnaires sont accueillis du lundi matin au samedi soir.

Offres et demandes d'emploi

Emploi. — Jeune fille désire emploi dans mais. religieuse. Rép. au journal (Mairie) aux init. SR.

Emploi. — Jeune fille, 21 ans, brev. dem. place comptable ou caissière, ayant occupé 1 an emploi anal. Ecr. init. AMG bureau journal (Mairie).

Imprimerie. — On dem. un reporter litho sac. conduire. S'ad. Delmar et Dubar, rue de Lens, 12.

Emploi. — Jeune instit. brevet sup. dés. emploi bur. ou leçons. Rép. aux init. VMF bur. j. (Mairie).

Gouvernante. — Demoiselle honor. exc. référ. cherche place chez Mr ou D. seule. Ec. aux init. XYZ bur. journal (Mairie).

Emploi. — Jeune dame inst. b. éduc. dem. emp. pour après midi, S'occup. ou prom. enf. ou tiend. compagnie. Rép. RST bureau journal (Mairie).

Boucher. — On dem. homme sér. pour diriger boucherie. Prend. ad. bur. journal (Mairie).

Electricien. — Ingénieur élect. dem. emploi quelc. Rép. aux init. LM bureau journ. (Mairie).

Emploi. — Jeune homme 16 ans, sér. brevet capacité dem. emploi écrit. ou commerce. Rép. init. AD bureau journal (Mairie).

Emploi. — Jeune fille sachant ménage et coud. ling. robes, dem. place. S'ad. 10, rue Nationale.

Emploi. — Jeune fille 23 ans, présentant bien, dem. pl. com. ou ménage Rép. BL au j. (Mairie).

Domestique d'intérieur demande place. S'ad. 27, rue du Molinel.

Garçon charcutier 17 à 18 ans, au courant du métier est demandé 107, rue d'Isly.

Service. — Gouvernante et serv. cuisin. désirent se placer. S'ad. 2 bis, rue Corbet.

Ménage. — Jeune fille sér. 9 ans même maison, dem. mén. à faire. S'ad. rue et imp. Mirabeau, 4.

Fine lingère, couturière, corsetière, cherche journ. ou trav. à prix mod. S'ad. 7, p. Tourcoing.

Cuisinière dem. place dans hôtel ou restaurant. S'ad. 9, rue Basse.

Gardiennage. — Homme sérieux, meil. référ. cherche gardiennage maison. S'ad. à Crémier, 8, rue Saint-Jacques.

Emploi. — Employé sér. conn. fond épicerie, spiritueux, cherche emploi, bureau, magasin, brasserie. S'ad. à G. Guibert, 12, r. Inkermann.

Emploi. — Jeune fille, 16 ans, présentée par parents, cherche petit emploi c. dem. comp., aiderait au besoin ménage, prêt. mod. S'ad. Mme Lectez, 19, place de Condé.

Menuisier. — Bon ouv. men. dem. trav. à façon ou à l'heure et rép. S'ad. 193, rue des Postes.

Repassouse libre tous les jours, dem. journées chez blanchisseur ou autre, prêt. mod. S'ad. 210, boulevard Victor-Hugo.

Ménage. — Femme très au courant dem. mén. ou journées. S'ad. 51, r. de Puébla au 3^e.

Emploi. — Jeune homme, 16 ans, dem. emploi quelconque. S'ad. rue des Bouchers, impasse du pourpoint d'or, 5.

Femme ménage dem. journées ou qques heures par jour. S'ad. 2, rue du Rempart.

annonces diverses

Disparition. — M. Firmin Cordonnier, interné maison santé Lommelet, à St-André, s'en est échappé le 19 novembre. Signal.: cheveux châtain, yeux bruns, front rond, nez aquilin, visage ovale, taille 1^m 64, âge 42 ans. Son père habit. Gondrecourt, recon. env. pers. qui, le retrouvant, le reconduirait Lommelet ou dans sa famille.

Objet perdu. — Perdu du 10 au 23 décembre au centre de Lille t. petit sac en peau blanche cont. 500 fr. en bil. banque. Bonne récomp. Prendre adr. bur. journal (Mairie)

Chevaux. — Vente, achat, échange. S'ad. 6 bis, rue d'Antin.

Brillants. — On achèterait brillants d'occasion. S'ad. 49, r. des Tanneurs.

Fournitures Photo. — L. Mairesse informe clientèle qu'il a réouv. sa maison, 1, r. Ponts-Comines.

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Vinaigre "Au Lion des Flandres" — La Fabrique continue ses expéditions comme par le passé.

A louer appartement 5 pièces, eau, gaz, w. c., cave et mansarde. Prix mod. 112, boul. Liberté.

A louer appart. au 2^e ét. 3 pièces, w. c. eau et gaz 27 fr. Boulevard de la Moselle, 97.

Location. — A louer tout ou partie de maison meublée près av. Saint-Maur, Lille. Car Mongy, arrêt avenue Saint-Maur. S'ad. 10, avenue Salomon, à Lille, près avenue Saint-Maur.

Achats, ventes et locations de terrains et d'immeubles. Renseig. financiers toutes valeurs. S'ad. 40, boulevard de la Liberté.

Vendeur interprète. — Comptable présentant bien cherche emploi dans commerce avec clientèle.

Emploi. — Jeune fille 17 ans, ayant fait 2 ans école norm. dem. emplois. S'ad. 187, rue Pierre-Legrand, Fives.

Steno-Dactylo. — Jeune fille, 17 ans, dem. place. S'ad. 171, rue de Paris.

A vendre Berger malinois âgé 15 mois, ayant pédigrée. S'ad. 20, rue de Turenne.

Servante. — On dem. p. banl. de Lille, une bonne au courant. Référ. exigées. Se présenter le matin de 10 h. à 12 h. S'ad. bureau journal (Mairie).

Leçons. — Jeune fille ayant brevet supér. donnerait leçons à jeun. enfants. S'ad. 36, r. J.-Bart.

Ménage. — Jeune femme très au courant du service, libre t. les jours, dem. ménage. Prix mod. S'ad. 4, rue Jeanne-Maillot.

Service. — Jeune fille forte dem. pl. à t. faire. S'ad. 14, rue Sans-Pavé.

Valet. — Valet sérieux dem. pl. dans hôtel ou magasin.

Cheval. — On désire acheter ou en nourrir un cheval, café Belle-Vue, Saint-André.

Emploi. — Dame conn. l'allemand, au courant service, dem. pl. S'ad. aux init. GG bur. journal.

Mme Sergeant, prof. dip. anc. 32, r. de l'Hôpital-Milit., provis. 66, rue Jean-Bart, cours de coupe, patrons, robes et manteaux sur mesure, prix réduits pendant la guerre.

Titres. — Achat et vente de titres à forfait. S'ad. 1, r. Nicolas-Leblanc, de 10 à 12 et de 2 à 4 h.

Chien perdu. — Il a été perdu un chien tigré répondant au nom de Philippe, le ramener rue du Long-Pot, 125, récomp.

Poêles. — A vendre d'occasion 2 poêles améric. marqués Stella, grand et moyen bon état. S'ad. rue Gambetta 1 bis.

Dentiste. — M. A. Bottin, anc. 2, r. Hôpital-Milit. actuel. 61, r. Masséna, de 9 à 12 et de 2 à 5 h. Extraction sans douleurs. App. dentaires.

Estaminet. — On désire acheter petit matériel estam. et lit compl. Rép. 30, r. des Augustins au 2^e.

Emploi. — Homme sér. cabaretier dep. 25 ans, ay. trav. 10 ans brasserie, dem. visiter clientèle et faire recettes. S'ad. 62, r. de Lannoy, Fives.

Poulailler. — A vendre un poulailler état de neuf et démontable ayant coûté 250 fr. b. occasion. S'ad. 57, rue de Marquillies, porte d'Arras, car L.

Location. — Appart. meublé confort. à louer. S'adres. 71, rue Brûle-Maison.

Location. — Maison conf. meublée quartier Sacré-Cœur, durée guerre, facilité de rep. de bail ensuite. Rép. au Jai init. XW (Mairie).

Location. — A louer avant. p. la guerre, maison ou partie maison meublée à 50 m. grand boul., r. de la Plaine. Ecrire BD bur. journal (Mairie).

Location. — A louer, 2000 fr., gr. maison double avec p. cochère, 14 pièces, au centre de Lille, 73, r. Boucher-de Perthes. S'ad. au 71.

Dentiste. — J. Beck, anc. 2, r. St-Genois, visible de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 boul. Carnot 27 au 1^{er} ét. près nouveau Théâtre.

Bateaux. — J. Priem-Leroy, St-André, transp. par eau, se met disposit. clients pour bateaux nécessaires renseig. utiles. Café Damier, Grand' Place, Lille, de 9 h. à 12 h.

Lait condensé suisse, en boîte, mag. Hollandia, 126, r. Esquermoise, coin rue Royale.

Poêle américain. — A vendre 1 grand poêle amér. état neuf, 1 grand feu continu, 1 pet. prus., 1 cuisin. et div. objets, 18, r. des Fossés.

Leçons. — Jeune dame bachel. dem. leçons part. ang., all., steno-dactylo. S'ad. 210, r. Colbert.

Cuisinière. — On désire de suite fem. au courant ménage et cuisine. S'ad. 92, r. Nationale, Magas.

Occasions. — J'achète meubles et objets d'occas. Ecrire init. LH, bur. Jal (Mairie).

Emploi. — Jeune femme, 30 ans, bon. fam., éduc. parfaite, dem. emploi près Mons. âgé ou dame seule, ferait besoin couture, cuisine. Rép. initiales BW. bur. Jal (Mairie).

Emploi. — Jeune fille active, 15 1/2 a. bon. fam. désire appr. Comm. S'ad. 199, rue d'Artois.

Emploi. — Jeune fille, 18 ans, dem. place p. soigner enfant, aider ménage, couche chez elle. Rép. bur. Jal (Mairie).

Emploi. — Femme sinistrée, bonne travail., dem. place p. lessive, nettoyage, couture, p. nourriture. S'ad. 64, r. Henri-Kolb.

annuaires Ravet-Anceau

L'administration des annuaires Ravet-Anceau du département du Nord, invite les personnes qui ont changé de domicile ou de profession et toutes celles qui seraient désireuses de modifier leurs annonces ou d'en insérer de nouvelles dans les éditions pour 1915, à lui faire parvenir au plus tôt tous les renseignements utiles dans ses bureaux : 52, rue Esquermoise, à Lille.

Pour les personnes qui n'auront pas demandé en temps utile les modifications les concernant, l'administration des annuaires se réserve de maintenir celles de l'édition précédente.

Payement de Coupons

La Banque d'Emission, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, paye les coupons de rente 30/0 et amortissable.

COUPONS

Négociation de Valeurs

La Banque du Nord et des Flandres à Lille

108, rue Nationale, paie les coupons de rente française y compris ceux échéant le 16 janvier. Elle se charge également des achats et ventes de valeurs de gré à gré.

Achat et Vente de Titres

Les personnes désirant négocier des titres à forfait sont priées d'adresser leurs offres d'achats et de ventes au Comptoir Général de Bourse, 40, boulevard de la Liberté, où ces offres sont reçues et centralisées. On est prié de se munir des bordereaux d'achat ou de toutes autres pièces justifiant qu'on est réellement propriétaire des titres et valeurs qu'on désire négocier. La maison fait le change de monnaies étrangères.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Joseph Picavet-Valcke, Monsieur Albert Valcke, Monsieur et Madame Hector Valcke-Rabourdin, font part de la perte cruelle éprouvée en la personne de leur père

Monsieur Camil VALCKE

Les funérailles auront lieu en l'Eglise St-Maurice-des-Champs, le Vendredi 8 Janvier à 9 heures. Réunion à la maison mortuaire, 30, rue Pascal, à 8 heures 3/4.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Blanquart-Boulot et toute la Famille, remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Thamar BLANQUART

Commis des Postes

ou ont envoyé leurs condoléances, et s'excusent auprès de celles qui, par oubli, n'ont pas reçu de faire-part.

Les Familles Spaens, Joussaud, Lalisse, remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Mademoiselle Alice SPAENS

et leur témoignent leur reconnaissance (267, r. Nationale).

Monsieur et Madame Doutrelon de Try remercient de tout cœur les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie en assistant aux funérailles de leur regrettée amie et dame de confiance

Mademoiselle Marie-Léonie PIRLOT

décédée le 23 décembre 1914, ou en leur adressant leurs condoléances.

ÉTAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES du 1er Décembre

Seney Edgard, rue d'Iéna, 183. — Founau Jeanne, rue de Laventie, 3. — Coine Paul, rue Duhem, 32, cour Houriez, 14. — Desmarchelier Thérèse, rue du Port, 108. — De Bruyne Suzanne, rue des Rogations 119. — Boes Marie-Jeanne, rue d'Austerlitz, 34.

du 2 Décembre

Duquesne Martial, place de la Nouvelle-Aventure, 26. — Tronche Ernest, place Philippe-de-Girard, 13. — Devolder Denise, rue Sainte-Catherine, 36. — Fontaine Arthur, rue Fabre-d'Eglantine, 30. — Legrand Hélène, rue des Postes, 190. — Segers Joseph, rue Buffon, 23 bis. — Lecomte Marie-Louise, rue du Bas-Jardin, 10. — Tiberghein Francine, rue de la Marmora, 3. — Donck Lucien, rue des Bois-Blancs, chemin des Vachers, 18. — Saudemont Valentine, rue Mourmant, cité Mourmant, 5. — Parent Joséphine, rue Van Dyck, 19, cour Vincent, 7. — Blommaers Elio, rue Monge, cité Duchange, 17. — Baly Yvonne, rue d'Inkermann, 2.

du 3 Décembre

Lecocq Gabrielle, rue des Rogations, 85. — Roelens Gustave, rue de Mazagran, 7. — Leclercq Georges, rue de l'Entrepôt, 6. — Callieboot Blanche, avenue de Dunkerque, cour Bapaume, 3. — Chrétien Robert, rue des Processions, 65. — Querleu Marie-Thérèse, boulevard Montebello, 90.

DÉCÈS du 30 Novembre

Buisine Marguerite, 17 ans, rue de Wazemmes, 110. — Tressou Pierre, 71 ans, époux de Elisabeth de Woest, rue d'Austerlitz, 60. — Vande Meulbroeck Ernestine, 14 ans, rue de Juliers, 121. — Marcou Désiré, 74 ans, veuf de Amélie Noiret, rue de la Monnaie, 32. — Soudan Eugène, 77 ans, veuf de Fanny Jeaux, rue de la Monnaie, 32. — Dhollander Léopold, 1 mois, boulevard d'Alsace, 83. — Carlier Irma, 36 ans, épouse de Victor Godtschalck, rue de Magenta, 24. — Santrisse Charles, 83 ans, veuf de Cécile Dubois, rue St-André, 133. — Milliot Suzanne, 19 jours, rue Duhem, cour Leclercq, 7. — Deledicque Arthur, 74 ans, veuf de Rose Durand, rue Alard-du-Gauquier, 8. — Mamelin Augustine, 83 ans, veuve de Médard Thomas, quai de la Basse-Deûle, 104. — Degand Henri, 77 ans, veuf de Joséphine Baudement, quai de la Basse-Deûle, 104. — Devienne Félicie, 68 ans, veuve de Henri Legroux, rue St-Sauveur, 59.

du 1er Décembre

Devyver Pierre, 70 ans, époux de Mathilde Nuttens, rue Prouvoist, 31. — Michiels Charles, 28 ans, époux de Maria Peelaerts, rue des Trois-Mollettes, 40. — Chabrand Louis, 4 mois, rue Christophe-Colomb, 46. — Blot Henri, 36 ans, quai de la Basse-Deûle, 104. — Duchateau Jules, 27 ans, quai de la Basse-Deûle, 104. — Vandepinte Lucien, 5 mois, rue de Fontenoy, 60. — Franck Charlotte, 90 ans, veuve de Martin Fassin, rue Abdier, 23. — Sauvage Lucien, 51 ans, époux de Mathilde Warnier, rue Solier, 19. — Glorien Louis, 75 ans, rue des Rogations, 117. — Steenaert Jeanne, 56 ans, épouse de Marin de Wilde, boulevard Victor-Hugo, 291. — Vandermarlière Laure, 81 ans, quai de la Basse-Deûle, 104.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

Délivrance des Laissez-passer

Pour permettre au public, peu familiarisé avec certaines désignations géographiques, de se rendre compte plus facilement dans quelles localités la circulation est plus ou moins libre, nous croyons devoir donner les renseignements complémentaires suivants :

L'arrondissement de Lille est divisé en deux parties par une ligne orientée à peu près du Nord au Sud, et qui, partant de Tourcoing, suit d'abord la route de Tourcoing à Lille par Mouvaux, Marcq-en-Barœul et La Madeleine, puis le chemin de fer de Lille à Orchies, jusqu'à Fretin.

La première région, dite à l'Est de Lille, est limitée :

A l'Ouest par la ligne séparative susdite

A l'Est par la limite de l'enceinte des forts de Mons-en-Barœul et de Sainghin-en-Mélantois.

Les communes formant l'extrême limite Est de cette région sont Tourcoing, Roubaix, Croix, Mons-en-Barœul, Flers, Hellennes, Annappes, Ascq, Sainghin-en-Mélantois.

Dans cette région, la circulation est libre : il n'y est pas besoin de laissez-passer.

Quiconque veut franchir la limite de cette région doit se munir d'un laissez-passer.

La deuxième région dite à l'Ouest de Lille est limitée :

A l'Est par la ligne séparative susdite

A l'Ouest, par une ligne courbe formée par les forts de Bondues, Vert-Galant, Englos et Seclin.

Les communes formant l'extrême limite Ouest de cette région sont : Tourcoing, Bondues, Verlinghem, Pérenchies, Lomme, Englos, Haubourdin, Seclin et Fretin.

Pour cette région, les laissez-passer ne seront délivrés que difficilement, ils pourront être demandés spécialement pour l'exercice d'un métier, d'un commerce, d'une profession.

Dans cette direction Ouest, il ne sera délivré aucun laissez-passer pour les communes au delà de la ligne : la Forquette, Verlinghem, Pérenchies, Lomme, Englos, Haubourdin, et : il est défendu de franchir cette ligne, sous peine de mort.

EN OUTRE, beaucoup de personnes interprétant très inexactement les prescriptions de l'autorité allemande que nous avons publiées dans notre numéro du 3 janvier, en s'imaginant que c'est le Maire de Lille qui délivre les laissez-passer.

Une explication nous paraît donc nécessaire.

Le § 2 de ces prescriptions dit : une déclaration portant le cachet de la Mairie... servira de base à l'établissement du laissez-passer, on avertira le Maire qu'il n'est autorisé à délivrer de laissez-passer qu'à des personnes irréprochables.

Mais le § 3 dit que les laissez-passer sont délivrés pour la zone urbaine, par la Kommandantur de Lille.

C'est donc l'autorité allemande qui, en fin de compte, délivre à Lille des laissez-passer, et est seule juge de l'opportunité de la délivrance ou du refus des laissez-passer sollicités.

Le Maire donne simplement, sous sa garantie personnelle, une sorte de certificat d'aptitude à l'obtention du laissez-passer, en attestant à l'autorité allemande, par le certificat, que la personne qui sollicite un laissez-passer est, comme le dit la formule, irréprochable.

Eaux Souterraines

Beaucoup de personnes signalent journalement à la Mairie que leurs caves sont inondées et ne marchandent pas leurs dotéances.

Nous avons donc cru utile de publier, à titre de document sur cette question d'actualité, l'intéressant rapport présenté le 22 décembre 1914, par M. Gosselet, au Conseil d'Hygiène.

Le nom de l'auteur de ce rapport donne à ce document une haute valeur scientifique.

La partie basse de la ville de Lille, où les caves sont inondées, est construite sur des couches d'alluvion et de sable argileux, qui sont très perméables. L'argile imperméable n'y existe qu'à

l'état de couches très locales et lenticulaires. Ces couches d'alluvion de la ville se prolongent au dehors. Elles contiennent une sorte de rivière souterraine qui s'écoule lentement, de l'amont vers l'aval, comme dans toutes les vallées d'alluvion.

Cette nappe souterraine cachée est en communication avec l'eau des rivières apparentes, mais son niveau est normalement plus élevé. C'est ce qui a lieu pour la vallée de la Deûle. Le niveau de la nappe souterraine en ville, l'hiver dernier, était de 17.40, tandis que les canaux intérieurs se déversaient dans la Basse-Deûle à 15.98. Les canaux drainaient donc le terrain de la ville.

Il y a bien le canal de la Haute-Deûle qui est à 19.00. Il peut avoir une certaine influence pour éléver le niveau de la nappe souterraine, mais cette influence doit être faible, parce que son lit peut être considéré comme colmaté.

Il est clair que si on baissait le niveau de décharge de la Basse-Deûle, l'eau baisserait dans la nappe intérieure. Si, au contraire, on venait à l'éléver, l'eau de la nappe s'élèverait aussi.

Mais il y a une cause d'élévation plus importante, c'est celle que produisent les obstacles mis à la circulation intersticielle de l'eau dans les couches d'alluvion. Tout obstacle qui retarde cette circulation et qui retarde l'arrivée de l'eau aux drains a pour effet d'élever le niveau de la nappe. On doit considérer comme autant d'obstacles les fondations et les caves profondes de toutes les maisons construites depuis l'agrandissement de Lille, c'est-à-dire depuis 1860.

Elles ont, de fait, rétréci la largeur de la couche perméable qui conduisait les eaux de la rivière souterraine de l'amont vers l'aval. Elles ont donc dû déterminer d'une façon notable et progressive l'élévation de la nappe aquifère intérieure.

A cette cause s'en ajoute une autre. Anciennement, il y avait dans l'intérieur de la ville, beaucoup de puits où les usines prenaient de l'eau. C'était une cause d'épuisement permanent de la nappe.

Aujourd'hui, ces usines sont alimentées avec l'eau de la ville, d'autres n'existent plus ou sont provisoirement arrêtées. C'est une cause générale de l'exhaussement de la nappe aquifère intérieure et surtout une cause particulière d'inondation pour les caves situées dans la zone de pompage des usines.

On peut donc dire qu'actuellement les caves de la partie basse de Lille sont plongées dans la nappe aquifère : elles seraient toutes inondées si elles n'étaient pas préservées par une bonne maçonnerie au ciment. Mais il n'est si bonne maçonnerie qui ne vieillisse. Il n'y a si parfait cimentage qui ne se crevasse. On peut expliquer de cette manière certains fait en apparence anormaux. De deux maisons voisines, l'une a ses caves inondées, l'autre les a sèches.

Il faut encore ajouter que certaines caves peuvent être situées sur le parcours d'un courant souterrain où l'eau arrive avec plus de rapidité et d'abondance.

Les propriétaires des caves inondées ne peuvent donc s'en prendre qu'à eux-mêmes. Avant de bâtir, ils eussent dû s'enquérir du niveau de la nappe souterraine en hiver, et mettre le fond de leurs caves au-dessus de ce niveau.

Recette pour l'emploi de la pomme de terre dans la panification

Un de nos lecteurs a l'amabilité de nous communiquer la recette suivante pour l'emploi de la pomme de terre dans la fabrication du pain. question très à l'ordre du jour en ce moment. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos remerciements.

Prendre des pommes de terre de bonne qualité dans la proportion de 10 pour 100 de la farine à employer. Les peler, les faire cuire à l'eau, les écraser dans l'eau qui a servi à la cuisson, puis les passer. Délayer ensuite la pomme de terre, ainsi passée, dans l'eau qui doit servir à pétrir et saler un peu plus.

La pomme de terre ainsi employée donne un pain plus léger et très agréable. De plus, on réalise par cette addition une économie de farine très appréciable.

CHRONIQUE LOCALE

17 Décembre. — Vol. — Une enquête est ouverte à l'effet de rechercher l'auteur du vol de 3 coupons de sortie, évalués 50 francs environ, dérobés dans le magasin de M. Rousseau, rue des Stations, 85.

Accident. — La nommée Wallémacq, Clara, veuve Ployart, 48 ans, étrangleuse, rue des Rogations, cour Malagié, 5, a été, boulevard Montebello, renversée et contusionnée sur diverses parties du corps, par une voiture attelée d'un cheval conduite par deux soldats. Pansée par M. le docteur Druon, cette dame est retournée à son domicile.

18 Décembre. — Vol. — La nommée Frémeaux, Marie-Louise, femme Lenglart, 28 ans, ménagère, demeurant à Haubourdin, cité Quiret, 3, a fait l'objet d'un procès-verbal pour vol d'un châle et d'une blouse sur le marché de la Nouvelle-Aventure.

19 Décembre. — Accident. — Deux automobiles conduites par des soldats allemands se sont accrochées parvis Saint-Maurice. Un sieur Célaire, âgé de 50 ans, domicilié rue de Fives, 28, qui passait à proximité des véhicules, a été renversé par l'un d'eux. Aussitôt après l'accident les chauffeurs ont disparu. Quatre soldats de la Croix-Rouge ont relevé le sieur Célaire et l'ont transporté à la gare, où un médecin-major lui a donné des soins. Ce médecin a constaté une fracture de la cuisse gauche et des contusions multiples à la face, puis il a ordonné son transfert à l'hôpital de la Charité.

20 Décembre. — Noyé. — Le cadavre d'un sieur Coquelle, Edouard, 57 ans, journalier, demeurant 81, rue St-André, a été retiré du canal de la Basse-Deûle et transporté à la morgue. Le docteur Drubert, qui a procédé aux constatations d'usage, a déclaré que le corps n'avait pas séjourné 24 heures dans l'eau. On se trouve en présence d'un suicide.

Invitation à restituer

A la suite de l'incendie consécutif au bombardement, les marchandises de la maison Soyez père 41, rue des Ponts-de-Comines, ont été prises en dépôt par nombre de personnes ayant participé au sauvetage. Des restitutions ont été faites, d'autres sont promises. Toutes les personnes détenant encore de ces marchandises sont priées, soit de le faire savoir, soit de les adresser rue des Ponts-de-Comines, 41-43, dans le plus bref délai.

La maison est ouverte tous les jours, de 8 à 5 heures. Les personnes indélicates qui conserveraient des marchandises, s'exposeraient à de graves ennuis judiciaires.

Conseil des Prud'hommes de Lille

Il est rappelé aux intéressés que le Secrétariat du Conseil des Prud'hommes a été transféré rue de Wazemmes, 66.

Ecole Pasteur — Rentrée des Classes

Par autorisation de M. le Recteur, la Maison des Etudiants, rue de Valmy, est mise à la disposition de Mme la Directrice de l'Ecole Pasteur.

A partir du Lundi 11 Janvier, à 8 heures 1/2 du matin, les classes reprendront comme par le passé. Les familles des élèves fréquentant cette école, sont invitées à conduire leurs enfants dans le local ci-dessus désigné provisoirement.

Banque de prêts temporaires

Sauf imprévu, le fonctionnement de la Banque commencera jeudi prochain 14 janvier au Crédit du Nord, rue Jean-Roisin, à un guichet spécial.

Offres d'emploi

Emploi. — Homme sérieux, actif, menuisier-électricien, à t. main, dem. emploi quelconque. Adresse : 71, rue Ratisbonne.

Emploi. — Homme sérieux, de confiance, 51 ans, à t. main désire emploi, courses, recettes, surv. de maison bourgeoise ou analogue. Réf. 1^{er} ordre. S'ad. 81, rue d'Artois.

Servante. — On dem. bonne à tout faire p. la guerre, une pers. sér. bien élevée. S'ad. 63, rue Henri-Kolb.

Gérance. — Dame dem. gérance dans alimentation. S'ad. 79, rue des Postes.

Emploi. — Hom. sér. à t. main, 10 ans m. mais. dem. emploi. S'ad. 135, rue d'Arras.

Boulanger. — Bon premier dem. place, trav. besoin avec sa femme bonne deuxième. S'ad. 12, rue La Halloserie, Lille (4^e ét.)

annonces diverses

Vendeur. — On cherche vendeur parlant l'allemand. S'ad. au Magasin n° 34, rue Faidherbe.

Emploi. — Jeune homme dem. emp. quelconq. S'ad. 45, rue Denfert-Rochereau.

Steno-dactylo. — Jeune fille 17 ans cherche emp. S'ad. M. Billet Dambrine, 105, r. d'Esquerme ou bureau journal, Mairie.

Leçons. — Institutrice dem. leçons enfant tous âges, prépare examens. Rép. CH bur. j. (Mairie).

Leçons. — Institutrice brev. sup. désire leçons l'après-midi. Rép. bureau journal LL Mairie.

Vitrerie. — Entrepr. t. travaux vit. S'ad. 58, r. Henri-Kolb, anc. salle Petit-Paris.

Titres. — Achat et vente de titres à forfait. S'ad. 1, r. Nicolas-Leblanc, de 10 à 12 et de 2 à 4 h.

Lait concentré. — Gros et détail. Dépôt du Moulin de Cassel, 4, r. Royale.

Boucher. — On dem. un homme sér. pour dirig. boucherie. Pr. adr. GC bureau journal Mairie.

Comptable. — longue prat. part. double, banque, com., indust. cherche pl. Lille ou environ. S'ad. 6, r. Léonard Danel, Lille.

Comptable expérimenté 55 ans, dem. emp. pointeur ou mètreur chez entrep. maçon, men., couv. Rép. init. DA bureau journal (Mairie).

Fin de saison. — Maison Fournier 30, r. Esquerme, grand rabais sur toutes fourrures.

Technicien. — Directeur techn. b. réf. dem. pl. durée guerre bur. journal ED.

Induc:eur. — On dem. p. la campagne homme, ex préf. retraité, sac. b. cond. un chev. et entret. polager. S'ad. 26, rue des Arts.

Interprète. — Un négociant et un architecte belges conn. tous deux parfait. allem. cherchent emp. interprète, cons. ou autre, éc. bur. j. HHZ.

Couture. — Jeune fille dem. journ. raccom. chez elle, hom., fem. ou enf. S'ad. bur. j. (Mairie).

Emploi. — Jeune fem. commerç. sinistrée et jeune fille dem. emplois pour aider commerce ou autre. S'ad. 3, rue des Brigittines.

Teinturerie Solferino. — Deuil en 48 h., 186, r. Solferino, entre pl. des Halles et r. Gambetta. Mme Carpentier contin. arrangem. fourrures.

Ménage. — Forte femme sachant lessiver et nettoyer dem. journ. S'ad. 239, rue des Postes.

Cassière. — compt. dactylo dem. place, peut s'occuper vente. S'ad. 40, r. Puébla au 4^e.

Lingerie dem. journées ou trav. chez elle. S'ad. 40, r. Paébla au 4^e.

Pédicure. — M. P. Rollin, pédicure diplômé, clin. P. Archambault, reçoit t. les j. après-midi, local prov. 51, rue Puebla.

Ménage. — On dem. femme mén. 30 ans sac. bien cuisine. S'ad. 11, r. du Curé St-Étienne, apr. midi, entrée par escalier.

Moteurs industriels. — L'usine Caloin, rue Kuhlmann, Lille, continue avec personnel choix faire rapidement toutes réparations.

Mobilier — Superbe salle manger, chêne clair, avec dressoir, à vendre 400 fr. S'ad. 25, r. Neuve, au 1^e, préférence matin.

Serrurier. — Poëlier dem. un ouvrier, r. Basse, 2.

Moteurs. — La maison Taughe et Cie. 119, boul. Montebello, entreprend réparat. tous systèmes de moteurs gaz et gaz pauvre.

Teinturerie parisienne 95, r. d'Arras. Deuil en 24 heures. Même adresse chambre garnie à louer.

Nourrice de la campagne, accouchée 2 mois est demandée pour Lille. S'ad. 70, rue d'Arras.

Outrier pour tissu toiles métall. est demandé par fabrique de sommiers métalliques, 175, rue des Stations.

Lingerie. — Mme Dubois, anc. rue Quennette, 14, informe sa clientèle qu'elle transf. son magasin, 30, r. de Roubaix.

Avances à personnes gênées sur garant. Suis acheteur de Rio et de tous charb. S'ad. 41, rue Henri-Kolb.

Maison à vendre au centre de Lille, porte coch. propre t. usages, 3 ét., salle bain, w. c., jardin, contenance 503 mètres, facilit. payement. S'ad. de 2 à 6 h., 320, rue Solferino.

Emploi. — Jeune fille sér. dem. journ. cout. ou emp. dans mais. com. se contenterait nourrit. Ecrire CMD bureau journal (Mairie).

Emploi. — Dame hon. h. réf. s'offre garder maison partie, dans Lille durée guerre. Rép. CD bureau journal (Mairie).

Emploi. — Dame sér. prés. bien, dem. emplo. d. mais. com. modes, couture, etc. Rép. bureau journal MA.

Emploi. — Dame veuve 42 ans, s. enf. fam. hon. dem. pl. près Mons. seul, pet. gages p. la guerre. S'ad. 41, r. Esquerme, au magasin.

Emploi. — Célib. âgé, sérieux, sac. f. cuisine, dem. pl. chez Mons. ou Dame seule. Rép. 183, r. de Paris.

Emploi. — Personne âge mûr t. conf. dem. mén. chez Mons. ou Dame seule. S'ad. 41, rue Manuel, de 9 à 12 h.

Emploi. — On dem. une pers. p. aider mén. et commerce, 163, rue du Faubourg-de-Roubaix.

Emploi. — Jeune fille sér. dem. pl. ou ménage. Bons rense. S'ad. 163, r. de Paris.

Emploi. — Dame veuve dem. place gérante. Rép. init. VC bureau journal (Mairie).

Emploi. — Jeune homme, t. main, ch. emploi. S'ad. 72, r. Saint-Luc, St-Maurice.

Emploi. — Dame au cour. commerce épici. et charc. dem. emp. S'ad. 176, r. de La Bassée pro.

Objet perdu. — Une boucle d'oreille avec petit brillant perdue le 3 Janvier à Mons-en-Barœul. Rép. 116, r. de Roubaix à Mons-en-Barœul. Réc.

Objet trouvé. — Un porte-monnaie a été trouvé, il est à la disposition. propriét. 75, rue Jemmapes.

Vente-Réclame de savons de toilette extra-fin à la violette (le moins cher des savons, 1 fr. 20 la boîte de 3). La vente se fait chez Mme Tersaud, 14, r. Sec-Arenbault, prof. des blessés et prisonniers.

Fourrures. — Ex-première désire réparations tous genres. S'ad. 201, avenue Dunkerque.

Location. — On désire un appart. non garni, 2 à 3 pièces, eau, gaz, w. c. Indiquer prix. Rép. OP bureau du journal (Mairie).

Location. — Dame hon. cherche chamb. conf. meublée d. mais. bourg. Rép. MA bur. jour. (Mairie).

Location. — A louer près. une maison rent. p. la guerre, sise 84, r. Louvière. 600 fr. S'ad. même rue, 3.

Location. — Appart. à louer 2 pièces, grenier et cave, 1^{er} étage, 9, rue Barthélémy-Delespaul.

Location. — A louer, 67, boul. Liberté 1^{er} étage appart. usage bureau, meublé ou non. S'ad. 9, Place aux Bleuets.

Location. — On dem. louer Lille ou environs maison d'employé de 30 à 35 fr. Rép. bur. journal (Mairie) init. DF.

Location. — A louer, durée guerre, appart. garni ou plus. pièces dans bel intér. Rép. init. AD bureau journal (Mairie).

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Dépôt de Paris. — 7 bis, r. du Curé-St-Étienne, au 1^{er} ét. Solde ses modèles manteaux et costumes tailleur à n'importe quel prix.

Jardins. — Arrang. et taille des arb. fruit. Prix modér. L. B. diplômé, 36, r. Concorde, La Madel.

Dentiste. — J. Beck, anc. 2, r. St-Genois, visible de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 boul. Carnot 27, au 1^{er} ét. près nouveau Théâtre.

Vitrerie. — Prix modéré, pose immédiate. S'ad. 41, rue Henri-Kolb.

Chiens. — Beaux chiens à vend. Petit brabant, petit brabançon primé, loulou nain, noir primé, grande levrette, berger malinois, loulou Alsace, fox-terrier, par. primés. S'ad. 18, r. des Brigittines.

Location. — A louer présentem. belle chambre garnie, au mois ou à la quinz. 18, r. des Brigittines.

Ménage. — Jeune femme demande ménage ou journ., sach. cuisine. S'ad. 52 bis, r. Princesse.

Emploi. — Jeune fille, 17 ans, dem. place serv. S'ad. rue Kuhlmann, 35.

Couronnes. — La maison Cannoo informe sa nombr. clientèle que, provis., le magasin de cour. funér. est transféré 1, rue des Trois-Mollettes.

Vendeur interprète. — Comptable présentant bien, cherche emplois dans commerce avec clientèle allemande. Rép. B O B, bureau Journal (Mairie).

Brillants. — Où acheterait brillants d'occasion. S'ad. 49, r. des Tanneurs.

A louer appartement 5 pièces, eau, gaz, w. c., cave et mansarde. Prix mod. 112, boul. Liberté.

COUPONS

Négociation de Valeurs

La Banque du Nord et des Flandres à Lille
108, rue Nationale, paie les coupons de rente française y compris ceux échéant le 16 janvier.

Elle se charge également des achats et ventes de valeurs de gré à gré.

Achat et Vente de Titres

Les personnes désirant négocier des titres à forfait sont priées d'adresser leurs offres d'achats et de ventes au Comptoir Général de Bourse, 40, boulevard de la Liberté, où ces offres sont reçues et centralisées. On est prié de se munir des bordereaux d'achat ou de toutes autres pièces justifiant qu'on est réellement propriétaire des titres et valeurs qu'on désire négocier. La maison fait le change de monnaies étrangères.

AVIS DE DÉCÈS

Vous êtes prié d'assister aux funérailles de Monsieur

Auguste DESNOULEZ-GONELIN

mort au service de la Patrie, à la porte d'Arras, le 12 octobre 1914, pendant la défense de Lille.

Sa dépouille mortelle sera transférée du caveau d'attente du cimetière du Sud, le Vendredi 15 Janvier 1915, en l'église d'Hellemmes (Saint-Denis).

La levée du corps se fera le même jour, à l'entrée d'Hellemmes, en face l'octroi, à 9 heures 1/2 et le service sera chanté à 10 heures pour 10 heures 1/2. L'inhumation aura lieu au cimetière dudit lieu dans le caveau de la famille. Un souvenir dans vos prières, s. v. p.

Vu les circonstances, il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Madame veuve Adolphe Favier et la Famille font part de la perte cruelle éprouvée en la personne de

Monsieur Adolphe FAVIER

Courtier en Grains

Chevalier de la Légion d'Honneur — Médaille de 1870

décédé le 8 Janvier 1915, à l'âge de 73 ans. Les Funérailles auront lieu le Lundi 11 Janvier, à 10 h., en l'église du Sacré-Cœur.

Réunion à la maison mortuaire, rue Jean-sans-Peur, 50, à 9 h. 3/4.

Décès - Remerciements

Madame Gustave Préau et Madame Defives-Préau, profondément touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Gustave PRÉAU

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles le 17 décembre 1914.

Madame Joseph Dalmar-David, Madame Paul Dalmar-Dubois et leur famille, profondément touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Madame Joseph DALMAR

née Lucie MEURISSE

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles le 29 décembre 1914.

Mademoiselle Germaine Juste, Monsieur Marcel Juste, du 145^e et toute la famille, touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Madame Julia COLLIN

Veuve de Constant JUSTE

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles ainsi que celles qui envoyèrent leurs condoléances.

ETAT CIVIL DE LILLE

NAISSANCES du 4 Décembre

Appel François, rue de Cossing, 6. — Maillois Louis, avenue de Dunkerque, 23. — Castelnau Marie-Thérèse, rue Lesage-Schaeff, 41.

Cassiman René, rue Mathieu, 1. — Malezieux Raymond, boulevard des Ecoles, 19. — Groulès Eglantine, rue du Magasin, 38. — Vandenebère Emile, rue Malakoff, 8. — Delécluse Georges, rue St-Sauveur, 53. — Evarard Charles, rue St-Sauveur, 69. — Desin Robert, rue Sainte-Catherine, 27.

DÉCÈS du 2 Décembre

Leyerle Salomé, 74 ans, veuve de Edouard Lefebvre, rue des Pénitentes, cité Verniers, 3. — Vanacker Angèle, 5 mois, rue des Bonnes-Rapes, 16. — Bouchard Désiré, 18 ans, rue de Rivoli, 89, cité Verniers, 27. — Bucquet Maria, 72 ans, veuve de Frédéric Argellier, quai de la Basse-Déûle, 104. — Lefebvre Paul, 26 ans, quai de la Basse-Déûle, 104. — De Neele Clémence, 65 ans, épouse de Pierre Liedtke, rue au Vent, 1. — Anger Adeline, 85 ans, veuve de Louis Garemin, rue de Paris, 224. — Lallau Yvonne, 15 ans, rue des Stations, 35. — Houvena Victoria, 48 ans, célibataire, rue Henri Kolb, 7. — Pratte Henri, 17 ans, rue de Lassay, 7. — Neireyneck Théophile, 37 ans, célibataire, rue St-Druon, 43. — Brongniart Auguste, 51 ans, époux de Natalie Deffaux, rue de l'Amiral-Courbet, 8-10. — Kneiblé Léonie, 21 jours, cour des Trépassés, 41. — Brevat Céline, 83 ans, veuve de Gaspard Richard, rue Solferino 224.

du 3 Décembre

Vande Wille Stéphanie, 63 ans, veuve de Félix Rousseau, rue Sainte-Barbe, 19. — Martin Victoire, 70 ans, veuve de Victor Longuepée, rue Meurein, impasse Ramart, 5. — Leplat Denise, 26 ans, épouse de Georges Vincent, rue des Stations, 18. — Dutheil Julie, 76 ans, célibataire, rue du Nouveau-Siècle, 3. — Detemmerman Lucienne, 22 mois, rue d'Arcelle, 6. — Mouque Hortense, 79 ans, célibataire, rue Frédéric-Motte, 2.

Cnops Pierre, 58 ans, veuf de Rosalie Marchand, rue de Flandre, impasse Demoy, 14. — Préau Elise, 65 ans, veuve de Paul Pasbœuf, avenue Batin, 20. — Dumontier Alfred, 39 ans, quai de la Basse-Déûle, 104. — Boulet Alexandrine, 71 ans, veuve de Henri Hochart, quai de la Basse-Déûle, 104. — Moral Adèle, 63 ans, célibataire, rue St-François, 15. — Joselin Joséphine, 78 ans, veuve de Louis Deffrance, place aux Bleuets, 16. — Desoete Mathilde, 64 ans, épouse de Camille Kelder, rue Eugène-Delacroix, 7.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAÎSSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Conférences à la Kommandantur

(Extraits)

2 Janvier 1915

Circulation des Automobiles. — M. le Maire remercie M. le Général d'avoir bien voulu faire apposer en ville de grandes affiches, en langue allemande, portant les mots : « *Auto Langsam fahren* » (Autos, ralentissez).

5 Janvier 1915

Service d'incendie. — A l'occasion d'un récent incendie à l'Usine Peugeot, il a été de nouveau constaté que les tuyaux des pompes étaient en mauvais état et qu'il est nécessaire de hâter leur remplacement.

L'Autorité allemande a l'intention de faire, au moins une fois par mois, une alerte d'incendie.

L'emplacement des bouches d'eau et leur mise en service doivent être connus, non seulement des pompiers, mais aussi de l'Autorité allemande.

Les extincteurs précédemment demandés devront être fournis.

Amende de guerre imposée à la Ville d'Hellemmes. — M. le Préfet dit que M. le Maire d'Hellemmes a été surpris d'apprendre que sa commune avait été frappée d'une amende de 350.000 francs (qui, en toute hypothèse, excède les capacités financières de la commune) parce que des civils avaient, au début d'octobre, avant l'occupation, tiré sur les troupes allemandes.

M. le Général ayant dit que l'Autorité allemande ne peut pas revenir sur une décision prise après enquête, M. le Préfet insiste en signalant qu'il peut être en tous points utile que, puisque son enquête personnelle ne lui a rien révélé, M. le Maire d'Hellemmes connaisse les faits reprochés aux habitants de sa commune, soit pour en rectifier l'appréciation, par des renseignements qu'il pourra fournir, soit pour avoir auprès de ses concitoyens plus d'autorité pour leur réclamer leur part contributive, si les faits qui lui seront révélés le forcent à s'incliner.

Mgr Charost étant intervenu pour dire que M. le Général pourrait sans doute appuyer la demande d'audience formulée au nom de M. le Maire d'Hellemmes, M. le Général dit qu'il fera le nécessaire en ce sens.

Justice Militaire Allemande

L'Autorité Militaire Allemande a fait placer en ville l'affiche suivante :

Avis. — L'Autorité Militaire Allemande a fait fusiller, aujourd'hui, à Hénin-Liétard, deux officiers Français, les nommés : Paul Théry et Eric Beutom qui, cachés pendant plusieurs semaines à Douai, déguisés en femmes, ont essayé de franchir les lignes allemandes.

Le Gouvernement Militaire Allemand se voit forcé d'attirer, une fois de plus, l'attention du

public sur l'article VI, de la Proclamation qui est ainsi conçu :

« Tout Officier ou Soldat ennemi rencontré sur le théâtre des opérations ou en arrière des troupes allemandes, ayant quitté son uniforme et revêtu des habits civils, sera considéré comme espion et traité comme tel. La personne qui aura fourni lesdits habits ainsi que les personnes qui, ayant connu le fait, n'auront pas avisé les Autorités Militaires, seront punies comme complices. »

Cet article ne sera cependant pas appliqué aux personnes qui, ayant eu connaissance d'un fait dont il est fait mention dans l'article précité, en auront informé l'Autorité Allemande, jusqu'au Samedi 16 Janvier 1915.

Le 7 Janvier 1915.

Le Général Commandant l'Armée.

Le Conseil de guerre du 19^e d'armée a condamné le 7 janvier 1915, à la peine de mort : l'aubergiste Demont, de St-André et à cinq ans de prison, le domestique Henri Lagron, de St-André, pour avoir essayé d'entraîner un soldat allemand à la désertion et avoir voulu lui procurer des effets civils.

De même, le neveu de Demont, le cultivateur Wambre, de Wambrechies, a été renvoyé devant le Commandanture d'Etape de Roubaix. Il est soupçonné d'avoir cherché à s'insinuer auprès de soldats allemands, les recherches ne sont pas encore terminées.

Demont a été fusillé le 8 janvier 1915, au matin, dans la propriété de M. Ch. Verley-Bollaert.

L'Autorité allemande a fait placer en ville les deux ordres suivants :

Tous les habitants de Lille qui ont des provisions en : seigle et blé soit moulu ou non, riz, orge, gruau, pommes de terre, sel, sucre, avoine, paille, sont sommés de remettre au Gouvernement-Intendantur, Lille, Grande-Place, 25 (4^e étage), jusqu'au 18 janvier 1915, une déclaration de ces provisions.

Des quantités en dessous de 100 kilos de chaque sorte sont exclues de cet ordre.

Toute personne s'abstenant de cette déclaration, ou faisant des indications frauduleuses, peut être punie jusqu'à un an de prison.

Signé : von HEINRICH,
Général d'Artillerie et Gouverneur.

Tous les Ordres de Mobilisation du Gouvernement français pour l'armée de terre et de mer ne sont plus valables.

Tous les jeunes gens qui ont reçu des Ordres de Mobilisation doivent de présenter, sans retard, au Bureau de la Kommandantur. Celui qui, néanmoins, répondra à son Ordre de Mobilisation, ou celui qui cachera un mobilisable, ou l'aidera à s'enfuir, sera très sévèrement puni.

Signé : von HEINRICH,
Général d'Artillerie et Gouverneur.

tions de la vie municipale auxquelles il consacre, avec tant de dévouement, tous ses soins.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

AUDIENCE CORRECTIONNELLE DU 18 DÉCEMBRE 1914

Les Défaillants — 6 jours de prison et 25 francs d'amende par défaut à Marie Acke, de La Madeleine, pour avoir détourné une paire de draps au préjudice de la dame Pirelloot.

3 mois de prison, par défaut, à Alphonse Colens, tisserand à Roubaix, rue Henri-Regnault, pour avoir, à Roubaix, le 24 octobre 1914, soustrait une somme de 4 francs au préjudice de M. Castelain.

25 francs d'amende à Louis Coppin et Louis Descamps, de Baisieux, pour s'être rendus cou-

Epizootie - Mesures préventives

M. le général von Heinrich a adressé à M. le Maire de Lille la lettre suivante :

Lille, le 7 Janvier 1915.

Au Maire de Lille,

Pour empêcher l'introduction d'épizooties dans l'abattoir de Lille, par des bestiaux destinés à la boucherie pour la population civile, il est ordonné par la présente, que tous les bestiaux, avant l'entrée à l'abattoir, soient examinés par le médecin vétérinaire allemand, affecté à ce service, qui fera une enquête sur la santé et l'état des bêtes.

L'arrivée des bestiaux ne devra se faire que pendant les heures 9-12 du matin.

Prière de renseigner les employés de l'abattoir et de leur faire connaître cet ordre, en insistant surtout que le bétail ne devra être conduit à l'abattoir à aucun autre moment qu'à l'heure indiquée et, tout particulièrement, pas pendant la nuit.

Les personnes qui n'obéiraient pas à ces instructions, s'exposeraient à des punitions sévères.

VON HEINRICH,

Général d'Artillerie et Gouverneur

Circulation des Véhicules

M. le Commissaire central a reçu de l'autorité allemande, copie d'un rapport d'un officier de police militaire allemand, qui signale que, dans la conduite des voitures sur la voie publique, les cochers, charretiers et conducteurs de toutes sortes, ne respectent pas les règlements de police; et que, pour éviter des malheurs et assurer la bonne circulation dans les rues, il est indispensable que tous les véhicules tiennent le côté droit de la rue.

L'autorité allemande a demandé en outre que la police française veille strictement à l'observation de ces règlements.

Nous rappelons à MM. les conducteurs de véhicules de toutes sortes que l'art. 48 du code municipal est ainsi conçu :

« Les cochers doivent, toutes les fois qu'il n'y a pas d'obstacle, suivre la droite de la voie, » quand même le milieu serait libre. »

Et qu'il leur est, à nouveau, enjoint de l'observer.

Fermeture de Débits

L'autorité allemande a informé M. le Maire qu'elle a ordonné la fermeture pour un mois, du 7 janvier au 6 février inclus, des débits :

1^o de M. Charles Vellinguer, 184, r. du Faubourg-de-Douai ;

2^o de Gabrielle Wisst, 40, rue Lepelletier.

Cette mesure a été motivée par la présence dans ces établissements de femmes se livrant à la prostitution qui ont, en outre, été reconnues malades.

HEUREUSES NOUVELLES

M. DAMBRINE, adjoint au Maire, dont la santé avait donné de vives inquiétudes, est en bonne voie de guérison. M. Dambrine est venu dimanche à la Mairie. A son entrée dans le cabinet de M. le Maire, il a reçu les plus vifs témoignages de sympathie de M. le Maire, ainsi que des adjoints et conseillers municipaux présents, tous heureux de revoir un excellent collègue qui pourra bientôt prendre au milieu d'eux, la place qu'il a toujours si vaillamment tenue.

M. DUPONCHELLE, conseiller municipal, qui avait été atteint de pleurésie, est presque complètement rétabli. Il a pu venir faire une apparition, à la Mairie, la semaine dernière, et tous ont été heureux de lui serrer la main. M. Duponchelle espère bien reprendre bientôt les diverses fon-

pables de bris de clôture au préjudice de Louise Moreau.

Ils ont, en outre, commis des dégâts et étaient en état d'ivresse, ils paieront en outre 11 fr. plus 5 fr. d'amende.

8 mois de prison à Rogghe, journalier à Bondues pour s'être, à Tourcoing, immiscer dans des fonctions publiques en se faisant passer pour un agent de sûreté et s'être livré à des violences sur le commissaire central de cette ville.

Comment on fausse les statistiques. — Si M. Hus, cultivateur à Tourcoing s'était livré à des calculs pour savoir ce que mangeait son cheval, il aurait fait de bien faux calculs.

Sans qu'il s'en doutât, le total de la consommation de l'avoine chez lui aurait compris non pas seulement ce que mangeait le cheval, mais aussi

ce consommait le domestique. Tant et si bien que M. Hus qui ne constatait aucune indigestion chez son cheval, fut persuadé que toute l'avoine de chez lui ne passait pas par la mangeoire.

Un matin, Mme Hus en éveil vit un sac d'avoine qui, avec l'aide du domestique Bonte prenait le chemin de la cour du voisin Millot. Le sac d'avoine s'arrêta sur la crête du mur mitoyen où Bonte en cours de transport l'abandonna.

Bonte et Millot poursuivis l'un comme l'auteur, l'autre comme complice, rejettent l'un sur l'autre la responsabilité du larcin.

Bonte dit avoir agi à l'instigation de Millot qui, bien qu'il ait pris le sac sur la crête, prétend avoir reçu sans l'avoir demandé un sac d'avoine pour lequel il a payé 1 fr. 50.

Le tribunal trouvant leurs responsabilités égales les condamne tous deux à 50 fr. d'amende.

Pas même avec une fleur. — Carnette, de Tourcoing, ne connaît pas l'arabe, pas même le proverbe arabe qu'il ne faut pas frapper une femme même avec une fleur.

Le 9 octobre 1914, dans la matinée, rue de Bondes, à Tourcoing, la dame Vandamme qui chez elle, vaquait à ses occupations ménagères à l'étage, entendit au dehors des cris et des appels. De sa fenêtre elle vit dans le jardin voisin, la femme Fournier, étendue à terre, les cheveux défaits et la figure ensanglantée.

Certains auraient refermé la fenêtre sous prétexte de ne pas se mêler des affaires des autres, mais heureusement madame Vandamme a le cœur mieux placé et elle secourut sa voisine. Bien mieux elle eut la conscience de déposer des faits devant le commissaire de police.

Il faut la féliciter hautement de cet acte de courage civique car, grâce à elle, le vice fut puni.

Mme Fournier déclara qu'elle avait été battue par son voisin Carnette.

Carnette n'a pas nié le fait, mais il a prétendu qu'une discussion était survenue entre sa voisine et lui, sur le point de savoir si un sentier existait entre leurs propriétés ou en pouvait tracer un deuxième. La discussion serait devenue tellement vive que la femme Fournier aurait traité Carnette de fainéant et de vaurien. Cette femme proteste d'ailleurs et dit... n'avoir pas suivi le sentier de l'injure.

Le tribunal en frappant à son tour Carnette d'une peine de 30 fr. d'amende, lui rappelle qu'à défaut de connaissance des proverbes arabes, il aurait dû connaître au moins le Code pénal.

Coupons

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de la Rente française, de la Ville de Paris, des obligations du Crédit foncier de France.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller.

Invitation à restituer

A la suite de l'incendie consécutif au bombardement, les marchandises de la maison Soyez père, 41, rue des Ponts-de-Comines, ont été prises en dépôt par nombre de personnes ayant participé au sauvetage. Des restitutions ont été faites, d'autres sont promises. Toutes les personnes détenant encore de ces marchandises sont priées, soit de le faire savoir, soit de les adresser rue des Ponts-de-Comines, 41-43, dans le plus bref délai.

La maison est ouverte tous les jours, de 8 à 5 heures. Les personnes indélicates qui conserveraient des marchandises, s'exposeraient à de graves ennuis judiciaires.

Offres et demandes d'emploi

Gérance. — Boucher dem. gérance ou place 1^{er} garçon p. détail. S'ad. à l'horlog. 7, r. Lombard.

Ménage. — Personne au cour. cuis. et serv. dem. journée ou ménage. Réf. S'ad. 24, rue Esquermeoise, à la concierge.

Emploi. — Homme sér. dem. emploi, courses, entretien, surv. ou autre. S'ad. Sylvain, 17, r. Paris.

annonces diverses

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Brillants. — On achèterait brillants d'occasion. S'ad. 49, r. des Tanneurs.

Teuturerie Solférino. — Deuil en 48 h., 186, r. Solférino, entre pl. des Halles et r. Gambetta. Mme Carpenterie contin. arrangem. fourrures.

Lait concentré. — Gros et détail. Dépôt du Moulin de Cassel, 4, r. Royale.

Moteurs industriels. — L'usine Caloin, rue Kuhlmann, Lille, continue avec personnel choix faire rapide toutes réparations.

Location. — A louer, 67, boul. Liberté 1^{er} étage appart. usage bureau, meublé ou non. S'ad. 9, Place aux Bleus.

Vitrerie. — Entrepr. t. travaux vit. S'ad. 58, r. Henri-Kolb, anc. salle Petit-Paris.

Fin de saison. — Maison Fournier 30, r. Esquermeoise, grand rabais sur toutes fourrures.

Location. — A louer près. une maison rent. p. la guerre, sise 84, r. Louvière. 600 fr. S'ad. même rue, 3.

Dentiste. — J. Beck, anc. 2, r. St-Genois, visible de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 boul. Carnot 27, au 1^{er} ét. près nouveau Théâtre.

A louer appartement 5 pièces, eau, gaz, w. c., cave et mansarde. Prix mod. 112, boul. Liberté.

Bouteilles. — Achat et vente de bouteilles et litres de tous genres. S'ad. 291, rue Solférino.

Poussette d'occasion demandée par livreur café 17, rue Edmond Bailleux.

Cheval à vendre ou à louer. S'ad. 48, rue de l'Hôpital-Militaire.

Cheval. — A vendre fort cheval. S'ad. 13, rue Charles de Muysart, Vauban.

Emploi. — Pers. sér. 30 ans, dés. place dans mais. sér. ou journ. S'ad. 40, r. des Trois-Mollettes.

Domestique. — Jeune homme 15 ans, dem. place domestique. S'ad. 9, rue d'Orchies, Marcq-en-Barœul.

Chien. — A vendre berger malinois, âgé 15 mois ayant pédigrée. S'ad. 20, r. Turenne, La Madeleine.

Lait condensé suisse en boîtes marquée Laitière. Eviter les contref. Magasin Hollandia, 126, rue Esquermeoise, coin rue Royale.

Bijoux, titres. — On achèterait bijoux et titres 4, rue de Turenne, La Madeleine.

Dentiste. — M. A. Bottin, anc. 2, r. de l'Hôpital-Militaire, act. 61, r. Masséna, de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h., extraction s. doul. Appareils dentaires.

Dame de compagnie. — Lingère ayant été longtemps même pl. dem. emploi. S'ad. 68, r. Négrier.

Emploi. — Homme à t. main, dem. pl. Réf. S'ad. 155, r. Solférino.

Gérante. — Dame veuve dem. pl. gérante. S'ad. 87, r. Saint-Sauveur.

Ménage. — Jeune femme sér. hon. dem. journ. pour nettoyage, hôtel, rest., mais. bourg. Prendre ad. bureau journal.

Emploi. — Demoiselle, b. ouv. coutur. désirerait occup. rép. MJR bureau journ. (Mairie).

A vendre. — Lit, sommier, garde-robe. S'ad. 28, r. Sec-Arembault, 2^{me} ét., fond du couloir.

Avances sur titres jusqu'à 50 % de la valeur suiv. nat. des titres int. 5%. S'ad. 1, r. Nicolas-Leblanc de 10 à 12 et de 2 à 4 h.

Valet. — Valet sér. dem. pl. dans hôtel ou mais. S'ad. 14, r. Sans-Pavé.

Laveuse. — Faites économies louant laveuse p. blanchir linge. S'ad. 29, r. de Poids, Lille.

Blanchisserie à céder (centre). Petite reprise. S'ad. 2 Guyot, parvis Saint-Maurice.

Chevaux. — Propriét. de chevaux désirant les placer d. l. fermes priés s'ad. M. Ringo, march. d'engrais, 16, r. du Chaufour, La Madeleine.

Cheval. — Fort cheval à vendre, trop gr. p. armée 800 fr. S'ad. Maurice Thieffry, Tressin (Nord).

Couvreur. — On dem. couvreur, manœuvre, plombier et zingueur. S'ad. 240, r. Nationale chez Metz.

Banque-Bourse. — Monsieur b. au cour. dem. sit. Prêt. modérées. Rép. au journ. LD 12 (Mairie).

Gouvernante. — Jeune dame hon. sinistrée au cour. ménage et cuis. dem. pl. chez M^r ou dame seule. Rép. bur. journ. init. HE (Mairie).

Modes. — Mme Dejardin, 24, r. de Roubaix 2^{me} ét. modes, deuils, arrangem. prix modérés.

Gouvernante. — Dame bon. fam. cherche pl. gouv. ou emploi conf. Rép. au bur. journ. (Mairie) init. HI.

Buvette. — Bonne buv. à céder bon. conditions. S'ad. 76, rue de Wazemmes.

Epicerie. — Dame veuve dés. reprendre bon. pet. épicerie. Rép. au journ. (Mairie) init. HU.

Bureau placement. — L'Ange Gardien, 14, rue Sans-Pavé, dem. fortes servantes sérieuses.

Lit d'enfant. — On désire acheter occas. lit enfant état neuf. Rép. bur. journal HB.

Régleur. — Filature coton Lille dem. réglage de peigneuses prendre adr. bur. journ. (Mairie).

Travaux copie. — Jeune dame, professeur de langues étrangères dem. leçons partic. et trav. copies. S'ad. 210, r. Colbert.

Emploi. — Professeur piano bon. fam. meil. réf. dem. emploi caissière ou confiance. S'ad. bur. journ. (Mairie) init. HO.

Tablettier. — Homme sér. dem. place. S'ad. 13, rue d'Esquermeoise.

Charpentier-Meunier dem. travail à l'entreprise ou à l'heure. Rép. aux init. HD bur. j. Mairie

Emploi. — Jeune fille 22 ans, bon. steno-dactylo, connaît. compt. dem. emploi. Rép. bur. journal HA (Mairie).

Pédicure. — M. P. Rollin, pédicure diplômé de la clinique du Dr Archambault recevra local provisoire 51, rue Puébla de 10 à 5 h.

Vitrerie. — Prix modéré, pose immédiate. S'ad. 41, rue Henri-Kolb.

Avis. — Aide à personnes générées, même maison rech. journées. S'ad. 29, Quai Vauban.

Location. — Grand magasin (centre) avec vastes sous-sols, partie habitable, nouveau bail ou fin bail. Rép. LPA bureau journal (Mairie).

Location. — A louer quartier St-Maurice, jolie mais. bourg. confort. Rép. init. MRB bureau journal (Mairie).

Location. — Appart garni 2 pièces, 35 fr. par mois, 38, r. Ratisbonne.

A vendre. — Salle à manger chêne, chaises cuir, buffet style flamand. Rép. bur. journ. HC (Mairie)

Servante. — Jeune fille à tout faire dem. place. S'ad. 60, rue Saint-Etienne.

Tissage. — Directeur technicien b. réf. dem. placé durant guerre. S'ad. init. ED bur. journ. (Mairie)

Caissière et Vendeuses comprenant un peu l'allemand sont demandées pour magasin effets et chaussures militaires. Rép. rue Nationale, 92.

Objet perdu. — Porte-monnaie perdu le 7 janvier, Grande-Place ou sur Car D, contenant argent, des photos et un souvenir. Le rapporter à l'estaminet Maheu, 51, r. Faubourg-des-Postes. Récompense.

Objet perdu. — Une bande filet, lundi soir rue Gambetta, réc. à qui rapportera 1, r. des Pyramides.

Objet perdu. — Petit paquet cont. ciseaux et dé en or d. étui cuir et brod. Rap. 10, r. Dragon. Réc.

Objet trouvé. — Boîte de dessin avec équerre trouvée le 8 Janvier matin. S'ad. chez Delepoule, entrep. 38, rue d'Arras.

Calendriers pour la vente à 10 c. 5.50 le cent. S'adresser 7, place Ronde, coin rue Masséna.

Achat et Vente de Titres

Les personnes désirant négocier des titres à forfait sont priées d'adresser leurs offres d'achats et de ventes au Comptoir Général de Bourse, 40, boulevard de la Liberté, où ces offres sont reçues et centralisées. On est prié de se munir des bordereaux d'achat ou de toutes autres pièces justifiant qu'on est réellement propriétaire des titres et valeurs qu'on désire négocier. La maison fait le change de monnaies étrangères.

POUR OBTENIR L'EAU POTABLE

Nos concitoyens apprendront avec la plus vive satisfaction que les "Sels de Lithine Noël" permettent de préparer soi-même une eau minérale, d'une pureté parfaite, au point de vue bactériologique, en faisant dissoudre un paquet de ce remarquable sel dans un litre d'eau ordinaire bouillie. Véritable conquête pour la santé publique, car ces sels guérissent également les maladies d'estomac, le rhumatisme, la goutte, les affections de la vessie.

La boîte de 12 paquets 1 fr. dans toutes les pharmacies.

AVIS DE DÉCÈS

Vous êtes prié d'assister aux funérailles de Monsieur Auguste DESNOULEZ-GOUËLIN mort au service de la Patrie, à la porte d'Arras, le 12 octobre 1914, pendant la défense de Lille.

Sa dépouille mortelle sera transférée du caveau d'attente du cimetière du Sud, le Vendredi 15 Janvier 1915, en l'église d'Hellemmes (Saint-Denis).

La levée du corps se fera le même jour, à l'entrée d'Hellemmes, en face l'octroi, à 9 heures 1/2 et le service sera chanté à 10 heures pour 10 heures 1/2. L'inhumation aura lieu au cimetière dudit lieu dans le caveau de la famille. Un souvenir dans vos prières, s. v. p.

Vu les circonstances, il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

Décès - Remerciements

Les familles Lefebvre et Vanheuverswyn, profondément touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Henri LEFEBVRE

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles et toutes celles qui leur ont envoyé leurs condoléances.

La famille de M. E. Horrie, ainsi que ses amis, profondément touchés des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Émile HORRIE

remercient bien vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles, ainsi que celles qui ont envoyé leurs condoléances.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Fermeture d'Estaminets

L'autorité allemande a ordonné la fermeture pendant 15 jours, du 15 au 26 janvier 1915 inclusivement de l'Estaminet *Jean-Bart*, rue de la Vignette, 41, pour être resté ouvert après l'heure de fermeture (9 heures allemandes).

Pour le même motif, l'Estaminet *F. Renard*, 71,

rue des Arts, sera fermé du 14 au 27 janvier 1915 inclusivement.

Laissez-passer et lettres pour les prisonniers

La délivrance des laissez-passer et le dépôt des lettres pour les prisonniers se feront, à partir d'aujourd'hui, à la Mairie, bureau des Ecoles.

Liste des prisonniers français, internés à Friedrichsfeld

M. C. DECOTTIGNIES, adjudant, prisonnier, a adressé aux siens une liste de prisonniers français internés au camp de Friedrichsfeld, qui nous a été obligamment communiquée et que nous croyons intéressant de reproduire ici :

Decottignies C., adjudant, rue de la Justice, 12. - Gallois, Louis, sergent, rue de la Corderie, 16. - Hellemmes. - Jombart Paul, m^l-logis, rue Solferino, 100. - Quesnoy Maurice, m^l-logis, rue Basse, 9. - Ducocelle Alfred, s^l-fourrier rue Léon-Gambetta, 28. - Tikoziński Edouard, caporal, rue Meurein, 86. - Carlier Henri, rue de Douai, 56. - Haquette Urbain, rue d'Esquermes. - Cottignies Gustave, rue Franklin. - Thieupont Emile, cité d'Arche, 14, quai de l'Ouest. - Smets Henri, rue de Lannoy, 38. - Ombrouck Théodore, rue Malzene. - Deruyter Paul, rue de Bapaume, 6, cité Faidherbe. - Despres Fern., rue Montaigne, 37. - Delémasure Auguste, rue de l'Arbrisseau, 382. - Delft Charles, rue Chanzy, Hellemmes. - Dusart Gaston, rue Christophe-Colomb, 23. - Greifdrick François, rue de Wazemmes, 134. - Vanamme Jean, rue de Wazemmes, 162. - Virgule Alph., rue Chevreuil, 20. - Deconinck, Fernand, rue de Lannoy, 6. - Riches Georges, Bd de Belfort, 56. - Leblanc Georges, Bd Victor-Hugo, 192. - Delmotte Ecariste, Bd de Strasbourg, 89.

Martin Jean, rue de Marseille, 10. - Bouton Adolphe, brigadier, rue Buffon, 22. - Loose Emile, rue de la Druelle, 36. - Muller Gaston, rue de Condé, 60. - Deleplanque Gaston, rue du Transvaal, 57. - Segers Arthur, rue Guillaumé-Wernier, 38. - Lobbestael Emile, rue de Juliers, 97. - Duthilleul Théodore, rue des Rogations, 17. - Deconinck Désiré, rue Henri Bailleul, 57. - Marais de Lomme. - Braessens Auguste, rue Baudin, 16. - Gilquin Victor, rue d'Arcole, 47. - Delimberman Jules, rue d'Arcole, 5. - Facon Louis, rue de Lyon, 56. - Delporte Jules, rue de l'Etoile, 22. - Marais de Lomme. - Vandervelde Iose, rue de Juliers, 68. - Verstghem Achille, rue Dugesclin, 36. - Verbiest Jules, rue d'Ennetières, 23. - Vanhoecke Louis, rue de la Justice, 9. - Deneeyer Gustave, rue de Magenta, 19. - Delestel Joseph, rue d'Iéna, 6, cité d'Iéna. - Beau Jules, rue de Fontenoy, 4. - T'obel Jean, rue du Fg d'Arras, 398. - Hurtrel Francois, rue Roland, 13. - Storme Fern., place Nouvelle Aventure, 2. - Decroix Maurice, bd de la Liberté, 66. - Brunsckick Prosper, rue de Bapaume, 27.

Deroncq Edouard et Léon, bd Victor-Hugo, 74. - Mery, Joseph, rue Etienne-Marcel, 17. - Decock Charles, rue de Condé, 44. - Vandecale Jules, rue du Hâvre, 17. - Guilluy Edmond, rue Philippe-de-Comines, 63. - Métier Gustave, rue Mexico, 21. - Vanwynendael François, rue de Cambrai, 38. - Synace Adolphe, rue Bernard, 11. - Canteleu. - D'Ayer Adolphe, place Feric, 10. - Strubb Emile, bd de Belfort, 10. - Vanclempout Joseph, rue de Carvin, 15. - Deconinck Guillaume, rue de St-Quentin, 12. - Mongy Fernand, rue de l'Epiniette, 28. - Los. - Dieudonné Désiré, rue Colbert, 27. - Mangez Victor, rue de Lille, 28. - Ronchin. - Mangez François, rue Rabelais, 26. - Lingagne Théophile, avenue Butin, 1. - Bouckaert Albert, rue de Bapaume. - Lemesre Alexandre, rue Gantois, 93. - Lemesre Charles, rue de Carvin, 21. - Troucaert Ernest, rue des Postes. - Snoek Edouard, rue Léon-Gambetta. - Honnart Cyrille, rue de la Justice. - Clarier Charles, route de Béthune à Loos. - Delannoy, Louis, rue de Fleurus, 15.

(La suite au prochain numéro.)

L'addition de maïs dans la panification

Un journal hollandais *Nieuw Courant* donne, sur la question de l'introduction du maïs dans la fabrication du pain, d'intéressants renseignements que nous croyons utiles de reproduire ci-dessous, d'après la traduction qu'en donne le Bien Public.

Des essais de fabrication de pain mixte sont en cours d'exécution depuis quelque temps à la section de « Meunerie et Boulangerie » de la célèbre station d'expériences de Wageningen (Hollande). Tous ces essais visent l'économie de froment et de la farine de froment. Comme on le sait, les diffé-

ces derniers temps une très forte hausse qui ne permet guère d'envisager son utilisation actuelle dans la fabrication du pain. Mais si cette céréale revenait à sa valeur normale, les conseils pratiques qui ressortent des considérations précédentes prendraient toute leur valeur.

AVIS DE LA MAIRIE

Allocation Militaire

Les familles nécessiteuses des mobilisés qui ont droit à l'allocation journalière de l'Etat et qui n'ont pas encore obtenu satisfaction, sont priées de se faire inscrire à l'Hôtel de Ville (Bureau militaire) en apportant leurs pièces d'identité.

Echange de Monnaie

Il est rappelé au public qu'un bureau d'échange de monnaies françaises et de marks allemands, contre des bons communaux est installé à l'Hôtel de Ville (Recette Municipale).

Le mark est échangé au cours de 1.25.

Pommes de terre

On vend des bonnes pommes de terre à l'entrepôt, quai de la Basse-Deûle, à raison de 3 fr. les 25 kilos.

Nous engageons les ménagères à faire leurs provisions sans attendre la hausse des prix.

Prix de la farine et du pain

Le prix de la farine M est de 40 fr. les 100 kilos et celui du pain de 43 centimes le kilog., quel que soit l'acheteur.

Bibliothèque de prêt de la Mairie

La Bibliothèque de prêt sera réouverte à partir du jeudi 20 courant, tous les jours, de 2 h. 1/2 à 4 h.; les dimanches, de 10 h. à 11 h. 1/2 du matin.

Justice de Paix

Les juges de paix des divers arrondissements judiciaires des cantons de Lille, tiendront dorénavant leurs audiences, 7, rue de Puébla, dans le local de la chambre des notaires. Les justiciaires intéressés sont priés de s'adresser aux greffes respectifs des diverses justices de paix où tous renseignements nécessaires leur seront fournis.

Les demandes en conciliation devront être déposées cinq jours, au moins, avant le jour fixé pour l'audience.

Pour la Compagnie des Juges de Paix de Lille
Le Doyen des Juges de Paix de Lille,
MERCHIER LOUIS.

Juge de Paix du 4^e arrondissement judiciaire de Lille

Avis aux Indigents

La consultation gratuite de l'hôpital Saint-Sauveur pour les malades des yeux est transférée provisoirement 112, rue Saint-Sauveur, et a lieu le lundi, le mercredi et le vendredi, à neuf heures du matin.

Coupons

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de la Rente française, de la Ville de Paris, des obligations du Crédit foncier de France.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller.

Société Industrielle du Nord de la France

Le Comité de Chimie se réunira au lieu ordinaire de ses séances, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, jeudi 21 janvier 1915, à deux heures et demie du soir (heure française).

Ordre du jour : 1^e Renouvellement du Bureau; 2^e Communications diverses.

Lescœur et Talon. — Constitution et analyse des lessives brômées.

Rolants. — Sur les céréales susceptibles d'être employées à la panification.

Le Président : LESCŒUR.

Le prix du maïs a malheureusement subi dans

Offres et demandes d'emploi

Garde. — Hom. sér. marié sans enf. anc. garde dem. place garde propriété ou maison. Bons cert. S'ad. 12, rue de la Halloterie, Lille (4^e ét.).

Tailleur. — Robes, manteaux, costumes et transform. prix réduits, r. Voltaire, 23, Lille.

Coupeur. — Tailleur-coupeur dem. emploi ou travail façon. S'ad. 23, rue Voltaire, Lille.

Emploi. — Jeune fille dés. débuter commerce, préf. chaussure, accepterait sans rétrib. durée guerre. S'ad. 22 bis, rue Vantroyen.

Lessivage. — Campagnarde dem. linge à laver. S'ad. 15, Place Philippe-de-Girard, au 3^e.

Emploi. — Jeune fille dem. journées p. couture ou ménage. S'ad. 15, pl. Philippe-de-Girard, au 3^e.

Ménage. — Jeune femme dem. ménage ou journées. S'ad. 8, rue de la Halloterie.

Couturière. — Dame, 37 ans, pouv. entret. intér. dem. pl. Prétent mod. S'ad. pl. Philip.-de-Gir., 14.

Modèle. — Bonne vendeuse demande place ou trav. à façon chez elle, 50, quai de la Basse-Deûle (2^e étage). A la même adresse, bonne vendeuse, connaissant art. ménage et la fantaisie dem. place.

Emploi. — Anc. garçon recettes, âge mûr, valide recherche emploi confiance : recettes, surv. ou autre. S'ad. 32 bis, rue Neuve.

Emploi. — Homme sérieux, conn. bien serv. intér. et de table désire journées ou remplac. quelconque. S'ad. 30, r. de la Baignerie, au f. du coul.

Cuisinière. — Serv. cuisin. bons certific. dem. place dans hôtel. S'ad. 30, r. du Vieux-Moulin.

Ménage. — Jeune dame dem. faire ménage. Réf. S'ad. 17, rue de la Vieille-Comédie.

annonces diverses

Vlaamsche Doktor. — Le Docteur Loviny, docteur en médecine et pharmacie, 50-52, rue Pierre-Legrand, informe familles privées leur chef, qu'il fera le maximum de concessions au double point de vue pharmaceutique et médical, (visites à domicile). Consultations gratuites, de 2 à 3 h. 1/2, et le Dimanche, de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Brillants. — On achèterait brillants d'occasion. S'ad. 49, r. des Tanneurs.

Teinturerie Solférino. — Deuil en 48 h., 186, r. Solférino, entre pl. des Halles et r. Gambetta. Mme Carpenter contin. arrangem. fourrures.

Lait concentré. — Gros et détail. Dépôt du Moulin de Cassel, 4, r. Royale.

Moteurs industriels. — L'usine Caloin, rue Kuhlmann, Lille, continue avec personnel choix faire rapidement toutes réparations.

Bijoux, titres. — On achèterait bijoux et titres 4, rue de Turenne, La Madeleine.

Cheval. — Fort cheval à vendre, trop gr. p. armée 800 fr. S'ad. Maurice Thieffry, Tressin (Nord).

Dentiste. — M. A. Bottin, anc. 2, r. de l'Hôpital-Militaire, act. 61, r. Masséna, de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h., extraction s. doul. Appareils dentaires.

Pompier demandé d'urgence. Rép. init. G. C. bur. journ.

Ménage. — Serv. capable, dévouée, long serv. dem. pl. ou mais. garder. Rép. DMD bur. j. Mairie.

Ménage. — Jeune fem. sér. hon. dem. journées. p. nett. hôtel ou rest. mais. bourg. S'ad. 87, rue St-Sauveur.

Ménage. — Forte fille libre 5 j. par sem. dem. journées 1 fr. p. jour et nourrie. S'ad. 16, rue Gambetta, au 3^e.

Jardins. — Arrang. et taille arbres fruit. et div. Prix mod. LB diplômé 36, r. Concorde, La Madel.

Garde. — Un ménage hon. sinistré bon. réf. s'offre p. gard. mais. part. d. Lille p. la guerre. S'ad. 16, place des Reigneaux.

Emploi. — Retraité militaire t. conf. dem. pl. recettes, courses ou autres. B. réf. S'ad. 57, rue Pline, Faubourg d'Arras.

Emploi. — Ex-mécan. Cie Nord conn. locomot. locomobile et mach. fixe dem. pl. S'ad. Dereux, r. de Lannoy, 62, Fives.

Dentiste. — J. Beck, vis. de 9 1/2 à 11 1/2 et de 2 à 4 h. S'ad. boulev. Carnot au 1^e éta. près nouv. théâtre.

Capitaux demandés p. durée guerre gros bénéfices assurés. Ecrire fix. rendez-vous init. HV bur. journal (Mairie).

Prêts hypothécaires. — Chamonin, anc. notaire, 17, r. Romarin, La Madeleine, halte du Chaufour, tramway JK.

Maison. — On désire acheter pet. maison rentier anc. Lille. S'ad. 17, r. du Romarin, La Madeleine.

Emploi. — Homme sér. dem. emp. courses, entret. surv. ou autre. S'ad. Sylvain, 171, r. Paris.

Bourrelier. — On dem. un ouv. bourrel. 1, rue des Chats-Bossus, chez Muylael.

Chien perdu. — Un petit chien gris tacheté noir a été perdu lundi soir, le ramener 71, r. Gambetta.

Emploi. — Jeune fille 19 ans, conn. ilamend, dem. pl. pour aider dans bur., p. mach. à écrire ou vend. de mag. jouets. Rép. H.F bur. j. (Mairie).

Jardinier conn. les 4 branches de métier, 19 ans même maison dem. journées. S'ad. 29, Quai Vauban Gouvernantes, dem. de mag. et serv. cuisin. demandent place. S'ad. HG bur. journ. (Mairie).

Emploi. — Personne sinistrée dem. occup. ou tenir maison ouverte n'imp. quel comm. S'ad. r. de la Barre 17.

Leçons de dentelles aux fuseaux. Prix très mod. S'ad. 73, r. du Long-Pot, Fives-Lille.

Livres. — A vendre 300 liv. romans, voyages, auteurs français et latins, dict. et div. Rép. HK bureau journal (Mairie).

Matériel photographie. — A vendre occasion bon matér. photog. et trousses Rép. HL bur. journ. (Mairie).

Vitrerie. — Trav. soigné, prix mod. pose imméd. S'ad. 83, r. Philippe-de-Comines.

Professeur. — On dem. prof. très sérieux p. élève de 3^e (latin-grec) lib. de 5 à 6 h. 1/2. Réf. Rép. HM bureau journal (Mairie).

Dame compagnie. — Jeune dame fam. hon. ay. essuyé gr. revers, d. inst. comm. cherche pl. près M^r ou Dame seule. Rép. HH. bur. journ. (Mairie).

Transports à prix modéré. M^r ayant cheval et voiture dés. faire transport, voyage t. sortes de march., courses à l'heure. Prix à forfait. S'ad. 21, r. des Arts.

Servante. — On dem. servante de 23 à 30 ans, 16, place des Patiniers.

Estaminet. — Disposant petit capital, je désire repr. estam. ou rez-de-chaussée d. le centre. Rép. 30, r. des Augustins.

Boucher sér. dés. pl. p. diriger boucherie à Lille ou environs. Rép. HN bur. journal (Mairie).

Bouteilles vides. — On achète bordelaises verre clair, d'occasion. S'ad. 34, r. de Roubaix.

Horlog. bijout. — Maison Léon Hovart, 55, rue des Postes. Mais. conf. atel. réparat. trav. soigné.

Couronnes funéraires. — Maison Cannoo inf. sa nomb. client. que prov. son magasin de cour. fun. est transféré 1, r. des Trois-Mollettes.

Mécanicien. — Outilleur mécanicien dem. emp. entretien, surveil. Sér. réf. S'ad. 33, r. de Valmy.

Chienne. — Berger Picard. A vend. jol. chienne 14 mois, parents prim. Rép. HS bureau j. (Mairie).

Chevaux, harnais, voitures. — Vente, achat, échange. S'ad. 6 bis, rue d'Antin.

Leçons. — Professeur piano et français, convers. et diction don. leçons à étrangers. Rép. HR bur. journal (Mairie).

Emploi. — Homme établi 52 ans, sach. cond. chevaux, dem. pl. S'ad. 7, r. Malakoff, Fives.

Emploi. — Homme sér. référ. dem. emp. poin- teau, mag. S'ad. 31, r. Flament-Reboux. Lambers.

Ménage. — Femme sac. faire cuis. ménage, les. dem. d. journ. S'ad. 31, r. Flam.-Reboux., Lambers.

Disparition. — M. Firmin Cordonnier interné maison de santé Lommelet à St-André, s'en est échappé le 19 novembre. Signal. : cheveux chat. yeux bruns, front rond, nez aquilin, visage ovale, taille 1^m64, âge 42 ans. Vêtements linge marqués n° 37. Son père habitant Gondecourt ser. reconna. env. pers. qui le retrouvé. le reconduir. à Lommelet ou dans sa famille.

Location. — A louer près. jolie mais. rentier, 84, r. Louvière. S'ad. 3, m. rue. Prix avant.

Location. — A louer 2 b. pièces 1^e ét. derrière, gaz et eaux 22 fr. pr. ad. bur. journ. (Mairie).

Location. — On rech. dans Lille pet. mais. conf. avec jardinet. Pressé. Rép. HP bur. j. (Mairie).

Location. — A louer appart. mod. eau, gaz, w.c. 2^e ét. 33 fr. pl. Barthélémy Dorez, cars P et L.

Maison à vendre. — A vendre, au centre de Lille mais. de rent. à porte-cochère. propre t. usages, 3 étages, w. c. et s. de bains, jardin cont. 503 m.c. S'ad. 320 bis, r. Solférino, Lille de 2 à 6 h.

Pédicure diplômé de cliniq. du Dr Archambault. Paul Rollin, 51, r. Puébla, loc. prov. de 10 à 4 h.

Fournitures. — Ex-première dés. réparat. tous genres. S'ad. 201, Avenue Dunkerque.

Dépôt de Paris. — 7 bis, r. du Curé St-Etienne, au 1^e ét. Solde ses modèles, manteaux et costumes tailleur à n'importe quel prix.

Ménage. — Femme mén. dem. journées. S'ad. 186, r. Solférino.

Ménage. — Personne libre dem. journées. S'ad. 8, rue des Arts.

Ménage. — Jeune femme 23 ans, t. main dem. mén. ou journées. S'ad. 52 bis, rue Princesse.

Bonne. — On dem. une bonne t. faire, t. sér. S'ad. 282, r. Solférino.

Cuisinière dem. pl. restaur. ou hôtel, 9, r. Basse

Emploi. — Jeune fille 25 ans, distinguée dem. pl. d. fam. chrét. p. soigner enf. infirme ou cout. Rép. HT bur. journal (Mairie).

Garçon boucher. — Bon b. non mobilis. dem. p'ace garçon boucherie. S'ad. 178, r. Paris.

Vente occasion. — A vendre occasion, lits, sommiers, matelas, chaises, tables, etc. Rép. H. van Jal.

Vitrerie. — Prix modérés, pose imméd. 41, rue Henri-Kolb.

Vendeur interprète. — Comptable très expér. cherche emploi d. commerce avec clientèle allemand. Rép. BOB bureau journal (Mairie).

Comptabilité. — Ecritures. M^r sér. dem. empl. que, réinst., compt. et écrit. Rép. L. D. K. bur. journ. Mairie.

Aide à personnes générées sur garantie. Suis acheteur Rio et charbonnages, 41, r. Henri-Kolb.

Accumulateurs élect. — Réparat. t. marques 30, r. Rollin, Mons-lez-Lille.

Vinaigre « Au Lion des Flandres ». — La fabrique continue ses expéditions comme par le passé.

Objet perdu. — Il a été perdu livret mariage, nom Delecolle Delrue. S'ad. 182, rue du Faub.-de-Douai. Récomp.

Objet perdu. — Porte-monnaie cont. 25 fr. perdu lundi soir car H, le rapporter c. récompense 33, rue de Canteleu.

Objet perdu. — Médaille cont. photo d'homme fixé par petite broche barrette émail bleu. S'ad. 33, r. Louis-Faure au 3^e b. récompense.

Objet perdu. — Boucle d'oreille, parcours rues François-Baes, Meurein, Nationale, Mercier. S'ad. 29, rue du Port. Récompense.

Titres. — Achat et vente titres à forfait. S'ad. 1, r. Nicolas-Leblanc de 10 à 12 et de 2 à 4 h.

Achat et Vente de Titres

Les personnes désirant négocier des titres à forfait sont priées d'adresser leurs offres d'achats et de ventes au Comptoir Général de Bourse, 40, boulevard de la Liberté, où ces offres sont reçues et centralisées. On est prié de se munir des bordereaux d'achat ou de toutes autres pièces justifiant qu'on est réellement propriétaire des titres et valeurs qu'on désire négocier. La maison fait le change de monnaies étrangères.

Coupons - Négociations de Titres

Les porteurs de coupons sont priés de s'adresser à la

Banque du Nord et des Flandres

108, rue Nationale, Lille

qui paie à vue les coupons d'un grand nombre de valeurs. La Banque du Nord et des Flandres se charge également des achats et ventes de titres de gré à gré.

Véritable liqueur de Santé **Isabelle Alleaud**. La médecine par les plantes, le litre de vin fortifiant. Prix 5 francs. En vente à la pharmacie Marguerit, 199, rue de Paris.

POUR OBTENIR L'EAU POTABLE

Nos concitoyens apprendront avec la plus vive satisfaction que les « Sels de Lithine Noël » permettent de préparer soi-même une eau minérale, d'une pureté parfaite, au point de vue bactériologique, en faisant dissoudre un paquet de ce remarquable sel dans un litre d'eau ordinaire bouillie. Véritable conquête pour la santé publique, car ces sels guérissent également les maladies d'estomac, le rhumatisme, la goutte, les affections de la vessie.

La boîte de 12 paquets 1 fr. dans toutes les pharmacies.

Cacao en poudre qualité extra vente 1/2 gros et détail prix spéc. p. gros. S'ad. 101, rue de Lannoy, Fives-Lille.

AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle Jeanne Bouchery et sa famille font part de la perte cruelle éprouvée en la personne de

Madame Veuve Henri BOUCHERY

née Victorine DESQUIENS

Pieusement décédée à Fives-Lille, le 15 Janvier 1915, dans sa soixante-dix-neuvième année. Les funérailles auront lieu le Lundi 18 Janvier, à 10 heures en l'église N.-D. de Fives.

Réunion à la maison mortuaire, rue de Bouvines, 35.

Décès - Remerciements

Madame Adolphe Favier et sa famille, profondément touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Adolphe FAVIER

remercient vivement les personnes qui ont assisté aux funérailles ainsi que celles qui envoyèrent leurs condoléances.

Madame veuve Dhuy et toute sa famille, touchées des marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

Monsieur Octave-René DHUY

remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles ainsi que celles qui envoyèrent leurs condoléances.

Petite correspondance. — Lorsqu'un titre est déposé en gage, il reste la propriété de l'emprunteur, et, par suite, tout gain à un tirage dont il serait favorisé est la propriété de ce dernier.

Les Annonces et Réponses aux Annonces sont reçues à la Mairie, Bureau du Contentieux (Salon Blanc). Elles sont gratuites pour demandes d'emploi.